

TABLE DES MATIÈRES

<p>2 Remarques à l'intention du lecteur</p> <ul style="list-style-type: none"> 2 Utilisation de ce document 2 Champ d'application de ce document 3 Mise en garde sur les énoncés prospectifs 3 Politique de communication <p>4 Aperçu de la gestion des risques, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> 4 Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé) [KM1] 5 Indicateurs clés – Exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution) [KM2] 6 Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR) [OV1] 7 Actifs pondérés en fonction des risques (APR) 9 Actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité 10 Évolution des actifs pondérés en fonction des risques 11 Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque [CMS1] 12 Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs [CMS2] <p>14 Composition des fonds propres et TLAC</p> <ul style="list-style-type: none"> 14 Composition des fonds propres réglementaires [CC1] 17 Variations trimestrielles des fonds propres réglementaires 18 Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan [CC2] 20 Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles [CCA] 28 Composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution [TLAC1]) 29 Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique [TLAC3] 	<p>31 Liens entre les états financiers et les exposition réglementaires</p> <ul style="list-style-type: none"> 31 Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires [L11] 33 Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers [L12] <p>34 Risque de crédit</p> <ul style="list-style-type: none"> 34 Qualité de crédit des actifs [CR1] 35 Variations des stocks de prêts et de titres de créance en défaut [CR2] 36 Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) [CR3] 38 Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM) [CR4] 41 Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques [CR5] AIRB - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) [CR6] 46 • Clientèle non détail 51 • Clientèle de détail 56 FIRB - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) [CR6] 61 États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche IRB [CR8] 62 Expositions en cas de défaut par classes d'actif et par régions 65 Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité 67 Expositions au risque de crédit selon l'approche des notations internes - Contrôles ex post : paramètres réels et estimatifs 	<p>68 Risque de contrepartie</p> <ul style="list-style-type: none"> 68 Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche [CCR1] 70 Approche standard - Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques [CCR3] 73 AIRB - Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) [CCR4] 76 FIRB - Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) [CCR4] 79 Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie [CCR5] 80 Expositions sur dérivés de crédit [CCR6] 80 Expositions sur les contreparties centrales [CCR8] <p>81 Titrisation</p> <ul style="list-style-type: none"> 81 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire [SEC1] 83 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (entité financière agissant comme investisseur) [SEC4] <p>85 Mesures de contrôle macroprudentiel</p> <ul style="list-style-type: none"> 85 Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique [CCyB1] <p>87 Ratio de levier</p> <ul style="list-style-type: none"> 87 Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier [LR1] 88 Déclaration commune du ratio de levier [LR2] <p>89 Autres informations</p> <ul style="list-style-type: none"> 89 Exigences de communication au titre du troisième pilier 92 Abréviations 93 Glossaire
--	--	--

REMARQUES À L'INTENTION DU LECTEUR

UTILISATION DE CE DOCUMENT

Le Rapport au titre du troisième pilier (ce document) vise à soutenir la transparence et la communication des informations complémentaires inhérentes à la gestion du capital et des risques du Mouvement Desjardins (Mouvement) et à permettre aux différents intervenants du marché financier d'en apprécier le profil de risque et la performance financière. L'information présentée dans ce document n'a pas été auditée.

Ce document doit être utilisé en tant que complément aux rapports financiers intermédiaires et au rapport annuel. Ces rapports, qui comprennent les états financiers combinés et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins, sont disponibles sur son site Web, à l'adresse Desjardins.com, et sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.com (sous le profil de Capital Desjardins inc. pour les exercices clos antérieurement au 31 décembre 2021 et, depuis le premier trimestre de 2021, sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec). Ce document doit également être utilisé en complément du document Informations financières complémentaires du Mouvement, également disponible sur son site Web.

Certaines informations pertinentes au troisième pilier sont divulguées dans le cadre de ces documents. Un tableau de référence intitulé « Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts » est présenté sous chacune des exigences réglementaires lorsqu'applicable. Ce dernier fait état des exigences du troisième pilier qui ne sont pas directement traitées dans le cadre de ce document et redirige vers les sections appropriées des documents distincts.

Les informations divulguées au niveau de ce rapport sont préparées conformément aux lignes directrices publiées par l'Autorité des marchés financiers (AMF ou Autorité) :

- La *Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier*;
- La *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes*;
- La *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers. Cette dernière a été mise à jour et tient compte des dispositions relatives aux cadres révisés du risque de marché et de risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Ces lignes directrices sont disponibles sur le site Web de l'Autorité, à l'adresse <https://lautorite.qc.ca>. Les exigences du Comité de Bâle, desquelles les lignes directrices de l'AMF découlent, se retrouvent à l'adresse <https://www.bis.org>.

À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

CHAMP D'APPLICATION DE CE DOCUMENT

Ce document présente des informations financières du Mouvement Desjardins, qui regroupe les caisses Desjardins du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. La composition du périmètre de consolidation comptable du Mouvement est présentée dans la section « Périmètre du Groupe » de la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » de ses états financiers combinés annuels.

Quant aux informations sur le capital et les risques présentées dans ce document, elles sont principalement établies selon son périmètre réglementaire en vertu de l'Accord de Bâle III. Ce dernier diffère du périmètre comptable du fait que les participations dans les filiales d'assurance sont exclues de celui-ci par voie de déduction du capital. L'information provient d'une combinaison de données d'origine comptable et réglementaire. De plus, les données relatives au capital et aux risques sont présentées afin de répondre à des exigences de divulgation stipulées dans les recommandations du document *Enhancing the Risk Disclosures of Banks* du 29 octobre 2012.

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment au Québec, au Canada et aux États-Unis. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. De plus, des représentants du Mouvement peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes.

Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, sa vision, ses activités, ses cibles et engagements, l'examen de la conjoncture économique et des marchés financiers, les perspectives concernant les économies québécoise, canadienne, américaine et mondiale, ses résultats et sa situation financière, ainsi que sur la conjoncture économique et celle des marchés financiers. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « cible », « objectif », « croire », « prévoir », « compter », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « projeter », « viser », « se proposer », « devoir » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel, ainsi que de mots et d'expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs exigent que nous formulions des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Nous avertissons nos lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions puisque divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins et dont ce dernier peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influencer, isolément ou collectivement, sur la justesse des hypothèses formulées, des prédictions, des projections ou d'autres énoncés prospectifs mentionnés dans le rapport de gestion. Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables et basées sur un fondement valable, il ne peut garantir qu'elles se concrétiseront ou se révéleront exactes. Il est également possible que ces hypothèses, prédictions, projections ou autres énoncés, ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins, ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts, et que les résultats, conditions, actions ou événements réels futurs diffèrent sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés prospectifs doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels, y compris l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter la situation financière du Mouvement Desjardins aux dates indiquées, ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates, ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques tels qu'envisagés en date des présentes. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

POLITIQUE DE COMMUNICATION

Le Mouvement Desjardins détient une politique de divulgation de l'information financière importante (politique), approuvée par le conseil d'administration et définissant les processus de contrôle et procédures internes à cet effet.

Les principaux éléments de la politique s'appliquent aux documents financiers importants du Mouvement et de ses émetteurs assujettis de même qu'aux documents qui sont déposés auprès des autorités réglementaires. Entre autres, la politique énonce les principes directeurs de communication applicables à ces documents, y compris l'information au titre du troisième pilier, l'existence et le maintien d'un processus de contrôle et de validation de l'information financière importante et la responsabilité du conseil d'administration et de la haute direction envers la mise en place et la garantie de la structure de contrôle interne efficace pour la communication d'information importante.

APERÇU DE LA GESTION DES RISQUES, DES INDICATEURS PRUDENTIELS CLÉS ET DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Tableau KM1 – Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé)

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e
	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023	Au 30 septembre 2023
Fonds propres disponibles					
1 Fonds propres de la catégorie 1A	32 630	31 111	29 912	28 678	28 566
2 Fonds propres de la catégorie 1	32 630	31 111	29 912	28 678	28 566
3 Total des fonds propres	35 712	34 152	31 277	30 745	30 577
Actifs pondérés en fonction des risques					
4 Total des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	148 937	147 074	142 266	140 481	137 135
4a Total des actifs pondérés en fonction des risques (pré-plancher)	148 937	147 074	142 266	140 481	137 135
Ratios des fonds propres fondés sur le risque en pourcentage des APR					
5 Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	21,9 %	21,2 %	21,0 %	20,4 %	20,8 %
5b Ratio de fonds propres de la catégorie 1A (pré-plancher)	21,9 %	21,2 %	21,0 %	20,4 %	20,8 %
6 Ratio de fonds propres de la catégorie 1	21,9 %	21,2 %	21,0 %	20,4 %	20,8 %
6b Ratio de fonds propres de la catégorie 1 (pré-plancher)	21,9 %	21,2 %	21,0 %	20,4 %	20,8 %
7 Ratio des fonds propres totaux	24,0 %	23,2 %	22,0 %	21,9 %	22,3 %
7b Ratio des fonds propres totaux (pré-plancher)	24,0 %	23,2 %	22,0 %	21,9 %	22,3 %
Exigences supplémentaires de la catégorie 1A en pourcentage des APR					
8 Exigence de conservation des fonds propres	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
9 Exigence contracyclique	— %	— %	— %	— %	— %
10 Exigences supplémentaires IFIS-i	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
11 Total des exigences de réserve spécifique de la catégorie 1A (lignes 8+9+10)	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
12 Fonds propres de la catégorie 1A disponibles après satisfaction des exigences minimales	16,0 %	15,2 %	14,0 %	13,9 %	14,3 %
Ratio de levier Bâle III⁽¹⁾					
13 Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier de Bâle III	427 197	411 407	403 239	390 563	378 858
14 Ratio de levier de Bâle III (ligne 2 / ligne 13)	7,6 %	7,6 %	7,4 %	7,3 %	7,5 %
14b Ratio de levier de Bâle III (à l'exclusion de l'impact de toute exemption temporaire applicable des réserves de la banque centrale)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	7,5 %
Ratio de liquidité à court terme (LCR)					
15 Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)	57 802	54 684	53 186	52 057	47 184
16 Total des sorties nettes de trésorerie	34 760	34 141	34 990	33 835	32 370
17 Ratio LCR	166 %	160 %	152 %	154 %	146 %
Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)					
18 Financement stable disponible total	263 085	261 155	250 371	245 597	239 268
19 Financement stable exigé total	205 123	202 417	200 037	197 362	193 340
20 Ratio NSFR	128 %	129 %	125 %	124 %	124 %

⁽¹⁾ Conformément aux mesures d'allègement temporaires émises par l'AMF en réponse aux impacts de la pandémie de COVID-19, les réserves auprès de banques centrales ont été exclues du total de l'exposition utilisée dans le calcul des ratios de levier jusqu'au 3^e trimestre 2023.

Tableau KM2 – Indicateurs clés – Exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution⁽¹⁾)

	a	b	c	d	e
	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023	Au 30 septembre 2023
(en millions de dollars)					
1 Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible ⁽²⁾	47 188	44 289	41 146	40 137	39 823
2 APR totaux au niveau du groupe de résolution	145 004	143 099	138 111	136 311	133 060
3 Ratio TLAC : TLAC en pourcentage des APR (ligne 1 / ligne 2) (%)	32,5 %	30,9 %	29,8 %	29,4 %	29,9 %
4 Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution ⁽³⁾	421 041	405 638	396 480	383 474	372 059
5 Ratio de levier TLAC : TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier ⁽³⁾ (ligne 1 / ligne 4)	11,2 %	10,9 %	10,4 %	10,5 %	10,7 %
6a L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle ?	oui	oui	oui	oui	oui
6b L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle ?	non	non	non	non	non
6c Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

⁽¹⁾ Les données figurant dans ce tableau diffèrent de celles présentées dans le Tableau CC1, car elles font référence au groupe de résolution qui exclut la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

⁽²⁾ Émission de 5,2 G\$ de créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC au cours des neuf premiers mois de l'année 2024.

⁽³⁾ Conformément aux mesures d'allègement temporaires émises par l'AMF en réponse aux impacts de la pandémie de COVID-19, les réserves auprès de banques centrales ont été exclues du total de l'exposition utilisée dans le calcul des ratios de levier jusqu'au 3^e trimestre 2023.

Tableau OV1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)

	a					b					c				
	APR										Exigences minimales de fonds propres ⁽¹⁾				
	Au 30 septembre 2024		Au 30 juin 2024		Au 31 mars 2024		Au 31 décembre 2023		Au 30 septembre 2023		Au 30 septembre 2024				
(en millions de dollars)															
1 Risque de crédit (hors risque de contrepartie – CCR)	103 224	103 143	100 620	98 815	97 707	8 258									
2 dont : approche standard (AS)	29 304	28 017	27 741	26 799	25 732	2 344									
3 dont : approche fondée sur les notations internes « fondation » (FIRB)	10 259	10 676	10 634	9 959	9 834	821									
4 dont : approche par critère de classement prudentiel	—	—	—	—	—	—									
5 dont : approche fondée sur les notations internes « avancées » (AIRB)	63 661	64 450	62 245	62 057	62 141	5 093									
6 Risque de contrepartie	3 839	3 619	3 722	3 275	3 315	306									
7 dont : approche standard pour le risque de contrepartie (AS-CCR)	2 961	2 792	2 596	2 421	2 595	236									
8 dont : MMI	—	—	—	—	—	—									
9 dont : autres CCR	878	827	1 126	854	720	70									
10 Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) ⁽²⁾	2 972	2 575	2 430	3 233	2 241	238									
11 Positions en actions selon l'approche de la pondération simple des risques et méthode des modèles internes au cours de la période transitoire linéaire de cinq ans	—	—	—	—	—	—									
12 Placements en actions dans les fonds d'investissement – approche par transparence	647	558	—	—	—	52									
13 Placements en actions dans les fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat	234	266	—	—	—	19									
14 Placements en actions dans les fonds d'investissement – approche de repli	—	—	—	—	—	—									
15 Risque de règlement	—	—	—	—	—	—									
16 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	317	314	319	326	394	25									
17 dont : approche fondée sur les notations internes (NI)	—	—	—	—	—	—									
18 dont : approche prudentielle (AP) fondée sur les notations internes	—	—	—	—	—	—									
19 dont : approche standard (AS) / approche prudentielle simplifiée (APS)	317	314	319	326	394	25									
20 Risque de marché ⁽²⁾	3 446	3 322	2 804	2 881	2 836	276									
21 dont : approche standard (AS)	3 446	3 322	2 804	314	263	276									
22 dont : approche fondée sur les méthodes internes (MMI)	—	—	—	2 567	2 573	—									
23 Exigence de fonds propres entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire	—	—	—	—	—	—									
24 Risque opérationnel	23 410	22 759	22 189	22 287	21 664	1 873									
25 Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250 %)	10 848	10 518	10 182	9 664	8 978	868									
26 Plancher d'APR appliqué	72,5 %	72,5 %	72,5 %	72,5 %	72,5 %	— %									
27 Ajustement au moyen du plancher (avant application du plafond transitoire)	—	—	—	—	—	—									
28 Ajustement au moyen du plancher (après application du plafond transitoire)	—	—	—	—	—	—									
29 Total (1 + 6 + 10 + 11 + 12 + 13 + 14 + 15 + 16 + 20 + 23 + 24 + 25 + 28)	148 937	147 074	142 266	140 481	137 135	11 915									

⁽¹⁾ L'exigence minimale de fonds propres représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

⁽²⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2024 tiennent compte des dispositions relatives aux cadres révisés du risque de marché et de risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) découlant des réformes réglementaires de Bâle III. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

Actifs pondérés en fonction des risques (APR)

Au 30 septembre 2024

	Approche des notations internes		Approche standard		Total		Exigence de capital ⁽²⁾	Taux de pondération moyen des risques
	Expositions ⁽¹⁾	APR	Expositions ⁽¹⁾	APR	Expositions ⁽¹⁾	APR		
(en millions de dollars)								
Risque de crédit autre que le risque de contrepartie								
Emprunteurs souverains	93 035	6 856	7 879	20	100 914	6 876	550	6,8 %
Organismes publics hors administration centrale	—	—	8 764	1 753	8 764	1 753	140	20,0 %
Institutions financières	5 317	1 357	2 453	1 010	7 770	2 367	189	30,5 %
Entreprises	37 169	20 685	16 229	14 850	53 398	35 535	2 843	66,5 %
Titrisation	—	—	25	317	25	317	25	1 250,0 %
Actions	—	—	821	1 822	821	1 822	146	221,8 %
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	10 395	5 995	292	221	10 687	6 216	497	58,2 %
Immobilier	175 061	28 655	5 257	3 592	180 318	32 247	2 580	17,9 %
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	21 514	6 042	1 792	1 367	23 306	7 409	593	31,8 %
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	15 280	4 330	108	82	15 388	4 412	353	28,7 %
Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie	357 771	73 920	43 620	25 034	401 391	98 954	7 916	24,7 %
Risque de contrepartie								
Emprunteurs souverains	—	—	—	—	—	—	—	— %
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—	—	—	—	— %
Institutions financières	5 808	1 763	7	3	5 815	1 766	141	30,4 %
Entreprises	1	1	290	277	291	278	22	95,4 %
Portefeuille de négociation	1 308	697	1 025	1 081	2 333	1 778	142	76,2 %
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) ⁽³⁾	—	—	—	2 972	—	2 972	238	— %
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	—	—	348	17	348	17	1	4,8 %
Sous-total du risque de contrepartie	7 117	2 461	1 670	4 350	8 787	6 811	544	77,5 %
Autres actifs ⁽⁴⁾	—	—	—	—	26 121	16 316	1 306	62,5 %
Total du risque de crédit	364 888	76 381	45 290	29 384	436 299	122 081	9 766	28,0 %
Risque de marché⁽³⁾	—	—	—	3 446	—	3 446	276	— %
Risque opérationnel	—	—	—	23 410	—	23 410	1 873	— %
Total des actifs pondérés en fonction des risques	364 888	76 381	45 290	56 240	436 299	148 937	11 915	34,1 %

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Actifs pondérés en fonction des risques (APR) (suite)

(en millions de dollars)	Actifs pondérés en fonction des risques			
	Au 30 juin 2024	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023	Au 30 septembre 2023
Risque de crédit autre que le risque de contrepartie				
Emprunteurs souverains	6 553	6 339	6 934	6 846
Organismes publics hors administration centrale	1 661	1 752	1 715	1 705
Institutions financières	2 386	3 229	3 050	3 029
Entreprises	36 292	34 293	32 702	31 451
Titrisation	314	319	326	394
Actions	1 692	887	843	871
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	5 970	5 924	5 420	5 397
Immobilier	32 711	31 207	31 042	31 119
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	7 307	7 244	7 655	7 457
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	4 165	4 500	4 379	4 612
Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie	99 051	95 694	94 066	92 881
Risque de contrepartie				
Emprunteurs souverains	—	—	—	—
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—
Institutions financières	1 653	1 712	1 251	1 884
Entreprises	424	722	535	252
Portefeuille de négociation	1 511	1 264	1 473	1 157
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) ⁽³⁾	2 575	2 430	3 233	2 241
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	31	24	16	22
Sous-total du risque de contrepartie	6 194	6 152	6 508	5 556
Autres actifs ⁽⁴⁾	15 748	15 427	14 739	14 198
Total du risque de crédit	120 993	117 273	115 313	112 635
Risque de marché⁽³⁾	3 322	2 804	2 881	2 836
Risque opérationnel	22 759	22 189	22 287	21 664
Total des actifs pondérés en fonction des risques	147 074	142 266	140 481	137 135

⁽¹⁾ Expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail [à l'exception des prêts sur cartes de crédit] selon l'approche standard, à l'exclusion de ceux selon l'approche des notations internes, conformément à la ligne directrice de l'AMF).

⁽²⁾ L'exigence de capital représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

⁽³⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2024 tiennent compte des dispositions relatives aux cadres révisés du risque de marché et de risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) découlant des réformes réglementaires de Bâle III. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

⁽⁴⁾ Cette rubrique comprend, entre autres, la part des investissements en-dessous d'un certain seuil dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (principalement Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie), qui est pondérée à 250 %. Par ailleurs, cette catégorie exclut la charge d'AEC et les exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation, qui sont divulguées dans la section portant sur le risque de crédit de contrepartie.

Actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité

(en millions de dollars)	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023	Au 30 septembre 2023
Attribués aux secteurs d'activité					
Particuliers et Entreprises	119 850	119 114	114 038	109 811	108 266
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	6 098	5 589	5 900	4 097	3 981
Assurance de dommages	4 270	4 433	4 303	5 378	5 430
Autres	18 719	17 938	18 025	21 195	19 458
Non attribués	—	—	—	—	—
Total des actifs pondérés en fonction des risques	148 937	147 074	142 266	140 481	137 135

Évolution des actifs pondérés en fonction des risques⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le														
	30 septembre 2024			30 juin 2024			31 mars 2024			31 décembre 2023			30 septembre 2023		
	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie	Total
Risque de crédit															
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période	114 799	6 194	120 993	111 121	6 152	117 273	108 805	6 508	115 313	107 079	5 556	112 635	105 034	6 017	111 051
Taille du portefeuille ⁽²⁾	3 055	(350)	2 705	1 461	125	1 586	3 153	749	3 902	1 822	1 203	3 025	1 113	1	1 114
Qualité du portefeuille ⁽³⁾	(240)	1 168	928	1 123	(97)	1 026	(1 663)	(342)	(2 005)	864	(232)	632	765	(479)	286
Mise à jour des modèles ⁽⁴⁾	—	—	—	—	—	—	323	—	323	—	—	—	—	—	—
Méthodes et politiques ⁽⁵⁾	(2 164)	(198)	(2 362)	934	—	934	199	(786)	(587)	(638)	—	(638)	(131)	—	(131)
Acquisitions et cessions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Variation des taux de change	(180)	(3)	(183)	160	14	174	304	23	327	(322)	(19)	(341)	298	17	315
Autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	471	617	1 088	3 678	42	3 720	2 316	(356)	1 960	1 726	952	2 678	2 045	(461)	1 584
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période	115 270	6 811	122 081	114 799	6 194	120 993	111 121	6 152	117 273	108 805	6 508	115 313	107 079	5 556	112 635

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le				
	30 septembre 2024	30 juin 2024	31 mars 2024	31 décembre 2023	30 septembre 2023
Risque de marché					
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période	3 322	2 804	2 881	2 836	3 283
Variation des niveaux de risque ⁽⁶⁾	124	518	646	45	(447)
Mise à jour des modèles ⁽⁴⁾	—	—	—	—	—
Méthodes et politiques ⁽⁵⁾	—	—	(723)	—	—
Acquisitions et cessions	—	—	—	—	—
Variation des taux de change	—	—	—	—	—
Autres	—	—	—	—	—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	124	518	(77)	45	(447)
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période	3 446	3 322	2 804	2 881	2 836

Risque opérationnel					
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période	22 759	22 189	22 287	21 664	21 165
Revenus générés	651	570	(98)	623	499
Méthodes et politiques ⁽⁵⁾	—	—	—	—	—
Acquisitions et cessions	—	—	—	—	—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	651	570	(98)	623	499
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période	23 410	22 759	22 189	22 287	21 664

Ajustement en fonction du plancher d'APR					
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période	—	—	—	—	—
Taille du portefeuille ⁽²⁾	—	—	—	—	—
Qualité du portefeuille ⁽³⁾	—	—	—	—	—
Mise à jour des modèles ⁽⁴⁾	—	—	—	—	—
Méthodes et politiques ⁽⁵⁾	—	—	—	—	—
Acquisitions et cessions	—	—	—	—	—
Variation des taux de change	—	—	—	—	—
Autres	—	—	—	—	—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	—	—	—	—	—
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période	—	—	—	—	—

(1) Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2024 tiennent compte des dispositions relatives aux cadres révisés du risque de marché et du risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) découlant des réformes réglementaires de Bâle III. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

(2) Concerne la hausse ou la baisse des expositions sous-jacentes.

(3) Concerne la variation des facteurs d'atténuation du risque et de la qualité des portefeuilles.

(4) Concerne l'évolution des modèles et des paramètres de risque.

(5) Concerne les changements réglementaires et l'évolution des méthodes de calcul du capital réglementaire.

(6) Concerne la variation due aux changements dans les positions et à la volatilité du marché.

Tableau CMS1 – Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque

	a	b	c	d	a	b	c	d
	Au 30 septembre 2024				Au 30 juin 2024			
(en millions de dollars)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
Type de risque								
1 Risque de crédit (hors risque de contrepartie - CCR)	73 920	29 304	103 224	159 671	75 126	28 017	103 143	157 608
2 Risque de contrepartie	2 461	1 378	3 839	3 448	2 304	1 315	3 619	3 110
3 Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) ⁽¹⁾		2 972	2 972	2 972		2 575	2 575	2 575
4 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	—	317	317	317	—	314	314	314
5 Risque de marché ⁽¹⁾	—	3 446	3 446	3 446	—	3 322	3 322	3 322
6 Risque opérationnel		23 410	23 410	23 410		22 759	22 759	22 759
7 APR résiduels		11 729	11 729	11 822		11 342	11 342	11 421
8 Total	76 381	72 556	148 937	205 086	77 430	69 644	147 074	201 109
	a	b	c	d	a	b	c	d
	Au 31 mars 2024				Au 31 décembre 2023			
(en millions de dollars)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
Type de risque								
1 Risque de crédit (hors risque de contrepartie - CCR)	72 879	27 741	100 620	156 170	72 016	26 799	98 815	148 947
2 Risque de contrepartie	2 273	1 449	3 722	3 347	2 070	1 205	3 275	3 107
3 Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) ⁽¹⁾		2 430	2 430	2 430		3 233	3 233	3 233
4 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	—	319	319	319	—	326	326	326
5 Risque de marché ⁽¹⁾	—	2 804	2 804	2 804	2 567	314	2 881	5 128
6 Risque opérationnel		22 189	22 189	22 189		22 287	22 287	22 287
7 APR résiduels		10 182	10 182	10 239		9 664	9 664	9 718
8 Total	75 152	67 114	142 266	197 498	76 653	63 828	140 481	192 746

⁽¹⁾ Les données présentées depuis le 1^{er} trimestre 2024 tiennent compte des dispositions relatives aux cadres révisés du risque de marché et de risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) découlant des réformes réglementaires de Bâle III. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

Tableau CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs

	a	b	c	d	a	b	c	d
	Au 30 septembre 2024				Au 30 juin 2024			
	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
(en millions de dollars)								
Classes d'actifs								
1 Emprunteurs souverains	6 855	1 804	8 659	1 812	6 552	1 694	8 246	1 700
Dont: catégorisés comme BMD/OP selon l'AS	22	1 784	1 806	1 784	30	1 692	1 722	1 693
2 Institutions de dépôts et banques	1 357	1 010	2 367	6 767	1 576	810	2 386	6 513
Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	—	—	—
3 Actions	—	941	941	941	—	867	867	867
4 Créances achetées	—	23	23	23	—	30	30	30
5 Entreprises	34 616	12 877	47 493	75 351	36 661	12 221	48 882	74 631
Dont : approche fondée sur les notations internes « fondation » (FIRB)	8 902	—	8 902	11 807	9 100	—	9 100	11 473
Dont : approche fondée sur les notations internes « avancée » (AIRB)	25 714	—	25 714	50 671	27 561	—	27 561	50 940
6 Portefeuilles de détail réglementaires	31 092	2 402	33 494	64 530	30 337	2 378	32 715	63 850
Dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	5 266	81	5 347	8 065	4 997	79	5 076	7 966
Dont : autres expositions sur la clientèle de détail	12 212	1 725	13 937	16 824	11 826	1 712	13 538	16 581
Dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	13 614	596	14 210	39 641	13 514	587	14 101	39 303
7 Financement spécialisé	—	4 779	4 779	4 779	—	4 787	4 787	4 787
Dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Autres	—	5 468	5 468	5 468	—	5 230	5 230	5 230
9 Total	73 920	29 304	103 224	159 671	75 126	28 017	103 143	157 608

Tableau CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs (suite)

	a	b	c	d	a	b	c	d
	Au 31 mars 2024				Au 31 décembre 2023			
	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
(en millions de dollars)								
Classes d'actifs								
1 Emprunteurs souverains	6 339	1 786	8 125	1 793	6 934	1 747	8 681	1 767
Dont: catégorisés comme BMD/OP selon l'AS	32	1 786	1 818	1 786	29	1 747	1 776	1 760
2 Institutions de dépôts et banques	2 059	1 170	3 229	3 916	1 775	1 275	3 050	4 425
Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	—	—	—
3 Actions	—	887	887	5 601	—	843	843	1 071
4 Créances achetées	—	25	25	25	—	22	22	22
5 Entreprises	33 910	11 756	45 666	71 973	33 119	11 554	44 673	69 877
Dont : approche fondée sur les notations internes « fondation » (FIRB)	8 575	—	8 575	11 156	8 184	—	8 184	10 749
Dont : approche fondée sur les notations internes « avancée » (AIRB)	25 335	—	25 335	49 073	24 935	—	24 935	47 576
6 Portefeuilles de détail réglementaires	30 571	2 279	32 850	63 024	30 188	2 350	32 538	62 777
Dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	5 386	74	5 460	8 036	5 291	69	5 360	8 055
Dont : autres expositions sur la clientèle de détail	11 743	1 619	13 362	16 256	11 476	1 698	13 174	16 122
Dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	13 442	586	14 028	38 732	13 421	583	14 004	38 600
7 Financement spécialisé	—	4 593	4 593	4 593	—	3 933	3 933	3 933
Dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Autres	—	5 245	5 245	5 245	—	5 075	5 075	5 075
9 Total	72 879	27 741	100 620	156 170	72 016	26 799	98 815	148 947

COMPOSITION DES FONDS PROPRES ET TLAC

Tableau CC1 – Composition des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars)	Au 30 septembre 2024	Références au tableau CC2	Au 30 juin 2024	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023	Au 30 septembre 2023
Fonds propres de la catégorie 1A et assimilés : instruments et réserves						
1 Instruments de fonds propres de la catégorie 1A éligibles directement émis (et leur équivalent)	4 789	A + B	4 789	4 889	4 889	4 889
2 Réserves admissibles et excédents non répartis	32 296	C + D	31 576	30 398	29 362	29 576
3 Cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves)	399	E	(808)	(963)	(708)	(2 142)
4 Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés du capital réglementaire de catégorie 1A	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
5 Instruments de fonds propres de la catégorie 1A émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de la catégorie 1A)	—		—	—	—	—
6 Instruments de fonds propres de la catégorie 1A avant ajustements réglementaires	37 484		35 557	34 324	33 543	32 323
Fonds propres de catégorie 1A et assimilés : Ajustements réglementaires						
7 Ajustements de valorisation prudentiels ⁽¹⁾	18	Note	19	17	16	—
7a Prêts hypothécaires inversés	—		—	—	—	—
7b Expositions sur contreparties centrales non admissibles	—		—	—	—	—
7c Seuils d'importance relative sur protection de crédit	—		—	—	—	—
7d Absence de paiement contre livraison pour les transactions ne faisant pas appel à un système de livraison contre paiement	—		—	—	—	—
8 Goodwill (nets du passif d'impôt différé correspondant)	592	F + G	592	559	559	561
9 Actifs incorporels autres que les charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires et les logiciels (déduction faite des passifs d'impôt différé admissibles)	1 011	H + I	988	976	985	994
10 Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôts différés admissibles)	91	J + K	241	251	277	173
11 Réserve de couverture des flux de trésorerie	259	L	(476)	(558)	(280)	(1 116)
12 Déficit de provisions pour pertes attendues ⁽¹⁾	369	Note	314	226	218	256
13 Gain sur vente de produits de la titrisation	—		—	—	—	—
14 Gains et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit de l'entité	13	M	19	20	3	28
15 Actifs des régimes de retraite à prestations déterminées (déduction faite des passifs d'impôt différé admissibles)	406	N + O	363	93	2	382
16 Participation détenue dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 1A (si aucune consolidation n'est effectuée)	—		—	—	—	—
17 Participations croisées sous forme d'instruments de fonds propres de la catégorie 1A	85	B	80	179	184	140
18 Participations de l'« entité » dans les fonds propres de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs fonds propres, déduction faite des positions courtes éligibles (montant excédant 10 % des fonds propres de l'entité)	—		—	39	—	—
19 Participations significatives de l'« entité » aux fonds propres de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes éligibles (montant excédant 10 % des fonds propres de l'entité) ⁽²⁾	4 020	P + Q	4 342	4 302	2 379	1 841
20 Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10 %)	—		—	—	—	—
21 Actif d'impôt différé résultant de différences temporaires (montant excédant le seuil de 10 %, net du passif d'impôt différé correspondant)	—		—	—	—	—
22 Montant excédant le seuil de 15 %	—		—	—	—	—
23 dont : participations significatives dans les instruments de fonds propres de la catégorie 1A d'entités financières	—		—	—	—	—
24 dont : charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires	—		—	—	—	—
25 dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	—		—	—	—	—
26 Autres déductions ou ajustements réglementaires des fonds propres de la catégorie 1A ⁽²⁾⁽³⁾	(2 156)	Note	(2 147)	(1 811)	407	381
27 Ajustements réglementaires appliqués aux instruments de fonds propres de la catégorie 1A et assimilés en raison de l'insuffisance des fonds propres de la catégorie 1B et des fonds propres de la catégorie 2 pour couvrir les déductions	146	R	111	119	115	117
28 Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de la catégorie 1A et assimilés	4 854		4 446	4 412	4 865	3 757
29 Total des fonds propres de la catégorie 1A et assimilés	32 630		31 111	29 912	28 678	28 566

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 16.

Tableau CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

(en millions de dollars)	Au 30 septembre 2024	Références au tableau CC2	Au 30 juin 2024	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023	Au 30 septembre 2023
Fonds propres de la catégorie 1B : instruments						
30 Instruments de fonds propres de la catégorie 1B admissibles directement émis	—		—	—	—	—
31 dont : instruments désignés comme fonds propres selon les normes comptables applicables	—		—	—	—	—
32 dont : instruments désignés comme passifs selon les normes comptables applicables	—		—	—	—	—
33 Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des fonds propres de la catégorie 1B	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
34 Fonds propres de la catégorie 1B (et instruments de la catégorie 1A non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de la catégorie 1B)	—		—	—	—	—
35 dont : instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
36 Fonds propres de la catégorie 1B avant ajustements réglementaires	—		—	—	—	—
Fonds propres de la catégorie 1B : ajustements réglementaires						
37 Participation dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 1B	—		—	—	—	—
38 Participations croisées dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 1B	—		—	—	—	—
39 Participations de l'« entité » dans les fonds propres de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs instruments de fonds propres de la catégorie 1A émis par l'entité (montant excédant le seuil de 10 %)	—		—	6	—	—
40 Participations significatives aux fonds propres de banques, entités d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire	146	R	111	113	115	117
41 Autres déductions ou ajustements réglementaires des fonds propres de la catégorie 1	(146)	R	(111)	(119)	(115)	(117)
42 Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 1B en raison de l'insuffisance de fonds propres de la catégorie 2 pour couvrir les déductions	—		—	—	—	—
43 Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 1B	—		—	—	—	—
44 Total fonds propres de la catégorie 1B	—		—	—	—	—
45 Total fonds propres de la catégorie 1 (1A + 1B)	32 630		31 111	29 912	28 678	28 566
Fonds propres de la catégorie 2 : instruments et provisions						
46 Instruments de fonds propres de la catégorie 2 admissibles directement émis	3 965	S + T	3 929	2 968	2 981	2 904
47 Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des fonds propres de la catégorie 2	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
48 Instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de catégories 1A et 1B non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de la catégorie 2)	—		—	—	—	—
49 dont : instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
50 Provisions	93	U	88	83	62	83
51 Fonds propres de la catégorie 2 avant ajustements réglementaires	4 058		4 017	3 051	3 043	2 987
Fonds propres de la catégorie 2 : ajustements réglementaires						
52 Participations dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 2	—		—	—	—	—
53 Participations croisées dans des fonds propres de la catégorie 2 et autres passifs TLAC	—		—	—	—	—
54 Participations de l'« entité » dans les fonds propres de banques et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs fonds propres de la catégorie 1A émis (montant excédant le seuil de 10 %)	—		—	710	—	—
55 Participations significatives aux fonds propres et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières qui sont hors du périmètre de consolidation réglementaire (déduction faite des positions courtes éligibles)	976	V + W	976	976	976	976
56 Autres déductions ou ajustements réglementaires des fonds propres de la catégorie 2	—		—	—	—	—
57 Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 2	976		976	1 686	976	976
58 Total de fonds propres de la catégorie 2	3 082		3 041	1 365	2 067	2 011
59 Total des fonds propres (1A + 1B et 2)	35 712		34 152	31 277	30 745	30 577
60 Total des actifs pondérés en fonction des risques	148 937		147 074	142 266	140 481	137 135

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 16.

Tableau CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

(en millions de dollars)		Au 30 septembre 2024	Références au tableau CC2	Au 30 juin 2024	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023	Au 30 septembre 2023
Ratios et coussins de fonds propres							
61	Fonds propres de la catégorie 1A et assimilés (en % des actifs pondérés en fonction des risques)	21,9 %		21,2 %	21,0 %	20,4 %	20,8 %
62	Fonds propres de la catégorie 1 (en % des actifs pondérés en fonction des risques)	21,9 %		21,2 %	21,0 %	20,4 %	20,8 %
63	Total des fonds propres (en % des actifs pondérés en fonction des risques)	24,0 %		23,2 %	22,0 %	21,9 %	22,3 %
64	Coussin spécifique à l'entité (coussin de conservation des fonds propres + coussin contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en % des actifs pondérés en fonction des risques)	3,5 %		3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
65	dont : coussin de conservation des fonds propres	2,5 %		2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
66	dont : coussin contracyclique spécifique à l'entité	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
67	dont : exigence de capacité accrue d'absorption des pertes	1,0 %		1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
68	Fonds propres de la catégorie 1A (en % des actifs pondérés en fonction des risques) disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres	16,0 %		15,2 %	14,0 %	13,9 %	14,3 %
Minima nationaux							
69	Ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A	8,0 %		8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %
70	Ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1	9,5 %		9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %
71	Ratio minimal de fonds propres totaux	11,5 %		11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)							
72	Participations non significatives dans les fonds propres et autres passifs TLAC d'autres entités financières	3 180	X	2 987	3 437	2 635	2 713
73	Participations significatives dans les instruments de fonds propres de la catégorie 1A d'entités financières	3 680	Y	3 556	3 433	3 117	3 052
74	Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (nettes du passif d'impôt différé correspondant)	—		—	—	—	—
75	Actif d'impôt différé résultant de différences temporaires (net du passif d'impôt différé correspondant)	653	Z	649	638	747	537
Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2							
76	Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	93		88	83	62	83
77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche standard	93		88	83	62	83
78	Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (avant application du plafond)	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
79	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche notations internes	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

(1) Éléments considérés dans les fonds propres réglementaires seulement.

(2) Inclut les marges sur services contractuels déclarées comme élément de passif dans les états financiers des filiales d'assurance du Mouvement. Il s'agit d'une nouvelle exigence de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* depuis le 1^{er} janvier 2024.

(3) Inclut les placements en actions dans les fonds d'investissement soumis à l'approche de repli, déduits des fonds propres de la catégorie 1A.

Variations trimestrielles des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars)	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023	Au 30 septembre 2023
Fonds propres de la catégorie 1A					
Solde au début de la période	31 111	29 912	28 678	28 566	28 332
Croissance des réserves et des excédents non répartis	720	1 178	1 036	(214)	542
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	1 207	155	(255)	1 434	(287)
Parts de capital F ⁽¹⁾	—	(100)	—	—	—
Dédutions ⁽²⁾	(408)	(34)	453	(1 108)	(21)
Solde à la fin de la période	32 630	31 111	29 912	28 678	28 566
Total des fonds propres de la catégorie 1⁽³⁾	32 630	31 111	29 912	28 678	28 566
Fonds propres de la catégorie 2					
Solde au début de la période	3 041	1 365	2 067	2 011	2 007
Instruments admissibles ⁽⁴⁾	36	961	(13)	77	(34)
Portion admissible de la provision pour perte de crédit	5	5	21	(21)	38
Dédutions	—	710	(710)	—	—
Solde à la fin de la période	3 082	3 041	1 365	2 067	2 011
Total des fonds propres	35 712	34 152	31 277	30 745	30 577

⁽¹⁾ Le 29 avril 2024, la Fédération des caisses Desjardins du Québec a procédé au rachat pour annulation de 10 000 000 parts de capital F détenues au Fonds fiduciaire.

⁽²⁾ Inclut les marges sur services contractuels déclarées comme élément de passif dans les états financiers des filiales d'assurance du Mouvement. Il s'agit d'une nouvelle exigence de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* depuis le 1^{er} janvier 2024.

⁽³⁾ Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.

⁽⁴⁾ La Fédération a procédé à l'émission d'instruments admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité pour un montant de 1,0 G\$ au cours du 2^e trimestre 2024.

Tableau CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan

Au 30 septembre 2024

(en millions de dollars)	Bilan selon les états financiers combinés	Éléments exclus du périmètre de consolidation réglementaire ⁽¹⁾	Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire	Comprenant	Références au tableau CC1
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 918	1 511	6 407		
Valeurs mobilières	95 192	36 230	58 962		
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				3 180	X
Autres valeurs mobilières				55 782	
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	26 721	(1 760)	28 481		
Prêts	283 814	2 010	281 804		
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions financières de la catégorie 2				126	V
Autres prêts				281 678	
Provision pour pertes de crédit	(1 162)	—	(1 162)		
Portion admissible comprise dans les fonds propres de la catégorie 2				(93)	U
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires				(1 069)	
Actif net des fonds distincts	28 037	28 037	—		
Autres actifs					
Instruments financiers dérivés	6 969	64	6 905		
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	4 141	224	3 917		
Actifs des contrats de réassurance	2 115	2 115	—		
Actifs au titre de droits d'utilisation	458	(273)	731		
Immeubles de placement	803	794	9		
Immobilisations corporelles	1 495	428	1 067		
Goodwill	596	559	37		F
Immobilisations incorporelles	1 217	752	465		H
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	728	177	551		N
Actifs d'impôt différé	974	207	767		
Actifs d'impôt différé, sauf ceux attribuables à des différences temporaires				161	J
Passifs d'impôt différé, sauf ceux attribuables à des différences temporaires				(70)	K
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires et n'excédant pas les seuils réglementaires				653	Z
Passifs d'impôt différé liés aux logiciels et aux autres immobilisations incorporelles				(206)	I
Passifs d'impôt différé liés au goodwill				(4)	G
Passifs d'impôt différé liés aux actifs nets au titre des régimes à prestations définies				(145)	O
Autres éléments d'actifs d'impôt différé				378	
Autres					
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 246	(6 605)	7 851		
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant le seuil réglementaire de 10 % des fonds propres de la catégorie 1A				205	P
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				3 680	Y
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant le seuil réglementaire de 10 % des fonds propres de la catégorie 1A ⁽²⁾				3 815	Q
Participations significatives dans les fonds propres de catégorie 1B d'autres institutions financières				146	R
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières de la catégorie 2				850	W
Autres ajustements liés aux participations ⁽²⁾				(845)	
Autres éléments	3 415	44	3 371		
Total de l'actif	464 677	64 514	400 163		

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan (suite)

Au 30 septembre 2024

(en millions de dollars)	Bilan selon les états financiers combinés	Éléments exclus du périmètre de consolidation réglementaire ⁽¹⁾	Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire	Comprenant	Références au tableau CC1
Passif					
Dépôts	296 377	(667)	297 044		
Passifs des contrats d'assurance	34 768	34 768	—		
Autres passifs					
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	14 172	68	14 104		
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	21 974	608	21 366		
Instruments financiers dérivés	6 104	247	5 857		
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	10 999	322	10 677		
Obligations locatives	536	(299)	835		
Passifs des contrats de réassurance	38	38	—		
Passif net des fonds distincts - Contrats d'investissement	24 431	24 431	—		
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	717	165	552		
Passifs d'impôt différé	417	194	223		
Autres	11 800	3 660	8 140		
Obligations subordonnées	3 939	—	3 939		
Obligations subordonnées incluses dans le calcul des fonds propres de la catégorie 2				3 939	S
Total du passif	426 272	63 535	362 737		
Capitaux propres					
Capital social	4 731	—	4 731		
Parts de qualification				26	T
Parts de capital de la Fédération				4 704	A
Participations croisées sous forme d'instruments de fonds propres de la catégorie 1A				85	B
Parts exclues du calcul des fonds propres réglementaires				(84)	
Excédents non répartis	4 657	78	4 579		C
Gains (pertes) attribuables à des variations de juste valeur des passifs financiers à l'égard du risque de crédit de l'entité				13	M
Autres excédents non répartis				4 566	
Cumul des autres éléments du résultat global	399	—	399		E
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				259	L
Gains (pertes) sur instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie				140	
Autres					
Réserves	27 717	—	27 717		D
Participations ne donnant pas le contrôle	901	901	—		
Total des capitaux propres	38 405	979	37 426		
Total du passif et des capitaux propres	464 677	64 514	400 163		

⁽¹⁾ Comprennent les filiales d'assurance, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, lesquelles sont exclues du périmètre de consolidation réglementaire. Une description de leurs activités se retrouve dans le rapport annuel 2023 du Mouvement Desjardins à la section 2.3 du rapport de gestion.

⁽²⁾ Inclut les marges sur services contractuels déclarées comme élément de passif dans les états financiers des filiales d'assurance du Mouvement. Il s'agit d'une nouvelle exigence de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* depuis le 1^{er} janvier 2024.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles

Au 30 septembre 2024

Caractéristiques	Parts de qualification		Parts de capital F
	Caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
1 Émetteur			
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	s. o.	s. o.	s. o.
3 Droit régissant l'instrument	Québec	Québec	Québec
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.	s. o.
Traitement réglementaire :			
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 1A
5 Règles de Bâle III après la transition	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 1A
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7 Type d'instrument	Parts de qualification	Parts de qualification	Parts de capital
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	26 194 \$	100 \$	4 789 464 \$
9 Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	5 \$	5 \$	10 \$
10 Rubrique comptable	Fonds propres	Fonds propres	Fonds propres
11 Date initiale d'émission	s. o.	s. o.	s. o.
12 Perpétuel ou daté	Perpétuel	Perpétuel	Perpétuel
13 Date d'échéance initiale	Aucune date d'échéance	Aucune date d'échéance	Aucune date d'échéance
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Non
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende			
17 Dividende/coupon fixe ou variable	s. o.	s. o.	Variable
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	s. o.	s. o.	4,25 % annuel
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	s. o.	s. o.	Oui
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	s. o.	s. o.	Entièrement discrétionnaire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	s. o.	s. o.	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	s. o.	s. o.	Non cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25 Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26 Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30 Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a Type de subordination			
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Billets subordonnés FPUNV de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec ⁽²⁾	Billets subordonnés FPUNV de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec ⁽²⁾	Billets subordonnés FPUNV de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec ⁽²⁾
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	Non	Non	Non
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 27.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 30 septembre 2024

Caractéristiques		Billets subordonnés FPUNV		
1	Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31430WDW1 ISIN : CA31430WDW16	CUSIP : 31430WGC2 ISIN : CA31430WGC25	CUSIP : 31430WRG1 ISIN : CA31430WRG10
3	Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.	s. o.
Traitement réglementaire :				
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2
5	Règles de Bâle III après la transition	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2
6	Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7	Type d'instrument	Billets subordonnés	Billets subordonnés	Billets subordonnés
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	933 713 \$	969 785 \$	1 000 921 \$
9	Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	1 000 000 000 \$	1 000 000 000 \$	1 000 000 000 \$
10	Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11	Date initiale d'émission	26 mai 2020	28 mai 2021	23 août 2022
12	Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13	Date d'échéance initiale	26 mai 2030	28 mai 2031	23 août 2032
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Oui	Oui	Oui
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	À partir du 26 mai 2025, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	À partir du 28 mai 2026, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	À partir du 23 août 2027, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	À n'importe quelle date après le 26 mai 2025, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	À n'importe quelle date après le 28 mai 2026, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	À n'importe quelle date après le 23 août 2027, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé
Coupon ou dividende				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe, puis variable	Fixe, puis variable	Fixe, puis variable
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	2,856 % par année jusqu'au 26 mai 2025 (exclusivement). Après cette date, au taux annuel égal au taux des acceptations bancaires à 3 mois, majoré de 2,11 % ⁽³⁾	1,992 % par année jusqu'au 28 mai 2026 (exclusivement). Après cette date, au taux annuel égal au taux des acceptations bancaires à 3 mois, majoré de 0,60 % ⁽³⁾	5,035 % par année jusqu'au 23 août 2027 (exclusivement). Après cette date, au taux CORRA composé quotidiennement sur la période d'observation, majoré de 2,29 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20	Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22	Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Convertible	Convertible	Convertible
24	Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	Voir Note ⁽⁴⁾	Voir Note ⁽⁴⁾	Voir Note ⁽⁴⁾
25	Si convertible, en totalité ou en partie	Toujours converti en totalité	Toujours converti en totalité	Toujours converti en totalité
26	Si convertible, taux de conversion	Voir Note ⁽⁵⁾	Voir Note ⁽⁵⁾	Voir Note ⁽⁵⁾
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
30	Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31	Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32	Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33	Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a	Type de subordination			
35	En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Créanciers seniors incluant les déposants	Créanciers seniors incluant les déposants	Créanciers seniors incluant les déposants
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	Non	Non	Non
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 27.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 30 septembre 2024

Caractéristiques	Billets subordonnés FPUNV
1 Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31430WU44 ISIN : CA31430WU444
3 Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.
Traitement réglementaire :	
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Instrument catégorie 2
5 Règles de Bâle III après la transition	Instrument catégorie 2
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité
7 Type d'instrument	Billets subordonnés
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	1 034 290 \$
9 Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	1 000 000 000 \$
10 Rubrique comptable	Passif – Coût amorti
11 Date initiale d'émission	15 mai 2024
12 Perpétuel ou daté	Daté
13 Date d'échéance initiale	15 mai 2034
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Oui
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	À partir du 15 mai 2029, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	À n'importe quelle date après le 15 mai 2029, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé
Coupon ou dividende	
17 Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe, puis variable
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	5,279 % par année jusqu'au 15 mai 2029 (exclusivement). Après cette date, au taux annuel égal au taux CORRA composé quotidiennement sur la période d'observation, majoré de 1,56 %
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	Voir Note ⁽⁴⁾
25 Si convertible, en totalité ou en partie	Toujours converti en totalité
26 Si convertible, taux de conversion	Voir Note ⁽⁵⁾
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	Obligatoire
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	Fédération des caisses Desjardins du Québec
30 Mécanisme de dépréciation	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.
34a Type de subordination	
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Créanciers séniors incluant les déposants
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	Non
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 27.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 30 septembre 2024

Caractéristiques	Billet de premier rang TLAC		
1 Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31430WFL3 ISIN : CA31430WFL33	CUSIP : 31430WHX5 ISIN : CA31430WHX52	CUSIP : 31430WPB4 ISIN : CA31430WPB41
3 Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.	s. o.
Traitement réglementaire :			
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.	s. o.
5 Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7 Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9 Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	1 000 000 000 \$	500 000 000 \$	1 000 000 000 \$
10 Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11 Date initiale d'émission	21 janvier 2021	10 septembre 2021	19 mai 2022
12 Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13 Date d'échéance initiale	21 janvier 2026	10 septembre 2026	19 mai 2027
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Non
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende			
17 Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe	Fixe
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	1,093 % par année	1,587 % par année	4,407 % par année
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25 Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26 Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30 Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	s. o.	s. o.
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 27.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 30 septembre 2024

Caractéristiques		Billet de premier rang TLAC		
		Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
1	Émetteur			
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31429KAH6 / 31429LAH4 ISIN: US31429KAH68 / US31429LAH42	CUSIP : 31430WTH7 ISIN : CA31430WTH74	CUSIP : 31429KAJ2 / 31429LAJ0 ISIN : US31429KAJ25 / US31429LAJ08
3	Droit régissant l'instrument	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)
3a	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	Contractuel	s. o.	Contractuel
Traitement réglementaire :				
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.	s. o.
5	Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
6	Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7	Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9	Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	500 000 000 US\$	1 000 000 000 \$	600 000 000 US\$
10	Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11	Date initiale d'émission	23 août 2022	16 novembre 2022	23 janvier 2023
12	Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13	Date d'échéance initiale	23 août 2027	1 octobre 2025	23 janvier 2026
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Non
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe	Fixe, puis variable
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	4,550 % par année	5,2 % par année	5,278 % par année jusqu'au 23 janvier 2025 (exclusivement). Après cette date, au taux SOFR composé quotidiennement sur la période d'observation, majoré de 1,094%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20	Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22	Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25	Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26	Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30	Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31	Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32	Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33	Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a	Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
35	En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	s. o.	s. o.
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 27.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 30 septembre 2024

Caractéristiques	Billet de premier rang TLAC		
	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
1 Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31429KAK9 / 31429LAK7 ISIN : US31429KAK97 / US31429LAK70	Common Code : 261363054 ISIN : XS2613630545	CUSIP : 31430WZM9 ISIN : CA31430WZM95
3 Droit régissant l'instrument	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	Contractuel	s.o.	s. o.
Traitement réglementaire :			
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.	s. o.
5 Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7 Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9 Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	750 000 000 US\$	34 300 000 000 ¥	500 000 000 \$
10 Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11 Date initiale d'émission	14 mars 2023	24 avril 2023	16 août 2023
12 Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13 Date d'échéance initiale	14 mars 2028	24 avril 2028	16 août 2028
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Non
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende			
17 Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe	Fixe
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	5,70 % par année	1,00 % par année	5,475 % par année
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25 Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26 Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30 Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	s. o.	s. o.
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 27.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 30 septembre 2024

Caractéristiques		Billet de premier rang TLAC		
		Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
1	Émetteur			
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31430WF90 ISIN : CA31430WF908	Common Code : 274265973 ISIN : XS2742659738	CUSIP : 31429KAL7 / 31429LAL5 ISIN : US31429KAL70 / US31429LAL53
3	Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)
3a	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.	Contractuel
Traitement réglementaire :				
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.	s. o.
5	Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
6	Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7	Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9	Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	1 250 000 000 \$	1 000 000 000 €	1 000 000 000 US\$
10	Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11	Date initiale d'émission	17 novembre 2023	17 janvier 2024	26 janvier 2024
12	Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13	Date d'échéance initiale	17 novembre 2028	17 janvier 2026	26 avril 2029
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Oui ⁽⁶⁾	Non	Non
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Variable	Fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	5,467 % par année	EURIBOR 3 mois + 55 pdb	5,25 % par année
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20	Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22	Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25	Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26	Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30	Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31	Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32	Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33	Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a	Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
35	En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	s. o.	s. o.
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 27.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 30 septembre 2024

Caractéristiques	Billet de premier rang TLAC		
	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
1 Émetteur			
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	Common Code : 289296794 ISIN : XS2892967949	Common Code : 137173683 ISIN : CH1371736831	CUSIP : 31430W3J1 ISIN : CA31430W3J13
3 Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.	s. o.
Traitement réglementaire :			
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.	s. o.
5 Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7 Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9 Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	500 000 000 €	230 000 000 Fr.	1 250 000 000 \$
10 Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11 Date initiale d'émission	5 septembre 2024	11 septembre 2024	24 septembre 2024
12 Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13 Date d'échéance initiale	5 septembre 2029	11 septembre 2029	24 septembre 2029
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Oui ⁽⁶⁾	Oui ⁽⁶⁾	Oui ⁽⁶⁾
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende			
17 Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe	Fixe
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	3,467% par année	1,4875% par année	3,804% par année
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25 Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26 Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30 Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	s. o.	s. o.
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

⁽¹⁾ Le "¥" est le symbole monétaire représentant le Yen. Le "€" est le symbole monétaire représentant l'Euro. Le "Fr." est le symbole monétaire représentant le Franc suisse.

⁽²⁾ Sujet à la fusion-liquidation en vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers*.

⁽³⁾ Le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (RBSL), l'administrateur du Canadian Dealer offered rate (CDOR), a annoncé qu'il cesserait la publication de toutes les échéances du CDOR après le 28 juin 2024. Le CDOR est le taux d'intérêt utilisé pour établir le taux d'intérêt des acceptations bancaires.

⁽⁴⁾ Événements déclencheurs FPUNV :

i) l'Autorité annonce publiquement que la Fédération a été avisée par écrit qu'elle est considérée comme non viable ou sur le point de le devenir et que la conversion des billets et d'autres instruments d'urgence émis par la Fédération pourrait rétablir ou maintenir sa viabilité; ou ii) l'administration fédérale ou provinciale canadienne annonce publiquement que la Fédération a accepté ou convenu d'accepter une injection de fonds propres ou toutes autres formes d'aides équivalentes, de la part du gouvernement du Canada ou de l'administration d'une province ou d'une subdivision politique ou d'un organisme ou d'un agent de celle-ci, sans lesquelles l'Autorité aurait jugé la Fédération non viable de par la faiblesse des ratios de fonds propres de la Fédération.

⁽⁵⁾ En cas d'un événement déclencheur, chaque billet en circulation sera converti en un nombre de parts Z-capital contingent égal à (multiplicateur x valeur du billet) + prix de conversion, arrondi à la baisse. Veuillez vous référer au supplément de prospectus pour plus de détails.

⁽⁶⁾ L'émetteur peut procéder au remboursement anticipé des billets, en totalité ou en partie, à tout moment et sans l'accord préalable de l'Autorité, moyennant un préavis d'au moins 10 jours et d'au plus 60 jours donné aux porteurs de billets, à condition que l'exigence minimale de TLAC Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes soit respectée.

Tableau TLAC1 – Composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution⁽¹⁾)

		a				
(en millions de dollars)		Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023	Au 30 septembre 2023
Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires						
1	Instruments de fonds propres de la catégorie 1A et assimilés	31 720	30 208	29 002	27 778	27 667
2	Autres éléments de fonds propres de catégorie 1B avant ajustements de TLAC	—	—	—	—	—
3	Instruments de catégorie 1B non éligibles en tant que TLAC, car émis par des filiales à des tierces parties	—	—	—	—	—
4	Autres ajustements	—	—	—	—	—
5	Instruments de fonds propres de catégorie 1B éligibles aux termes du dispositif de TLAC	—	—	—	—	—
6	Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements de TLAC	3 073	3 034	1 137	2 067	2 011
7	Fraction amortie des instruments de catégorie 2 quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an	—	—	—	—	—
8	Fonds propres de catégorie 2 non éligibles en tant que TLAC, car émis par des filiales à des tierces parties	—	—	—	—	—
9	Autres ajustements	—	—	—	—	—
10	Instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles aux termes du dispositif de TLAC	3 073	3 034	1 137	2 067	2 011
11	TLAC liée aux fonds propres réglementaires	34 793	33 242	30 139	29 845	29 678
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires						
12	Instruments de TLAC externe émis directement par l'institution financière et subordonnés à des passifs exclus ⁽²⁾	12 395	11 047	11 007	10 292	10 145
13	Instruments de TLAC externe émis directement par l'institution financière et non subordonnés à des passifs exclus, mais satisfaisant toutes les autres exigences du tableau des modalités de la TLAC	—	—	—	—	—
14	Dont : montant éligible en tant que TLAC après application des plafonnements	—	—	—	—	—
15	Instruments de TLAC externe émis par des véhicules de financement avant le 1 ^{er} janvier 2022	—	—	—	—	—
16	Engagements éligibles ex ante visant à recapitaliser une IFIS-G en résolution	—	—	—	—	—
17	TLAC liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements	12 395	11 047	11 007	10 292	10 145
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires : ajustements						
18	TLAC avant déductions	47 188	44 289	41 146	40 137	39 823
19	Déductions des expositions entre des groupes de résolution à points d'entrée multiples correspondant à des éléments éligibles à la TLAC (non applicables aux IFIS-i à point d'entrée unique)	—	—	—	—	—
20	Déduction d'investissements dans d'autres propres passifs TLAC	—	—	—	—	—
21	Autres ajustements de TLAC	—	—	—	—	—
22	TLAC après déductions	47 188	44 289	41 146	40 137	39 823
Actifs pondérés et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC						
23	Total des actifs pondérés en fonction des risques ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC	145 004	143 099	138 111	136 311	133 060
24	Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier ⁽³⁾	421 041	405 638	396 480	383 474	372 059
Ratios TLAC et coussins de fonds propres						
25	TLAC (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	32,5 %	30,9 %	29,8 %	29,4 %	29,9 %
26	TLAC (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier)	11,2 %	10,9 %	10,4 %	10,5 %	10,7 %
27	Ratio de catégorie 1A (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) disponible après satisfaction des exigences minimales de fonds propres et de TLAC du groupe de résolution	14,5 %	12,9 %	11,8 %	11,4 %	11,9 %
28	Coussin spécifique à l'institution (coussin de conservation des fonds propres + coussin contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en % des actifs pondérés des risques)	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
29	Dont : coussin de conservation des fonds propres	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
30	Dont : coussin contracyclique spécifique à l'institution	— %	— %	— %	— %	— %
31	Dont : coussin applicable aux institutions financières d'importance systémique	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %

(1) Les données figurant dans ce tableau diffèrent de celles présentées dans le Tableau CC1, car elles font référence au groupe de résolution qui exclut la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

(2) Émission de 5,2 G\$ de créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC au cours des neuf premiers mois de l'année 2024.

(3) Conformément aux mesures d'allègement temporaires émises par l'AMF en réponse aux impacts de la pandémie de COVID-19, les réserves auprès de banques centrales ont été exclues du total de l'exposition utilisée dans le calcul des ratios de levier jusqu'au 3^e trimestre 2023.

Tableau TLAC3 – Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique

	Au 30 septembre 2024						Au 30 juin 2024					
	Rang de créancier						Rang de créancier					
	1	2	3	4	5	Somme de 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme de 1 à 5
	(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)		(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)	
(en millions de dollars)	Partis de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽¹⁾		Partis de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽¹⁾	
1 Description du rang du créancier												
2 Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit ⁽²⁾	4 816	—	4 000	12 422	s. o.	21 238	4 816	—	4 000	11 070	s. o.	19 886
3 Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	—	—	—	—	s. o.	—	—	—	—	—	s. o.	—
4 Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	4 816	—	4 000	12 422	s. o.	21 238	4 816	—	4 000	11 070	s. o.	19 886
5 Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement éligible en tant que TLAC	4 816	—	4 000	12 422	s. o.	21 238	4 816	—	4 000	11 070	s. o.	19 886
6 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	—	—	—	3 946	s. o.	3 946	—	—	—	4 483	s. o.	4 483
7 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	—	—	—	8 476	s. o.	8 476	—	—	—	6 587	s. o.	6 587
8 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	—	—	4 000	—	s. o.	4 000	—	—	4 000	—	s. o.	4 000
9 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, hors titres perpétuels	—	—	—	—	s. o.	—	—	—	—	—	s. o.	—
10 Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	4 816	—	—	—	s. o.	4 816	4 816	—	—	—	s. o.	4 816

	Au 31 mars 2024						Au 31 décembre 2023					
	Rang de créancier						Rang de créancier					
	1	2	3	4	5	Somme de 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme de 1 à 5
	(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)		(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)	
(en millions de dollars)	Partis de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽¹⁾		Partis de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽¹⁾	
1 Description du rang du créancier												
2 Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit ⁽²⁾	4 916	—	3 000	11 033	s. o.	18 949	4 916	—	3 000	10 314	s. o.	18 230
3 Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	—	—	—	—	s. o.	—	—	—	—	—	s. o.	—
4 Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	4 916	—	3 000	11 033	s. o.	18 949	4 916	—	3 000	10 314	s. o.	18 230
5 Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement éligible en tant que TLAC	4 916	—	3 000	11 033	s. o.	18 949	4 916	—	3 000	10 314	s. o.	18 230
6 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	—	—	—	4 453	s. o.	4 453	—	—	—	4 100	s. o.	4 100
7 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	—	—	—	5 226	s. o.	5 226	—	—	—	6 214	s. o.	6 214
8 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	—	—	3 000	1 354	s. o.	4 354	—	—	3 000	—	s. o.	3 000
9 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, hors titres perpétuels	—	—	—	—	s. o.	—	—	—	—	—	s. o.	—
10 Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	4 916	—	—	—	s. o.	4 916	4 916	—	—	—	s. o.	4 916

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page suivante.

Tableau TLAC3 – Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (suite)

		Au 30 septembre 2023					
		Rang de créancier					
		1	2	3	4	5	Somme de 1 à 5
(en millions de dollars)		(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)	
1	Description du rang du créancier	Parts de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽¹⁾	
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit ⁽²⁾	4 915	—	3 000	10 201	s. o.	18 116
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	—	—	—	—	s. o.	—
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	4 915	—	3 000	10 201	s. o.	18 116
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement éligible en tant que TLAC	4 915	—	3 000	10 201	s. o.	18 116
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	—	—	—	3 377	s. o.	3 377
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	—	—	—	6 824	s. o.	6 824
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	—	—	3 000	—	s. o.	3 000
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, hors titres perpétuels	—	—	—	—	s. o.	—
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	4 915	—	—	—	s. o.	4 915

⁽¹⁾ Le Mouvement Desjardins ne complète pas cette colonne à ce moment-ci, à l'instar des banques canadiennes.

⁽²⁾ Les parts de capital sont présentées à leur valeur comptable, les dettes subordonnées et les instruments de recapitalisation interne sont présentés à leur valeur nominale.

LIENS ENTRE LES ÉTATS FINANCIERS ET LES EXPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Tableau LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires

Au 30 septembre 2024

	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Valeurs comptables des éléments ⁽¹⁾				
			Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de contrepartie	Soumis au cadre de titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
<small>(en millions de dollars)</small>							
Actif							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 918	6 407	6 407	—	—	—	—
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	41 640	14 829	747	—	3	14 079	—
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	53 492	44 101	43 804	—	—	—	297
Titres au coût amorti	60	32	9	—	23	—	—
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	26 721	28 481	—	28 481	—	24 041	—
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	282 652	280 642	280 516	—	—	—	126
Actifs nets des fonds distincts	28 037	—	—	—	—	—	—
Instruments financiers dérivés	6 969	6 905	—	6 905	—	490	—
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	4 141	3 917	3 917	—	—	—	—
Actifs des contrats de réassurance	2 115	—	—	—	—	—	—
Actifs au titre de droits d'utilisation	458	731	731	—	—	—	—
Immeubles de placement	803	9	9	—	—	—	—
Immobilisations corporelles	1 495	1 067	1 067	—	—	—	—
Goodwill	596	37	(559)	—	—	—	596
Immobilisations incorporelles	1 217	465	(752)	—	—	—	1 217
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 246	7 851	1 524	—	—	—	6 327
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	728	551	—	—	—	—	551
Actifs d'impôt différé	974	767	606	—	—	—	161
Autres	3 415	3 371	3 371	—	—	—	—
Total de l'actif	464 677	400 163	341 397	35 386	26	38 610	9 275

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page suivante.

Tableau LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (suite)

Au 30 septembre 2024

	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Valeurs comptables des éléments ⁽¹⁾				
			Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de contrepartie	Soumis au cadre de titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
<small>(en millions de dollars)</small>							
Passif							
Dépôts	296 377	297 044	—	—	—	—	297 044
Passifs des contrats d'assurance	34 768	—	—	—	—	—	—
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	14 172	14 104	—	14 104	—	13 809	—
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	21 974	21 366	—	—	—	20 772	—
Instruments financiers dérivés	6 104	5 857	—	5 857	—	356	—
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	10 999	10 677	—	—	—	—	10 677
Obligations locatives	536	835	—	—	—	—	835
Passifs des contrats de réassurance	38	—	—	—	—	—	—
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	24 431	—	—	—	—	—	—
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	717	552	—	—	—	—	552
Passifs d'impôt différé	417	223	—	—	—	—	223
Autres	11 800	8 140	—	—	—	—	8 140
Obligations subordonnées	3 939	3 939	—	—	—	—	3 939
Total du passif	426 272	362 737	—	19 961	—	34 937	321 410
Capitaux propres							
Capital social	4 731	4 731	—	—	—	—	4 731
Excédents non répartis	4 657	4 579	—	—	—	—	4 579
Cumul des autres éléments du résultat global	399	399	—	—	—	—	399
Réserves	27 717	27 717	—	—	—	—	27 717
Capitaux propres - Part revenant au Groupe	37 504	37 426	—	—	—	—	37 426
Participations ne donnant pas le contrôle	901	—	—	—	—	—	—
Total des capitaux propres	38 405	37 426	—	—	—	—	37 426
Total du passif et des capitaux propres	464 677	400 163	—	19 961	—	34 937	358 836

⁽¹⁾ Les montants des colonnes c à g ne sont pas nécessairement égaux à ceux de la colonne b, certains éléments pouvant être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires au titre de plusieurs catégories de risques.

Tableau LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers

Au 30 septembre 2024

	a	b	c	d	e
	Éléments soumis au ⁽¹⁾				
(en millions de dollars)	Total	Cadre du risque de crédit	Cadre de titrisation	Cadre du risque de contrepartie	Cadre du risque de marché
1 Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	390 888	341 397	26	35 386	38 610
2 Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	41 327	—	—	19 961	34 937
3 Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	349 561	341 397	26	15 425	3 673
4 Hors bilan ⁽²⁾	143 986	68 095	—	—	—
5 Écarts de valorisation	—	—	—	—	—
6 Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2	(625)	342	—	(967)	—
7 Écarts découlant de la prise en compte de provisions	670	670	—	—	—
8 Écarts découlant des filtres prudentiels	—	—	—	—	—
9 Ajustement au titre des dérivés	7 238	—	—	7 238	—
10 Expositions liées aux opérations de financement par titres ⁽³⁾	28 208	—	—	28 208	—
11 Autres écarts	—	—	—	—	—
12 Valeur réglementaire des expositions⁽⁴⁾	529 038	410 504	26	49 904	3 673

⁽¹⁾ Les montants des colonnes b à e ne sont pas nécessairement égaux à ceux de la colonne a, certains éléments pouvant être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires au titre de plusieurs catégories de risques.

⁽²⁾ L'exposition initiale est présentée à la colonne a, les colonnes b à e présentent les montants après application des facteurs de conversion en équivalent crédit lorsqu'applicable.

⁽³⁾ Étant donné que les expositions liées aux opérations de financement par titres sont déduites à la ligne 2, un ajustement est requis afin d'arriver à l'exposition en cas de défaut.

⁽⁴⁾ Montant agrégé servant au calcul des APR pour chacune des catégories de risques.

RISQUE DE CRÉDIT
Tableau CR1 – Qualité de crédit des actifs

Type d'exposition (en millions de dollars)	Au 30 septembre 2024							Au 30 juin 2024						
	Valeurs comptables brutes des							Valeurs comptables brutes des						
	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes	Provisions / dépréciations	Provisions spécifiques	Provisions générales	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI	Valeurs nettes (a + b - c)	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes	Provisions / dépréciations	Provisions spécifiques	Provisions générales	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI	Valeurs nettes (a + b - c)
1 Prêts	2 930	278 748	1 162	527	635	1 279	280 516	2 728	273 343	1 163	495	668	1 253	274 908
2 Titres de créance	—	50 967	—	—	—	—	50 967	—	50 313	—	—	—	—	50 313
Autres investissements	—	377	—	—	—	—	377	—	347	—	—	—	—	347
3 Expositions hors bilan	398	139 327	92	—	92	111	139 633	367	138 528	91	—	91	108	138 804
4 Total	3 328	469 419	1 254	527	727	1 390	471 493	3 095	462 531	1 254	495	759	1 361	464 372

Type d'exposition (en millions de dollars)	Au 31 mars 2024							Au 31 décembre 2023						
	Valeurs comptables brutes des							Valeurs comptables brutes des						
	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes	Provisions / dépréciations	Provisions spécifiques	Provisions générales	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI	Valeurs nettes (a + b - c)	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes	Provisions / dépréciations	Provisions spécifiques	Provisions générales	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI	Valeurs nettes (a + b - c)
1 Prêts	2 668	265 415	1 221	525	696	1 247	266 862	2 479	262 431	1 194	496	698	1 237	263 716
2 Titres de créance	—	51 514	—	—	—	—	51 514	—	50 260	—	—	—	—	50 260
Autres investissements	—	357	—	—	—	—	357	—	339	—	—	—	—	339
3 Expositions hors bilan	311	134 139	94	—	94	104	134 356	262	131 894	78	—	78	103	132 078
4 Total	2 979	451 425	1 315	525	790	1 351	453 089	2 741	444 924	1 272	496	776	1 340	446 393

Type d'exposition (en millions de dollars)	Au 30 septembre 2023 ⁽¹⁾						
	Valeurs comptables brutes des						
	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes	Provisions / dépréciations	Provisions spécifiques	Provisions générales	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI	Valeurs nettes (a + b - c)
1 Prêts	2 119	258 756	1 082	402	680	1 151	259 793
2 Titres de créance	—	60 426	—	—	—	—	60 426
Autres investissements	—	350	—	—	—	—	350
3 Expositions hors bilan	226	130 119	84	—	84	105	130 261
4 Total	2 345	449 651	1 166	402	764	1 256	450 830

⁽¹⁾ Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle des trimestres subséquents.

Tableau CR2 – Variations des stocks de prêts et de titres de créance en défaut⁽¹⁾

(en millions de dollars)		Pour la période de trois mois terminée le														
		30 septembre 2024			30 juin 2024			31 mars 2024			31 décembre 2023			30 septembre 2023		
		Prêts	Titres de créances	Total	Prêts	Titres de créances	Total	Prêts	Titres de créances	Total	Prêts	Titres de créances	Total	Prêts	Titres de créances	Total
1	Prêts et titres de créance en défaut à la fin de la période précédente	2 728	—	2 728	2 668	—	2 668	2 479	—	2 479	2 119	—	2 119	1 916	—	1 916
2	Défauts sur prêts et titres de créance survenus depuis la dernière période	1 035	—	1 035	1 045	—	1 045	1 063	—	1 063	1 194	—	1 194	936	—	936
3	Retours à un état non défaillant	(738)	—	(738)	(834)	—	(834)	(772)	—	(772)	(713)	—	(713)	(658)	—	(658)
4	Montants annulés	(95)	—	(95)	(150)	—	(150)	(98)	—	(98)	(122)	—	(122)	(76)	—	(76)
5	Autres variations	—	—	—	(1)	—	(1)	(4)	—	(4)	1	—	1	1	—	1
6	Prêts et titres de créance en défaut à la fin de la période considérée (1 + 2 - 3 - 4 ± 5)	2 930	—	2 930	2 728	—	2 728	2 668	—	2 668	2 479	—	2 479	2 119	—	2 119

⁽¹⁾ Le solde de prêts en défaut exclut les expositions hors bilan.

Tableau CR3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)

	a	b	c	d	e	f	g
	Au 30 septembre 2024						
(en millions de dollars)	Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
1 Prêts	223 125	57 674	56 742	1 802	649	—	—
2 Titres de créance	50 967	—	—	—	—	—	—
Autres investissements	377	—	—	—	—	—	—
3 Total	274 469	57 674	56 742	1 802	649	—	—
4 Dont en défaut	2 194	771	732	16	4	—	—
	a	b	c	d	e	f	g
	Au 30 juin 2024						
(en millions de dollars)	Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
1 Prêts	220 465	55 005	53 808	1 642	635	—	—
2 Titres de créance	50 313	—	—	—	—	—	—
Autres investissements	347	—	—	—	—	—	—
3 Total	271 125	55 005	53 808	1 642	635	—	—
4 Dont en défaut	2 065	725	660	14	3	—	—
	a	b	c	d	e	f	g
	Au 31 mars 2024						
(en millions de dollars)	Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
1 Prêts	215 700	51 726	50 530	1 583	632	—	—
2 Titres de créance	51 514	—	—	—	—	—	—
Autres investissements	357	—	—	—	—	—	—
3 Total	267 571	51 726	50 530	1 583	632	—	—
4 Dont en défaut	2 069	655	595	14	4	—	—

Tableau CR3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) (suite)

	a	b	c	d	e	f	g
	Au 31 décembre 2023						
(en millions de dollars)	Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
1 Prêts	214 640	49 627	48 430	1 633	646	—	—
2 Titres de créance	50 260	—	—	—	—	—	—
Autres investissements	339	—	—	—	—	—	—
3 Total	265 239	49 627	48 430	1 633	646	—	—
4 Dont en défaut	1 895	638	580	12	4	—	—

	a	b	c	d	e	f	g
	Au 30 septembre 2023 ⁽¹⁾						
(en millions de dollars)	Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
1 Prêts	212 444	47 889	46 686	1 599	663	—	—
2 Titres de créance	60 426	—	—	—	—	—	—
Autres investissements	350	—	—	—	—	—	—
3 Total	273 220	47 889	46 686	1 599	663	—	—
4 Dont en défaut	1 622	545	493	15	4	—	—

⁽¹⁾ Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle des trimestres subséquents.

Tableau CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)⁽¹⁾

	Au 30 septembre 2024						Au 30 juin 2024					
	a		b		c		d		e		f	
	Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		APR et proportion des APR		Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		APR et proportion des APR	
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR
(en millions de dollars)												
Classes d'actifs												
1 Emprunteurs souverains	6 598	—	7 713	165	20	0,30 %	8 140	—	9 127	105	1	— %
2 Organismes publics hors administration centrale	6 918	8 222	6 966	1 798	1 753	20,00 %	6 580	8 496	6 623	1 684	1 661	20,00 %
3 Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
4 Institutions de dépôts et banques	1 778	115	2 424	29	1 009	41,10 %	1 391	99	1 978	26	810	40,40 %
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	646	—	421	65,20 %	—	—	588	—	378	64,40 %
5 Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
6 Entreprises	10 293	13 994	10 206	5 981	14 802	91,40 %	9 767	13 648	9 690	5 673	14 229	92,60 %
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	41	—	41	8	20,00 %	—	39	—	39	8	20,00 %
Dont : financements spécialisés	3 650	2 228	3 650	992	4 772	102,80 %	3 438	2 400	3 438	1 052	4 785	106,60 %
7 Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	377	—	377	—	941	250,00 %	347	—	347	—	868	250,00 %
8 Portefeuilles de détail réglementaires	1 455	3 457	1 306	873	1 655	75,90 %	1 441	3 424	1 306	864	1 646	75,90 %
9 Immobiliers	6 542	799	5 163	49	3 527	67,70 %	6 292	699	5 039	54	3 481	68,40 %
Dont : immobiliers résidentiels général	614	10	346	—	287	82,80 %	625	13	355	—	288	81,40 %
Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	3 233	424	2 164	9	999	46,00 %	3 032	274	2 092	10	981	46,70 %
Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
Dont : immobiliers commerciaux général	1 046	51	1 037	8	719	68,80 %	990	50	980	7	669	67,70 %
Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	1 180	15	1 148	2	1 022	88,90 %	1 087	24	1 054	3	948	89,60 %
Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	469	299	468	30	500	100,50 %	558	338	558	34	595	100,30 %
10 Prêts hypothécaires inversés	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
11 Titres adossés à des créances hypothécaires	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
12 Expositions en défaut	96	65	91	8	129	130,80 %	63	62	59	7	91	137,20 %
13 Autres actifs ⁽³⁾	16 554	—	16 554	—	5 468	33,00 %	14 837	—	14 837	—	5 230	35,30 %
14 Total	50 611	26 652	50 800	8 903	29 304	49,10 %	48 858	26 428	49 006	8 413	28 017	48,80 %

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 40.

Tableau CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)⁽¹⁾ (suite)

	Au 31 mars 2024						Au 31 décembre 2023						
	a		b		c		d		e		f		
	Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		APR et proportion des APR		Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		APR et proportion des APR		
(en millions de dollars)	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR	
Classes d'actifs													
1	Emprunteurs souverains	8 250	—	9 029	37	—	— %	5 262	—	5 973	42	—	— %
2	Organismes publics hors administration centrale	7 040	8 507	7 103	1 660	1 752	20,00 %	6 846	8 757	6 905	1 674	1 715	20,00 %
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	— %	60	—	60	—	—	— %
4	Institutions de dépôts et banques	3 046	96	3 569	27	1 170	32,50 %	2 130	251	2 643	91	1 275	46,60 %
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	524	—	334	63,80 %	—	—	513	—	338	66,00 %
5	Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
6	Entreprises	9 214	13 262	9 136	5 500	13 648	93,20 %	8 962	11 741	8 877	4 948	12 719	92,00 %
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	38	—	38	8	20,00 %	—	—	—	—	—	— %
	Dont : financements spécialisés	3 109	2 549	3 109	1 118	4 590	108,60 %	2 652	2 293	2 652	999	3 898	106,80 %
7	Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	357	—	357	—	887	248,70 %	339	—	339	—	843	248,60 %
8	Portefeuilles de détail réglementaires	1 348	3 358	1 202	847	1 547	75,50 %	1 461	3 371	1 296	857	1 634	75,90 %
9	Immobiliers	5 928	571	4 898	60	3 397	68,50 %	5 875	638	4 915	64	3 457	69,40 %
	Dont : immobiliers résidentiels général	595	21	338	—	282	83,10 %	588	27	334	1	279	83,30 %
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	2 810	112	2 079	12	982	47,00 %	2 771	122	2 109	9	1 017	48,00 %
	Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
	Dont : immobiliers commerciaux général	920	49	909	7	612	66,70 %	922	62	911	9	625	67,90 %
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	1 056	24	1 025	3	932	90,70 %	1 040	76	1 007	9	941	92,60 %
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	547	365	547	38	589	100,80 %	554	351	554	36	595	100,80 %
10	Prêts hypothécaires inversés	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
12	Expositions en défaut	69	62	60	7	95	141,80 %	72	13	68	2	81	116,40 %
13	Autres actifs ⁽³⁾	14 411	—	14 411	—	5 245	36,40 %	14 324	—	14 324	—	5 075	35,40 %
14	Total	49 663	25 856	49 765	8 138	27 741	47,80 %	45 331	24 771	45 400	7 678	26 799	50,50 %

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 40.

Tableau CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)⁽¹⁾ (suite)

		a	b	c	d	e	f
		Au 30 septembre 2023					
		Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		APR et proportion des APR	
(en millions de dollars)		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR
Classes d'actifs							
1	Emprunteurs souverains	6 085	—	6 538	23	45	0,70 %
2	Organismes publics hors administration centrale	6 726	9 448	6 781	1 744	1 705	20,00 %
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	— %
4	Institutions de dépôts et banques	2 333	675	2 850	133	1 217	40,80 %
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	517	—	342	66,00 %
5	Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	— %
6	Entreprises	8 590	10 618	8 511	4 567	11 957	91,40 %
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	— %
	Dont : financements spécialisés	2 322	1 674	2 322	746	3 335	108,70 %
7	Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	350	—	351	—	871	248,70 %
8	Portefeuilles de détail réglementaires	1 242	2 710	1 052	688	1 317	75,70 %
9	Immobiliers	5 414	491	4 709	58	3 323	69,80 %
	Dont : immobiliers résidentiels général	577	7	330	—	278	84,50 %
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	2 466	67	2 051	9	967	47,00 %
	Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—	—	—	— %
	Dont : immobiliers commerciaux général	900	64	889	11	681	75,70 %
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	1 014	27	982	4	903	91,50 %
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	457	325	457	34	495	100,80 %
10	Prêts hypothécaires inversés	—	—	—	—	—	— %
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	—	—	—	—	—	— %
12	Expositions en défaut	66	15	62	2	77	117,80 %
13	Autres actifs ⁽³⁾	14 618	—	14 618	—	5 220	35,70 %
14	Total	45 424	23 957	45 472	7 215	25 732	48,80 %

⁽¹⁾ Excluent le risque de contrepartie, la titrisation, les placements en actions dans les fonds d'investissement et le risque de règlement.

⁽²⁾ Les expositions sont présentées, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail (à l'exception des prêts sur cartes de crédit).

⁽³⁾ Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standards ou des notations internes. Cette rubrique ne comprend pas les éléments au-dessous d'un certain seuil et qui sont pondérés à 250 %.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques⁽¹⁾

Portefeuille réglementaire / Pondération des risques (en millions de dollars)	Au 30 septembre 2024																								Total			
	0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %		400 %	1 250 %	Autres
1 Emprunteurs souverains	7 777			101																								7 878
2 Organismes publics hors administration centrale				8 764																								8 764
3 Banques multilatérales de développement																												
4 Institutions de dépôts et banques				1 057		605				39													120				632	2 453
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques						14																					632	646
5 Obligations sécurisées																												
6 Entreprises				1 211						666					510	2 358	724			8 666			2 012	40				16 187
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises				41																								41
Dont : financements spécialisés										5						2 358				267		2 012						4 642
7 Dettes subordonnée, actions et autres instruments de fonds propres																								377				377
8 Portefeuilles de détail réglementaires															2 097					82								2 179
9 Immobiliers				123	11	276	422	4	738	752		387		406	337		191	558	660	3	112		132				100	5 212
Dont : immobiliers résidentiels général				26	11	39	39	4		3				2	217												5	346
Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus						237	383		738	749		9			3					3		51						2 173
Dont : autres immobiliers résidentiels																												
Dont : immobiliers commerciaux général				97								378			117		191		167								95	1 045
Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus														404				558			112		76					1 150
Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions																			493				5					498
10 Prêts hypothécaire inversés																												
11 Titres adossés à des créances hypothécaires																												
12 Expositions en défaut																			38				61					99
13 Autres actifs ⁽²⁾	10 410			846															5 298									16 554
14 Total	18 187			12 102	11	881	422	4	738	1 457		387		406	2 944	2 358	915	558	14 744	3	112	2 012	353	377			732	59 703

Montants d'exposition et CCF appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

Pondération	Au 30 septembre 2024			
	a Expositions sur éléments de bilan	b Expositions hors bilan (Avant FCEC)	c FCEC moyen pondéré ⁽³⁾	d Exposition (après FCEC et techniques ARC) ⁽⁴⁾
1 moins de 40 %	27 795	9 285	32 %	31 703
2 40 % - 70 %	3 425	950	42 %	3 622
3 75 % - 80 %	3 597	5 880	33 %	5 303
4 85 %	886	411	15 %	916
5 90 % - 100 %	12 148	8 896	37 %	15 302
6 105 % - 130 %	1 874	598	44 %	2 127
7 150 %	509	632	11 %	353
8 250 %	377		— %	377
9 400 %			— %	
10 1 250 %			— %	
11 Expositions totales	50 611	26 652	33 %	59 703

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 45.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques⁽¹⁾ (suite)

Portefeuille réglementaire / Pondération des risques		Au 30 juin 2024																												
(en millions de dollars)		0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres	Total	
1	Emprunteurs souverains	9 232																												9 232
2	Organismes publics hors administration centrale				8 307																									8 307
3	Banques multilatérales de développement																													
4	Institutions de dépôts et banques				877		453				40														72				562	2 004
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques						26																					562	588	
5	Obligations sécurisées																													
6	Entreprises				1 132						608					513	1 943	756			8 083			2 288	40					15 363
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises				39																									39
	Dont : financements spécialisés									5						1 943				254			2 288						4 490	
7	Dettes subordonnée, actions et autres instruments de fonds propres																									347			347	
8	Portefeuilles de détail réglementaires															2 096				74										2 170
9	Immobiliers				121	14	232	413	5	703	768		382		377	328		171	547	735	2	25		171				99	5 093	
	Dont : immobiliers résidentiels général				24	14	41	45	5		3				2	214												7	355	
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus						191	368		703	765		12			4					2			57					2 102	
	Dont : autres immobiliers résidentiels																													
	Dont : immobiliers commerciaux général				97								370			110		171		147								92	987	
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus														375					547			25	110					1 057	
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions																			588				4					592	
10	Prêts hypothécaire inversés																													
11	Titres adossés à des créances hypothécaires																													
12	Expositions en défaut																			17					49				66	
13	Autres actifs ⁽²⁾	9 213			492																5 132								14 837	
14	Total	18 445			10 929	14	685	413	5	703	1 416		382		377	2 937	1 943	927	547	14 041	2	25	2 288	332	347			661	57 419	

Montants d'exposition et CCF appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

		a	b	c	d
		Au 30 juin 2024			
Pondération		Expositions sur éléments de bilan	Expositions hors bilan (Avant FCEC)	FCEC moyen pondéré ⁽³⁾	Exposition (après FCEC et techniques ARC) ⁽⁴⁾
1	moins de 40 %	27 026	9 505	29 %	30 585
2	40 % - 70 %	3 247	965	43 %	3 444
3	75 % - 80 %	3 201	5 771	32 %	4 881
4	85 %	891	320	19 %	927
5	90 % - 100 %	11 782	8 528	34 %	14 588
6	105 % - 130 %	1 917	865	46 %	2 315
7	150 %	447	474	13 %	332
8	250 %	347	—	— %	347
9	400 %	—	—	— %	—
10	1 250 %	—	—	— %	—
11	Expositions totales	48 858	26 428	32 %	57 419

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 45.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques⁽¹⁾ (suite)

Portefeuille réglementaire / Pondération des risques		Au 31 mars 2024																											
(en millions de dollars)		0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres	Total
1	Emprunteurs souverains	9 066			—						—									—								—	9 066
2	Organismes publics hors administration centrale	—			8 763						—									—								—	8 763
3	Banques multilatérales de développement	—			—						—									—								—	—
4	Institutions de dépôts et banques				2 404			519			62									—					119			492	3 596
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques				—			32			—									—								492	524
5	Obligations sécurisées				—			—			—									—								—	—
6	Entreprises				1 149						441					494	1 659	745		7 783				2 318	47			—	14 636
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises				38						—					—	—			—								—	38
	Dont : financements spécialisés				—						—					—	1 659			250				2 318	—			—	4 227
7	Dettes subordonnée, actions et autres instruments de fonds propres	—			—															—					5	352		—	357
8	Portefeuilles de détail réglementaires				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 008	—	—	—	41	—	—	—	—	—	—	—	—	2 049
9	Immobiliers	—	—	—	126	10	213	412	6	704	767	—	336	—	350	317	—	156	525	711	3	36	—	186	—	—	—	100	4 958
	Dont : immobiliers résidentiels général	—	—	—	22	10	34	45	6	—	4	—	—	—	—	215	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	338
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	—	—	—	—	—	179	367	—	704	763	—	13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Dont : immobiliers commerciaux général	—	—	—	104	—	—	—	—	—	—	—	323	—	—	99	—	156	—	136	—	—	—	—	—	—	—	98	916
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	350	—	—	—	525	—	—	36	—	117	—	—	—	—	1 028
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	575	—	—	—	10	—	—	—	—	585
10	Prêts hypothécaire inversés				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11	Titres adossés à des créances hypothécaires				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12	Expositions en défaut				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11	—	—	—	—	56	—	—	—	67
13	Autres actifs ⁽²⁾	9 165			1															5 245								—	14 411
14	Total	18 231	—	—	12 443	10	732	412	6	704	1 270	—	336	—	350	2 819	1 659	901	525	13 791	3	36	2 318	413	352	—	—	592	57 903

Montants d'exposition et CCF appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

		Au 31 mars 2024			
		a	b	c	d
Pondération		Expositions sur éléments de bilan	Expositions hors bilan (Avant FCEC)	FCEC moyen pondéré ⁽³⁾	Exposition (après FCEC et techniques ARC) ⁽⁴⁾
1	moins de 40 %	28 589	9 592	28 %	31 932
2	40 % - 70 %	2 895	903	45 %	3 157
3	75 % - 80 %	2 980	5 294	32 %	4 478
4	85 %	854	345	20 %	901
5	90 % - 100 %	11 850	7 860	33 %	14 315
6	105 % - 130 %	1 699	1 536	44 %	2 356
7	150 %	444	326	22 %	412
8	250 %	352	—	— %	352
9	400 %	—	—	— %	—
10	1 250 %	—	—	— %	—
11	Expositions totales	49 663	25 856	31 %	57 903

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 45.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques⁽¹⁾ (suite)

Portefeuille réglementaire / Pondération des risques (en millions de dollars)		Au 31 décembre 2023																							Total					
		0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %		250 %	400 %	1 250 %	Autres	
1	Emprunteurs souverains	6 015																												6 015
2	Organismes publics hors administration centrale				8 579																									8 579
3	Banques multilatérales de développement	60																												60
4	Institutions de dépôts et banques				1 380																									2 734
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques																												512	513
5	Obligations sécurisées																													
6	Entreprises				1 097																									13 825
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises																													
	Dont : financements spécialisés																													
7	Dettes subordonnée, actions et autres instruments de fonds propres																													
8	Portefeuilles de détail réglementaires																													
9	Immobiliers				116	14	207	407	6	700	784		334		343	310		158	494	734	9	31			233				4 979	
	Dont : immobiliers résidentiels général				17	14	26	52	6		4				213														3	335
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus						181	355		700	780		15		2						9				76				2 118	
	Dont : autres immobiliers résidentiels																													
	Dont : immobiliers commerciaux général				99								319		95		158			153									96	920
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus														343					494			31		148				1 016	
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions																			581				9					590	
10	Prêts hypothécaire inversés																													
11	Titres adossés à des créances hypothécaires																													
12	Expositions en défaut																													70
13	Autres actifs ⁽²⁾	8 876			467																									14 324
14	Total	14 951			11 639	14	667	407	6	700	1 370		334		343	2 896	1 468	860	494	13 499	9	31	1 806	635	334			615	53 078	

Montants d'exposition et CCF appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

		a	b	c	d
		Au 31 décembre 2023			
Pondération		Expositions sur éléments de bilan	Expositions hors bilan (Avant FCEC)	FCEC moyen pondéré ⁽³⁾	Exposition (après FCEC et techniques ARC) ⁽⁴⁾
1	moins de 40 %	24 600	9 745	27 %	27 728
2	40 % - 70 %	2 995	910	43 %	3 266
3	75 % - 80 %	2 605	5 335	33 %	4 152
4	85 %	815	353	23 %	859
5	90 % - 100 %	11 846	6 719	36 %	14 042
6	105 % - 130 %	1 555	1 211	42 %	2 057
7	150 %	581	498	36 %	640
8	250 %	334	—	— %	334
9	400 %	—	—	— %	—
10	1 250 %	—	—	— %	—
11	Expositions totales	45 331	24 771	32 %	53 078

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 45.

Tableau CR5 – Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques⁽¹⁾ (suite)

Portefeuille réglementaire / Pondération des risques		Au 30 septembre 2023																												
(en millions de dollars)		0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres	Total	
1	Emprunteurs souverains	6 336			225																									6 561
2	Organismes publics hors administration centrale				8 525																									8 525
3	Banques multilatérales de développement																													
4	Institutions de dépôts et banques				1 697		480				42														247				517	2 983
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques																												517	517
5	Obligations sécurisées																													
6	Entreprises				1 202						463					464	1 104	715		7 440			1 642	48						13 078
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises																													
	Dont : financements spécialisés										8						1 104			314			1 642							3 068
7	Dettes subordonnée, actions et autres instruments de fonds propres																									346			5	351
8	Portefeuilles de détail réglementaires															1 691				49										1 740
9	Immobiliers				106	14	208	434	4	625	795		324		329	98		161	504	670	4	31		245				215	4 767	
	Dont : immobiliers résidentiels général				16	14	28	47	4		4				1					1									215	330
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus						180	387		625	791		10			3					4			60					2 060	
	Dont : autres immobiliers résidentiels																													
	Dont : immobiliers commerciaux général				90								314			95		161		186				54					900	
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus														328				504			31		123					986	
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions																			483				8					491	
10	Prêts hypothécaire inversés																													
11	Titres adossés à des créances hypothécaires																													
12	Expositions en défaut																			41				23						64
13	Autres actifs ⁽²⁾	8 930			585															5 103										14 618
14	Total	15 266			12 340	14	688	434	4	625	1 300		324		329	2 253	1 104	876	504	13 303	4	31	1 642	563	346			737	52 687	

Montants d'exposition et CCF appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

a b c d

Au 30 septembre 2023

Pondération	Expositions sur éléments de bilan	Expositions hors bilan (Avant FCEC)	FCEC moyen pondéré ⁽³⁾	Exposition (après FCEC et techniques ARC) ⁽⁴⁾
1 moins de 40 %	25 905	10 312	25 %	28 744
2 40 % - 70 %	2 636	862	40 %	3 097
3 75 % - 80 %	2 246	4 067	33 %	3 357
4 85 %	831	281	28 %	876
5 90 % - 100 %	11 611	6 413	36 %	13 807
6 105 % - 130 %	1 407	1 198	42 %	1 892
7 150 %	442	824	23 %	568
8 250 %	346	—	— %	346
9 400 %	—	—	— %	—
10 1 250 %	—	—	— %	—
11 Expositions totales	45 424	23 957	31 %	52 687

⁽¹⁾ Exclut le risque de contrepartie, la titrisation, les placements en actions dans les fonds d'investissement et le risque de règlement.

⁽²⁾ Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standards ou des notations internes. Cette rubrique ne comprend pas les éléments au-dessous d'un certain seuil et qui sont pondérés à 250 %.

⁽³⁾ Les pondérations sont basées sur l'exposition hors bilan (avant FCEC).

⁽⁴⁾ Les expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail, à l'exception des prêts sur cartes de crédit).

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

Au 30 septembre 2024

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	35 661	2 699	44,47 %	93 006	0,02 %	32	29,28 %	2,8	6 842	7,36 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	29	—	— %	29	0,27 %	1	50,00 %	1,4	13	44,24 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	Sous-total	35 690	2 699	44,47 %	93 035	0,02 %	33	29,29 %	2,8	6 855	7,37 %	5	15
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	Sous-total	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	410	154	59,53 %	488	0,07 %	1 848	33,74 %	1,3	45	9,33 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	2 830	1 637	32,76 %	2 854	0,21 %	31 675	25,05 %	1,2	423	14,83 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	7 480	4 236	35,76 %	8 122	0,35 %	14 093	25,58 %	1,4	1 840	22,66 %	7	s. o.
	0,50 à < 0,75	6 977	2 802	35,08 %	7 324	0,57 %	4 212	24,53 %	1,4	2 050	27,98 %	10	s. o.
	0,75 à < 2,50	23 857	6 580	34,04 %	23 411	1,44 %	13 283	24,78 %	1,4	9 489	40,53 %	84	s. o.
	2,50 à < 10,00	9 376	1 976	35,60 %	8 682	4,38 %	3 943	23,83 %	1,3	4 812	55,43 %	91	s. o.
	10,00 à < 100,00	1 905	435	33,47 %	1 852	18,72 %	733	35,88 %	1,2	2 703	145,93 %	141	s. o.
	100,00 (défaut)	1 323	260	14,98 %	1 125	100,00 %	550	23,38 %	1,0	1 549	137,63 %	196	s. o.
	Sous-total	54 158	18 080	34,63 %	53 858	4,21 %	70 337	25,16 %	1,4	22 911	42,54 %	530	334
Total de la clientèle non détail - AIRB		89 848	20 779	37,04 %	146 893	1,55 %	70 370	27,78 %	2,3	29 766	20,26 %	535	349

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 55.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 juin 2024

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	35 009	2 808	45,69 %	89 298	0,02 %	32	29,10 %	2,7	6 540	7,32 %	4	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	28	—	— %	28	0,27 %	1	50,00 %	1,6	13	47,06 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		35 037	2 808	45,69 %	89 326	0,02 %	33	29,11 %	2,7	6 553	7,34 %	4	10
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total		—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	424	153	58,51 %	496	0,07 %	1 873	34,15 %	1,5	50	10,11 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	2 894	1 725	35,29 %	2 988	0,21 %	31 769	26,46 %	1,5	520	17,39 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	6 894	4 005	36,66 %	7 602	0,35 %	14 039	26,48 %	1,8	1 949	25,64 %	7	s. o.
	0,50 à < 0,75	6 879	2 744	37,79 %	7 239	0,57 %	4 190	24,35 %	1,7	2 149	29,69 %	10	s. o.
	0,75 à < 2,50	23 822	7 096	35,18 %	23 993	1,42 %	12 792	25,16 %	1,8	10 476	43,66 %	86	s. o.
	2,50 à < 10,00	9 284	2 085	37,13 %	8 844	4,42 %	3 912	23,79 %	1,7	5 122	57,92 %	93	s. o.
	10,00 à < 100,00	1 872	375	37,46 %	1 782	19,35 %	711	37,96 %	1,6	2 820	158,23 %	147	s. o.
	100,00 (défaut)	1 245	208	15,26 %	1 065	100,00 %	522	22,62 %	1,2	1 437	134,95 %	173	s. o.
Sous-total		53 314	18 391	36,17 %	54 009	4,10 %	69 808	25,54 %	1,7	24 523	45,41 %	518	307
Total de la clientèle non détail - AIRB		88 351	21 199	38,15 %	143 335	1,56 %	69 841	27,76 %	2,3	31 076	21,68 %	522	317

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 55.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 mars 2024

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	34 582	2 356	46,78 %	85 534	0,02 %	31	28,83 %	2,7	6 325	7,39 %	4	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	28	—	— %	28	0,27 %	1	50,00 %	1,9	14	49,84 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total	34 610	2 356	46,78 %	85 562	0,02 %	32	28,84 %	2,7	6 339	7,41 %	4	9	
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	376	155	59,75 %	455	0,07 %	1 773	33,83 %	1,5	41	9,02 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	2 798	1 753	34,32 %	2 884	0,21 %	31 718	24,92 %	1,5	461	15,99 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	6 728	4 065	36,48 %	7 461	0,34 %	14 057	26,38 %	1,8	1 895	25,39 %	7	s. o.
	0,50 à < 0,75	6 637	2 536	37,17 %	6 912	0,57 %	4 148	24,27 %	1,7	2 030	29,37 %	10	s. o.
	0,75 à < 2,50	22 794	6 292	34,10 %	22 688	1,43 %	12 606	24,64 %	1,8	9 599	42,31 %	80	s. o.
	2,50 à < 10,00	9 239	2 148	36,90 %	8 840	4,31 %	3 940	23,31 %	1,7	4 972	56,24 %	89	s. o.
	10,00 à < 100,00	1 628	316	37,92 %	1 547	19,23 %	749	35,35 %	1,6	2 281	147,45 %	117	s. o.
	100,00 (défaut)	1 274	196	16,70 %	1 100	100,00 %	586	25,18 %	1,2	1 393	126,64 %	216	s. o.
Sous-total	51 474	17 461	35,61 %	51 887	4,19 %	69 577	25,04 %	1,7	22 672	43,69 %	520	349	
Total de la clientèle non détail - AIRB	86 084	19 817	37,70 %	137 449	1,59 %	69 609	27,41 %	2,4	29 011	21,11 %	524	358	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 55.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 décembre 2023

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	34 600	2 404	46,81 %	83 553	0,02 %	34	28,34 %	2,8	6 919	8,28 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	28	—	— %	28	0,27 %	1	50,00 %	2,1	15	52,60 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total	34 628	2 404	46,81 %	83 581	0,02 %	35	28,35 %	2,8	6 934	8,30 %	5	24	
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	379	160	55,82 %	453	0,07 %	1 839	34,19 %	1,4	42	9,16 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	2 720	1 715	33,43 %	2 791	0,21 %	31 654	25,13 %	1,5	449	16,08 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	7 031	4 072	36,62 %	7 750	0,34 %	14 047	26,27 %	1,8	1 958	25,27 %	7	s. o.
	0,50 à < 0,75	6 321	2 318	36,56 %	6 490	0,57 %	4 102	23,97 %	1,7	1 869	28,80 %	9	s. o.
	0,75 à < 2,50	21 608	6 297	33,99 %	21 567	1,44 %	12 446	24,60 %	1,8	9 124	42,31 %	77	s. o.
	2,50 à < 10,00	8 830	2 304	35,61 %	8 533	4,31 %	3 863	23,18 %	1,8	4 790	56,13 %	86	s. o.
	10,00 à < 100,00	1 691	309	36,42 %	1 624	19,87 %	742	39,97 %	1,6	2 775	170,94 %	145	s. o.
	100,00 (défaut)	1 193	196	16,96 %	1 027	100,00 %	535	25,42 %	1,2	1 256	122,27 %	212	s. o.
Sous-total	49 773	17 371	35,19 %	50 235	4,17 %	69 228	25,16 %	1,7	22 263	44,32 %	537	126	
Total de la clientèle non détail - AIRB	84 401	19 775	37,35 %	133 816	1,58 %	69 263	27,15 %	2,4	29 197	21,82 %	542	150	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 55.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 septembre 2023

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	33 807	2 755	48,27 %	81 457	0,02 %	107	28,47 %	2,8	6 800	8,35 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	30,04 %	—	1,94 %	1	71,97 %	1,0	—	151,55 %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total	33 807	2 755	48,27 %	81 457	0,02 %	108	28,47 %	2,8	6 800	8,35 %	5	31	
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	396	184	55,16 %	483	0,07 %	2 175	34,91 %	1,4	48	9,83 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	2 800	1 699	34,44 %	2 886	0,21 %	30 185	25,07 %	1,5	467	16,17 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	6 569	3 851	36,42 %	7 352	0,34 %	17 568	25,25 %	1,8	1 746	23,75 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	6 856	2 369	34,74 %	6 800	0,57 %	6 709	23,51 %	1,7	1 911	28,11 %	9	s. o.
	0,75 à < 2,50	20 755	6 122	34,57 %	20 865	1,43 %	18 699	24,66 %	1,8	8 833	42,33 %	74	s. o.
	2,50 à < 10,00	8 415	2 014	36,36 %	8 010	4,42 %	7 040	23,40 %	1,7	4 545	56,74 %	84	s. o.
	10,00 à < 100,00	1 400	319	36,53 %	1 336	20,19 %	1 515	41,00 %	1,7	2 303	172,42 %	122	s. o.
	100,00 (défaut)	999	162	19,29 %	872	100,00 %	699	26,46 %	1,3	1 312	150,55 %	161	s. o.
Sous-total	48 190	16 720	35,37 %	48 604	3,84 %	84 590	24,99 %	1,7	21 165	43,55 %	457	117	
Total de la clientèle non détail - AIRB	81 997	19 475	38,05 %	130 061	1,45 %	84 698	27,17 %	2,4	27 965	21,50 %	462	148	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 55.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

Au 30 septembre 2024

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾	
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	6 524	22	40,00 %	797	0,08 %	43 023	44,49 %	s.o.	73	9,13 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	7 447	12	40,00 %	347	0,19 %	42 522	76,35 %	s.o.	105	30,24 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	3 861	8	40,00 %	—	0,47 %	145	47,42 %	s.o.	—	35,19 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	9 952	102	40,00 %	97	0,61 %	30 577	39,38 %	s.o.	36	36,69 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	14 751	1 282	40,00 %	157	1,53 %	33 490	42,04 %	s.o.	114	72,65 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 974	43	40,00 %	46	4,66 %	10 508	43,59 %	s.o.	65	142,04 %	1	s. o.
	10,00 à < 100,00	660	1	40,00 %	5	25,16 %	1 975	35,55 %	s.o.	11	217,11 %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	403	7	40,00 %	3	100,00 %	1 729	31,53 %	s.o.	10	344,55 %	—	s. o.
	Sous-total	46 572	1 477	40,00 %	1 452	0,74 %	163 969	51,42 %	s.o.	414	28,51 %	3	7
	Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	36 053	20 280	65,68 %	48 577	0,08 %	554 330	12,48 %	s.o.	1 251	2,58 %	5
0,15 à < 0,25		30 332	9 747	69,31 %	36 740	0,21 %	292 872	13,84 %	s.o.	2 527	6,88 %	11	s. o.
0,25 à < 0,50		10 268	54	40,13 %	10 289	0,34 %	35	17,15 %	s.o.	1 368	13,29 %	6	s. o.
0,50 à < 0,75		19 510	4 752	65,75 %	22 535	0,54 %	185 759	14,98 %	s.o.	2 938	13,04 %	19	s. o.
0,75 à < 2,50		19 492	2 747	62,48 %	21 047	1,25 %	134 191	16,91 %	s.o.	5 248	24,94 %	45	s. o.
2,50 à < 10,00		3 796	353	58,58 %	3 956	4,20 %	30 602	16,39 %	s.o.	1 783	45,07 %	27	s. o.
10,00 à < 100,00		932	49	49,18 %	951	21,90 %	9 455	32,21 %	s.o.	1 402	147,36 %	71	s. o.
100,00 (défaut)		420	28	8,00 %	419	100,00 %	7 118	17,10 %	s.o.	596	142,19 %	25	s. o.
Sous-total		120 803	38 010	66,22 %	144 514	0,92 %	1 214 362	14,44 %	s.o.	17 113	11,84 %	209	70
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)		0,00 à < 0,15	2 884	24 446	46,38 %	14 223	0,08 %	2 167 577	82,31 %	s.o.	579	4,07 %	9
	0,15 à < 0,25	622	4 167	42,33 %	2 386	0,20 %	554 554	85,22 %	s.o.	218	9,13 %	4	s. o.
	0,25 à < 0,50	691	1 992	55,57 %	1 797	0,34 %	259 028	79,50 %	s.o.	235	13,08 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 122	1 513	34,83 %	1 649	0,59 %	220 288	83,16 %	s.o.	344	20,89 %	8	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 286	1 372	32,44 %	1 731	1,24 %	288 547	84,47 %	s.o.	641	36,95 %	18	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 158	887	26,12 %	2 390	3,34 %	329 133	78,45 %	s.o.	1 704	71,31 %	62	s. o.
	10,00 à < 100,00	731	118	27,21 %	763	18,68 %	135 476	63,37 %	s.o.	1 231	161,26 %	91	s. o.
	100,00 (défaut)	116	6	8,53 %	116	100,00 %	80 920	78,96 %	s.o.	314	269,65 %	67	s. o.
	Sous-total	9 610	34 501	44,77 %	25 055	1,57 %	4 035 523	81,63 %	s.o.	5 266	21,02 %	264	314
	PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	579	2 885	47,49 %	1 830	0,08 %	37 668	66,90 %	s.o.	265	14,46 %	1
0,15 à < 0,25		620	1 224	48,43 %	1 073	0,18 %	21 771	64,68 %	s.o.	268	24,97 %	1	s. o.
0,25 à < 0,50		1 279	1 708	51,73 %	1 889	0,35 %	45 677	69,25 %	s.o.	747	39,52 %	4	s. o.
0,50 à < 0,75		773	887	43,66 %	998	0,57 %	32 297	69,76 %	s.o.	540	54,07 %	4	s. o.
0,75 à < 2,50		2 774	1 224	49,78 %	2 945	1,37 %	45 663	58,56 %	s.o.	1 927	65,46 %	24	s. o.
2,50 à < 10,00		1 082	336	49,94 %	1 141	4,63 %	24 450	72,81 %	s.o.	1 201	105,33 %	37	s. o.
10,00 à < 100,00		389	61	22,90 %	351	22,11 %	9 900	58,37 %	s.o.	453	129,24 %	45	s. o.
100,00 (défaut)		213	30	7,69 %	168	100,00 %	6 498	52,70 %	s.o.	594	352,98 %	42	s. o.
Sous-total		7 709	8 355	48,23 %	10 395	3,41 %	223 924	65,14 %	s.o.	5 995	57,68 %	158	142
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME		0,00 à < 0,15	1 198	634	73,54 %	1 599	0,10 %	63 155	62,05 %	s.o.	251	15,72 %	1
	0,15 à < 0,25	867	24	62,47 %	762	0,20 %	68 820	84,18 %	s.o.	259	34,00 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 299	129	64,77 %	905	0,32 %	73 965	44,82 %	s.o.	229	25,25 %	1	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 197	69	60,49 %	1 235	0,56 %	42 090	38,80 %	s.o.	368	29,77 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	6 032	39	57,17 %	5 795	1,94 %	288 720	39,59 %	s.o.	2 842	49,04 %	45	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 356	12	60,79 %	1 100	4,28 %	71 388	42,27 %	s.o.	673	61,14 %	20	s. o.
	10,00 à < 100,00	361	3	53,70 %	278	24,03 %	30 771	43,76 %	s.o.	291	104,72 %	29	s. o.
	100,00 (défaut)	113	—	5,00 %	64	100,00 %	19 014	48,22 %	s.o.	194	303,31 %	15	s. o.
	Sous-total	12 423	910	70,08 %	11 738	2,58 %	657 923	46,26 %	s.o.	5 107	43,50 %	115	70
	Total de la clientèle de détail - AIRB	197 117	83 253	55,37 %	193 154	1,24 %	6 295 701	28,10 %	s.o.	33 895	17,55 %	749	603

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 55.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 juin 2024

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	6 578	27	40,00 %	977	0,08 %	44 550	41,97 %	s.o.	83	8,62 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	7 592	16	40,00 %	354	0,19 %	44 168	76,50 %	s.o.	107	30,38 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	3 324	6	40,00 %	—	0,47 %	145	74,38 %	s.o.	—	55,19 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	9 753	68	40,00 %	93	0,61 %	30 228	38,98 %	s.o.	35	37,40 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	13 345	624	40,00 %	129	1,52 %	31 542	42,73 %	s.o.	96	74,27 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 678	28	40,00 %	40	4,61 %	9 667	39,90 %	s.o.	51	126,76 %	1	s. o.
	10,00 à < 100,00	547	2	40,00 %	5	25,88 %	1 895	41,10 %	s.o.	12	249,38 %	1	s. o.
	100,00 (défaut)	349	7	40,00 %	3	100,00 %	1 731	30,08 %	s.o.	11	332,47 %	—	s. o.
Sous-total	44 166	778	40,00 %	1 601	0,65 %	163 926	49,43 %	s.o.	395	24,70 %	4	8	
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	36 611	20 080	65,48 %	48 785	0,08 %	561 095	12,69 %	s.o.	1 281	2,63 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	30 308	9 601	69,33 %	36 608	0,21 %	293 253	14,08 %	s.o.	2 587	7,07 %	11	s. o.
	0,25 à < 0,50	10 182	45	40,01 %	10 199	0,34 %	30	17,16 %	s.o.	1 367	13,40 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	19 090	4 644	65,48 %	22 036	0,54 %	181 201	15,42 %	s.o.	2 982	13,53 %	18	s. o.
	0,75 à < 2,50	18 682	2 574	62,69 %	20 164	1,23 %	125 708	17,52 %	s.o.	5 215	25,86 %	44	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 595	320	56,98 %	3 737	4,20 %	29 073	16,86 %	s.o.	1 728	46,24 %	26	s. o.
	10,00 à < 100,00	890	47	51,61 %	909	22,15 %	9 033	32,14 %	s.o.	1 344	147,76 %	68	s. o.
	100,00 (défaut)	412	29	9,61 %	411	100,00 %	6 859	18,52 %	s.o.	694	168,83 %	21	s. o.
Sous-total	119 770	37 340	66,12 %	142 849	0,90 %	1 206 252	14,72 %	s.o.	17 198	12,04 %	199	68	
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)	0,00 à < 0,15	2 899	24 703	47,00 %	14 508	0,08 %	2 190 350	82,35 %	s.o.	591	4,07 %	10	s. o.
	0,15 à < 0,25	624	4 051	42,13 %	2 331	0,20 %	539 300	85,32 %	s.o.	214	9,16 %	4	s. o.
	0,25 à < 0,50	681	1 982	55,94 %	1 790	0,34 %	256 229	79,56 %	s.o.	235	13,11 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 114	1 527	34,59 %	1 642	0,59 %	224 349	83,35 %	s.o.	343	20,87 %	8	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 263	1 385	32,58 %	1 714	1,23 %	286 384	84,56 %	s.o.	631	36,79 %	18	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 070	884	25,90 %	2 299	3,33 %	317 520	78,47 %	s.o.	1 638	71,31 %	60	s. o.
	10,00 à < 100,00	672	119	27,56 %	705	18,67 %	129 845	63,41 %	s.o.	1 137	161,28 %	82	s. o.
	100,00 (défaut)	115	6	8,65 %	116	100,00 %	82 479	79,12 %	s.o.	207	178,61 %	77	s. o.
Sous-total	9 438	34 657	45,21 %	25 105	1,50 %	4 026 456	81,74 %	s.o.	4 996	19,90 %	264	347	
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	590	2 832	47,94 %	1 836	0,08 %	37 708	66,39 %	s.o.	263	14,35 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	638	1 267	48,54 %	1 113	0,18 %	21 950	63,86 %	s.o.	274	24,62 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 261	1 689	52,48 %	1 864	0,35 %	45 564	69,90 %	s.o.	743	39,87 %	4	s. o.
	0,50 à < 0,75	803	900	43,87 %	1 018	0,57 %	32 397	69,43 %	s.o.	548	53,81 %	4	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 759	1 278	49,99 %	2 935	1,37 %	45 896	58,42 %	s.o.	1 915	65,23 %	23	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 034	338	49,50 %	1 098	4,59 %	24 181	73,99 %	s.o.	1 174	106,98 %	36	s. o.
	10,00 à < 100,00	368	58	22,09 %	318	22,36 %	9 705	59,08 %	s.o.	417	130,97 %	42	s. o.
	100,00 (défaut)	200	29	8,08 %	150	100,00 %	6 379	54,44 %	s.o.	423	281,12 %	49	s. o.
Sous-total	7 653	8 391	48,58 %	10 332	3,17 %	223 780	65,20 %	s.o.	5 757	55,72 %	160	162	
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1 253	640	73,54 %	1 655	0,10 %	64 872	62,78 %	s.o.	264	15,94 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	906	19	65,38 %	803	0,20 %	68 492	85,03 %	s.o.	276	34,34 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 348	126	66,56 %	930	0,32 %	74 686	44,96 %	s.o.	236	25,38 %	1	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 227	68	61,75 %	1 265	0,56 %	44 527	38,83 %	s.o.	376	29,76 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	5 951	36	59,93 %	5 708	1,93 %	287 988	39,58 %	s.o.	2 795	48,97 %	44	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 247	11	58,08 %	987	4,25 %	67 539	42,83 %	s.o.	611	61,86 %	18	s. o.
	10,00 à < 100,00	331	1	46,57 %	247	24,13 %	30 437	43,21 %	s.o.	256	103,67 %	26	s. o.
	100,00 (défaut)	118	—	5,79 %	68	100,00 %	19 279	48,95 %	s.o.	214	313,54 %	16	s. o.
Sous-total	12 381	901	70,72 %	11 663	2,52 %	657 820	46,76 %	s.o.	5 028	43,11 %	110	72	
Total de la clientèle de détail - AIRB	193 408	82 067	55,44 %	191 550	1,20 %	6 278 234	28,47 %	s.o.	33 374	17,42 %	737	657	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 55.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 mars 2024

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	6 422	19	40,00 %	1 116	0,08 %	44 469	41,11 %	s.o.	95	8,44 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	7 529	14	40,00 %	358	0,19 %	44 698	74,77 %	s.o.	107	29,82 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	3 092	10	40,00 %	—	0,47 %	145	21,84 %	s.o.	—	16,21 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	9 263	60	40,00 %	79	0,60 %	29 941	38,92 %	s.o.	29	37,13 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	11 744	306	40,00 %	112	1,51 %	30 634	42,14 %	s.o.	85	75,26 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 358	32	40,00 %	36	4,39 %	9 294	40,06 %	s.o.	44	124,25 %	1	s. o.
	10,00 à < 100,00	481	1	40,00 %	8	24,98 %	2 358	42,29 %	s.o.	21	265,48 %	1	s. o.
	100,00 (défaut)	295	7	40,00 %	4	100,00 %	1 745	31,85 %	s.o.	14	362,91 %	—	s. o.
	Sous-total	41 184	449	40,00 %	1 713	0,66 %	163 284	48,07 %	s.o.	395	23,05 %	4	8
	Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	36 217	19 675	65,43 %	47 974	0,08 %	554 685	12,76 %	s.o.	1 269	2,64 %	5
0,15 à < 0,25		29 603	9 312	69,11 %	35 680	0,21 %	286 751	14,10 %	s.o.	2 550	7,15 %	10	s. o.
0,25 à < 0,50		9 994	45	41,23 %	10 012	0,34 %	25	17,15 %	s.o.	1 365	13,63 %	6	s. o.
0,50 à < 0,75		18 677	4 522	65,71 %	21 569	0,54 %	178 917	15,41 %	s.o.	2 951	13,68 %	18	s. o.
0,75 à < 2,50		18 470	2 584	62,58 %	19 972	1,25 %	127 515	17,08 %	s.o.	5 110	25,59 %	43	s. o.
2,50 à < 10,00		3 578	340	57,30 %	3 737	4,21 %	29 428	16,63 %	s.o.	1 725	46,17 %	26	s. o.
10,00 à < 100,00		934	57	50,29 %	954	21,64 %	10 528	23,92 %	s.o.	1 102	115,53 %	52	s. o.
100,00 (défaut)		400	29	9,15 %	399	100,00 %	6 642	18,51 %	s.o.	673	168,66 %	20	s. o.
Sous-total		117 873	36 564	66,03 %	140 297	0,91 %	1 194 491	14,63 %	s.o.	16 745	11,94 %	180	69
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)		0,00 à < 0,15	2 744	24 463	46,84 %	14 203	0,08 %	2 148 271	82,27 %	s.o.	579	4,07 %	9
	0,15 à < 0,25	595	3 999	41,63 %	2 259	0,20 %	524 458	85,44 %	s.o.	207	9,17 %	4	s. o.
	0,25 à < 0,50	681	2 048	55,65 %	1 821	0,34 %	266 779	79,61 %	s.o.	239	13,15 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 103	1 583	34,39 %	1 647	0,59 %	224 990	83,23 %	s.o.	344	20,90 %	8	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 274	1 496	32,36 %	1 759	1,24 %	302 669	84,48 %	s.o.	651	37,01 %	18	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 165	1 010	25,36 %	2 422	3,34 %	334 639	78,49 %	s.o.	1 729	71,40 %	63	s. o.
	10,00 à < 100,00	748	153	27,04 %	789	18,64 %	145 639	63,51 %	s.o.	1 274	161,39 %	93	s. o.
	100,00 (défaut)	124	7	9,20 %	124	100,00 %	85 159	79,13 %	s.o.	362	290,88 %	70	s. o.
	Sous-total	9 434	34 759	44,85 %	25 024	1,62 %	4 032 604	81,60 %	s.o.	5 385	21,52 %	270	371
	PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	535	2 809	47,63 %	1 767	0,08 %	36 765	66,89 %	s.o.	256	14,46 %	1
0,15 à < 0,25		629	1 226	49,05 %	1 077	0,18 %	21 585	64,15 %	s.o.	267	24,76 %	1	s. o.
0,25 à < 0,50		1 300	1 699	51,83 %	1 885	0,35 %	45 275	68,64 %	s.o.	738	39,13 %	4	s. o.
0,50 à < 0,75		784	891	44,01 %	1 002	0,57 %	32 256	69,31 %	s.o.	538	53,72 %	4	s. o.
0,75 à < 2,50		2 733	1 254	50,26 %	2 878	1,37 %	46 448	58,41 %	s.o.	1 873	65,11 %	24	s. o.
2,50 à < 10,00		1 055	339	49,84 %	1 117	4,58 %	24 524	74,26 %	s.o.	1 198	107,29 %	36	s. o.
10,00 à < 100,00		348	60	21,95 %	303	22,23 %	9 669	60,46 %	s.o.	405	133,57 %	40	s. o.
100,00 (défaut)		193	27	8,35 %	149	100,00 %	6 068	55,57 %	s.o.	454	305,23 %	47	s. o.
Sous-total		7 577	8 305	48,51 %	10 178	3,17 %	222 590	65,21 %	s.o.	5 729	56,29 %	157	162
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME		0,00 à < 0,15	1 233	626	73,86 %	1 625	0,10 %	65 238	62,62 %	s.o.	258	15,90 %	1
	0,15 à < 0,25	915	18	63,44 %	812	0,20 %	69 993	85,88 %	s.o.	282	34,68 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 363	140	67,19 %	922	0,32 %	77 840	45,24 %	s.o.	235	25,51 %	1	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 217	67	60,07 %	1 251	0,56 %	44 697	38,74 %	s.o.	371	29,69 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	5 926	35	58,24 %	5 671	1,94 %	291 960	39,57 %	s.o.	2 782	49,05 %	44	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 130	10	55,90 %	871	4,22 %	64 493	43,41 %	s.o.	546	62,62 %	16	s. o.
	10,00 à < 100,00	360	2	67,42 %	263	24,06 %	33 145	43,66 %	s.o.	275	104,52 %	27	s. o.
	100,00 (défaut)	120	—	5,60 %	70	100,00 %	20 337	48,72 %	s.o.	231	329,91 %	16	s. o.
	Sous-total	12 264	898	70,73 %	11 485	2,56 %	667 703	46,91 %	s.o.	4 980	43,36 %	109	73
	Total de la clientèle de détail - AIRB	188 332	80 975	55,13 %	188 697	1,22 %	6 280 672	28,51 %	s.o.	33 234	17,61 %	720	683

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 55.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 décembre 2023

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	6 172	17	40,00 %	1 333	0,08 %	44 154	40,39 %	s.o.	110	8,26 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	7 632	14	40,00 %	380	0,19 %	45 911	73,76 %	s.o.	112	29,37 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	2 858	8	40,00 %	—	0,46 %	145	36,38 %	s.o.	—	26,63 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	9 094	35	40,00 %	86	0,59 %	30 478	40,00 %	s.o.	32	37,43 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	11 055	321	40,00 %	111	1,47 %	30 827	42,19 %	s.o.	80	72,39 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 345	28	40,00 %	35	4,79 %	8 950	39,79 %	s.o.	45	128,73 %	1	s. o.
	10,00 à < 100,00	383	2	40,00 %	8	23,87 %	1 408	44,49 %	s.o.	22	273,13 %	1	s. o.
100,00 (défaut)	293	8	40,00 %	2	100,00 %	1 641	28,69 %	s.o.	7	304,95 %	—	s. o.	
Sous-total	39 832	433	40,00 %	1 955	0,51 %	163 514	46,95 %	s.o.	408	20,89 %	4	61	
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	35 984	18 929	64,96 %	46 946	0,08 %	547 170	12,91 %	s.o.	1 245	2,65 %	4	s. o.
	0,15 à < 0,25	33 599	9 306	68,38 %	39 581	0,21 %	292 113	14,43 %	s.o.	2 850	7,20 %	12	s. o.
	0,25 à < 0,50	6 725	33	42,29 %	6 739	0,38 %	25	18,69 %	s.o.	1 174	17,42 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	18 979	4 492	65,28 %	21 823	0,54 %	181 263	15,78 %	s.o.	3 009	13,79 %	19	s. o.
	0,75 à < 2,50	18 710	2 511	61,80 %	20 149	1,23 %	126 852	17,49 %	s.o.	5 186	25,74 %	44	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 547	346	56,07 %	3 706	4,14 %	28 531	16,78 %	s.o.	1 702	45,93 %	26	s. o.
	10,00 à < 100,00	847	57	52,52 %	869	21,17 %	6 664	21,12 %	s.o.	902	103,76 %	40	s. o.
100,00 (défaut)	351	26	7,10 %	350	100,00 %	6 074	18,53 %	s.o.	582	166,11 %	19	s. o.	
Sous-total	118 742	35 700	65,50 %	140 163	0,86 %	1 188 692	14,89 %	s.o.	16 650	11,88 %	169	42	
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)	0,00 à < 0,15	2 838	24 481	47,24 %	14 401	0,08 %	2 163 069	82,92 %	s.o.	589	4,09 %	11	s. o.
	0,15 à < 0,25	621	3 825	41,50 %	2 208	0,20 %	502 817	86,47 %	s.o.	205	9,30 %	4	s. o.
	0,25 à < 0,50	703	2 059	55,79 %	1 852	0,33 %	267 264	79,86 %	s.o.	242	13,05 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 135	1 546	34,51 %	1 669	0,58 %	222 492	83,87 %	s.o.	349	20,94 %	8	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 294	1 482	32,38 %	1 774	1,23 %	303 874	85,40 %	s.o.	661	37,25 %	18	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 125	975	25,55 %	2 374	3,32 %	314 702	79,32 %	s.o.	1 707	71,91 %	62	s. o.
	10,00 à < 100,00	713	154	27,89 %	756	18,64 %	91 609	64,11 %	s.o.	1 232	162,91 %	90	s. o.
100,00 (défaut)	114	7	9,18 %	115	100,00 %	81 853	79,08 %	s.o.	306	266,96 %	66	s. o.	
Sous-total	9 543	34 529	45,20 %	25 149	1,54 %	3 947 680	82,32 %	s.o.	5 291	21,04 %	264	277	
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	591	2 774	44,39 %	1 724	0,08 %	37 594	67,26 %	s.o.	254	14,66 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	649	1 342	44,16 %	1 094	0,18 %	22 370	63,70 %	s.o.	266	24,30 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 233	1 730	49,46 %	1 802	0,34 %	44 972	69,59 %	s.o.	708	39,28 %	4	s. o.
	0,50 à < 0,75	730	894	42,66 %	935	0,56 %	31 643	70,36 %	s.o.	506	54,17 %	4	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 509	1 284	47,04 %	2 650	1,37 %	42 280	60,37 %	s.o.	1 707	64,43 %	20	s. o.
	2,50 à < 10,00	970	350	47,72 %	1 020	4,53 %	21 780	73,88 %	s.o.	1 086	106,53 %	32	s. o.
	10,00 à < 100,00	302	58	19,40 %	274	22,61 %	5 843	60,83 %	s.o.	370	135,04 %	37	s. o.
100,00 (défaut)	177	25	8,45 %	134	100,00 %	5 361	56,69 %	s.o.	344	256,81 %	52	s. o.	
Sous-total	7 161	8 457	45,49 %	9 633	3,07 %	211 843	66,07 %	s.o.	5 241	54,40 %	151	267	
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1 212	623	73,29 %	1 623	0,10 %	66 569	63,76 %	s.o.	260	16,11 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	1 118	24	59,01 %	1 050	0,21 %	71 775	74,81 %	s.o.	318	30,25 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 153	132	67,23 %	1 096	0,37 %	78 301	66,31 %	s.o.	458	41,76 %	3	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 244	67	59,59 %	1 277	0,55 %	45 651	38,81 %	s.o.	377	29,49 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	5 918	34	58,81 %	5 682	1,89 %	291 110	39,54 %	s.o.	2 762	48,62 %	42	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 227	10	56,00 %	978	4,15 %	64 339	42,93 %	s.o.	605	61,83 %	17	s. o.
	10,00 à < 100,00	360	1	54,47 %	261	23,61 %	17 326	43,56 %	s.o.	271	103,67 %	27	s. o.
100,00 (défaut)	109	1	6,46 %	65	100,00 %	22 015	49,46 %	s.o.	219	337,08 %	15	s. o.	
Sous-total	12 341	892	70,16 %	12 032	2,41 %	657 086	48,66 %	s.o.	5 270	43,80 %	110	57	
Total de la clientèle de détail - AIRB	187 619	80 011	54,62 %	188 932	1,16 %	6 168 815	28,96 %	s.o.	32 860	17,39 %	698	704	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 55.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 septembre 2023

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	5 675	12	40,00 %	1 471	0,08 %	42 062	40,13 %	s.o.	120	8,21 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	7 750	16	40,00 %	393	0,19 %	46 968	72,25 %	s.o.	114	28,89 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	3 077	37	40,00 %	—	0,46 %	145	21,82 %	s.o.	—	15,97 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	8 708	23	40,00 %	98	0,59 %	32 105	40,30 %	s.o.	37	37,63 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	10 504	241	40,00 %	112	1,45 %	32 641	43,80 %	s.o.	83	74,16 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 245	15	40,00 %	37	4,58 %	9 458	37,57 %	s.o.	45	120,10 %	1	s. o.
	10,00 à < 100,00	379	1	40,00 %	8	24,09 %	2 131	42,26 %	s.o.	21	260,12 %	1	s. o.
100,00 (défaut)	266	7	40,00 %	3	100,00 %	1 507	28,43 %	s.o.	9	307,11 %	—	s. o.	
Sous-total	38 604	352	40,00 %	2 122	0,50 %	167 017	46,23 %	s.o.	429	20,20 %	4	25	
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	34 769	18 031	64,95 %	45 009	0,08 %	527 295	13,28 %	s.o.	1 231	2,73 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	33 751	9 283	67,78 %	39 648	0,21 %	297 270	15,00 %	s.o.	2 979	7,51 %	13	s. o.
	0,25 à < 0,50	7 065	36	40,76 %	7 079	0,37 %	25	19,16 %	s.o.	1 271	17,95 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	19 478	4 628	64,73 %	22 374	0,54 %	188 683	16,39 %	s.o.	3 196	14,29 %	20	s. o.
	0,75 à < 2,50	19 096	2 597	60,86 %	20 562	1,22 %	133 436	18,26 %	s.o.	5 518	26,84 %	46	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 501	333	54,84 %	3 646	4,14 %	29 753	17,28 %	s.o.	1 748	47,95 %	26	s. o.
	10,00 à < 100,00	815	56	50,73 %	835	21,28 %	9 110	24,69 %	s.o.	1 004	120,23 %	45	s. o.
100,00 (défaut)	342	24	8,83 %	341	100,00 %	5 489	20,96 %	s.o.	665	195,11 %	19	s. o.	
Sous-total	118 817	34 988	65,19 %	139 494	0,85 %	1 191 061	15,49 %	s.o.	17 612	12,63 %	179	46	
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)	0,00 à < 0,15	2 817	24 104	47,13 %	14 178	0,08 %	2 142 863	82,87 %	s.o.	580	4,09 %	9	s. o.
	0,15 à < 0,25	631	4 136	41,24 %	2 336	0,20 %	529 841	86,54 %	s.o.	216	9,25 %	4	s. o.
	0,25 à < 0,50	755	2 322	53,76 %	2 004	0,34 %	296 761	80,26 %	s.o.	265	13,25 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 141	1 638	34,57 %	1 707	0,59 %	226 619	83,74 %	s.o.	358	20,95 %	8	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 359	1 695	32,02 %	1 902	1,25 %	344 115	85,38 %	s.o.	715	37,57 %	20	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 293	1 117	26,41 %	2 588	3,34 %	365 815	79,34 %	s.o.	1 869	72,20 %	68	s. o.
	10,00 à < 100,00	765	172	27,29 %	812	18,68 %	153 652	64,05 %	s.o.	1 323	162,96 %	97	s. o.
100,00 (défaut)	106	6	8,32 %	107	100,00 %	80 460	79,07 %	s.o.	302	282,79 %	61	s. o.	
Sous-total	9 867	35 190	44,80 %	25 634	1,57 %	4 140 126	82,28 %	s.o.	5 628	21,95 %	273	354	
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	631	2 647	44,46 %	1 705	0,08 %	37 228	66,19 %	s.o.	246	14,43 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	616	1 320	43,95 %	1 065	0,18 %	22 325	64,04 %	s.o.	260	24,48 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 217	1 725	49,72 %	1 809	0,34 %	45 765	69,32 %	s.o.	709	39,19 %	4	s. o.
	0,50 à < 0,75	757	901	42,51 %	963	0,56 %	33 113	70,32 %	s.o.	521	54,14 %	4	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 547	1 226	47,19 %	2 684	1,34 %	44 367	58,76 %	s.o.	1 750	65,20 %	21	s. o.
	2,50 à < 10,00	987	344	48,20 %	1 042	4,60 %	23 583	73,06 %	s.o.	1 099	105,46 %	33	s. o.
	10,00 à < 100,00	301	58	20,15 %	279	22,13 %	9 080	61,10 %	s.o.	376	134,48 %	37	s. o.
100,00 (défaut)	149	23	8,88 %	113	100,00 %	4 962	56,39 %	s.o.	298	264,77 %	43	s. o.	
Sous-total	7 205	8 244	45,58 %	9 660	2,83 %	220 423	65,36 %	s.o.	5 259	54,44 %	144	290	
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1 188	614	73,48 %	1 596	0,10 %	66 252	62,99 %	s.o.	254	15,91 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	1 086	23	60,73 %	1 017	0,21 %	72 809	74,13 %	s.o.	305	29,99 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 113	137	66,94 %	1 059	0,38 %	79 140	66,46 %	s.o.	442	41,82 %	3	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 232	68	57,59 %	1 265	0,55 %	45 317	38,85 %	s.o.	374	29,54 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	5 916	37	63,17 %	5 686	1,87 %	297 911	39,54 %	s.o.	2 757	48,49 %	41	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 302	12	50,47 %	1 056	4,16 %	69 651	42,98 %	s.o.	654	61,93 %	19	s. o.
	10,00 à < 100,00	349	2	54,22 %	249	23,62 %	32 361	43,98 %	s.o.	261	104,64 %	26	s. o.
100,00 (défaut)	90	1	6,15 %	58	100,00 %	21 728	49,39 %	s.o.	201	348,35 %	12	s. o.	
Sous-total	12 276	894	70,13 %	11 986	2,35 %	685 169	48,35 %	s.o.	5 248	43,78 %	107	67	
Total de la clientèle de détail - AIRB	186 769	79 668	54,16 %	188 896	1,14 %	6 403 796	29,53 %	s.o.	34 176	18,09 %	707	782	

⁽¹⁾ Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul des APR.

⁽²⁾ La perte attendue est évaluée conformément aux exigences de la section 5.6.1 de la ligne directrice de l'AMF.

⁽³⁾ Les provisions sont évaluées conformément aux exigences de la section 5.6.2 de la ligne directrice de l'AMF.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

Au 30 septembre 2024

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
Sous-total	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—	—
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	3 434	2 550	41,76 %	4 562	0,07 %	24	45,00 %	1,8	1 060	23,23 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	479	673	37,80 %	733	0,19 %	5	45,00 %	1,6	251	34,25 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	22	—	10,00 %	22	17,34 %	1	45,00 %	1,0	46	214,68 %	2	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
Sous-total	3 935	3 223	40,91 %	5 317	0,16 %	30	45,00 %	1,8	1 357	25,53 %	4	—	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	510	2 242	42,36 %	1 454	0,11 %	23	40,00 %	2,6	410	28,19 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	874	1 584	39,76 %	1 504	0,23 %	20	40,00 %	2,0	558	37,12 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 608	2 693	36,33 %	2 588	0,34 %	28	40,00 %	1,9	1 170	45,23 %	4	s. o.
	0,50 à < 0,75	936	917	45,37 %	1 352	0,62 %	19	40,00 %	2,0	853	63,07 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 408	1 763	41,50 %	3 138	1,59 %	48	40,00 %	2,1	2 772	88,30 %	20	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 927	670	34,43 %	2 153	4,78 %	44	40,00 %	1,6	2 601	120,79 %	41	s. o.
	10,00 à < 100,00	4	116	39,92 %	50	27,17 %	1	40,00 %	2,8	90	181,05 %	5	s. o.
	100,00 (défaut)	150	41	41,89 %	168	100,00 %	3	40,00 %	1,0	448	267,22 %	33	s. o.
Sous-total	8 417	10 026	39,90 %	12 407	2,87 %	186	40,00 %	2,0	8 902	71,75 %	108	76	
Total des clientèles non détail - FIRB	12 352	13 249	40,14 %	17 724	2,07 %	216	41,48 %	1,9	10 259	57,88 %	112	76	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 60.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 juin 2024

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
Sous-total	—	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—	—
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	3 056	2 515	42,05 %	4 144	0,07 %	25	45,00 %	2,5	1 203	29,04 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	503	671	37,79 %	757	0,19 %	5	45,00 %	2,5	324	42,77 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	21	—	10,00 %	21	17,34 %	1	45,00 %	2,5	49	230,59 %	2	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
Sous-total	3 580	3 186	41,14 %	4 922	0,16 %	31	45,00 %	2,5	1 576	32,02 %	4	—	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	697	2 374	42,31 %	1 696	0,11 %	23	40,00 %	2,5	474	27,95 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	710	1 678	37,82 %	1 345	0,23 %	18	40,00 %	2,5	564	41,95 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 522	2 925	36,61 %	2 593	0,34 %	27	40,00 %	2,5	1 319	50,86 %	3	s. o.
	0,50 à < 0,75	905	1 012	46,03 %	1 371	0,62 %	21	40,00 %	2,5	933	67,99 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 227	1 344	41,43 %	2 783	1,68 %	46	40,00 %	2,5	2 656	95,42 %	20	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 844	708	35,25 %	2 089	4,72 %	39	40,00 %	2,5	2 714	129,94 %	39	s. o.
	10,00 à < 100,00	3	2	34,62 %	4	23,66 %	1	40,00 %	2,5	7	182,45 %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	150	53	41,92 %	172	100,00 %	2	40,00 %	2,5	433	251,96 %	35	s. o.
Sous-total	8 058	10 096	39,67 %	12 053	2,82 %	177	40,00 %	2,5	9 100	75,50 %	102	79	
Total des clientèles non détail - FIRB	11 638	13 282	40,02 %	16 975	2,06 %	208	41,44 %	2,5	10 676	62,89 %	106	79	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 60.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 mars 2024

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
Sous-total	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—	—
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	5 364	2 707	41,94 %	6 525	0,06 %	24	45,00 %	2,5	1 826	27,98 %	2	s. o.
	0,15 à < 0,25	268	256	34,23 %	355	0,19 %	4	45,00 %	2,5	152	42,78 %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	139	—	—%	139	0,35 %	1	45,00 %	2,5	81	58,55 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
Sous-total	5 771	2 963	41,26 %	7 019	0,07 %	29	45,00 %	2,5	2 059	29,34 %	2	—	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	760	2 633	44,15 %	1 918	0,12 %	22	40,00 %	2,5	556	29,00 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	1 116	1 521	29,07 %	1 558	0,23 %	17	40,00 %	2,5	654	42,00 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 144	2 037	50,54 %	2 173	0,36 %	28	40,00 %	2,5	1 138	52,37 %	3	s. o.
	0,50 à < 0,75	641	955	48,17 %	1 101	0,62 %	17	40,00 %	2,5	745	67,68 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 546	1 525	40,20 %	3 159	1,63 %	50	40,00 %	2,5	2 990	94,65 %	21	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 534	616	35,59 %	1 749	4,74 %	31	40,00 %	2,5	2 277	130,17 %	33	s. o.
	10,00 à < 100,00	1	2	35,40 %	2	13,76 %	1	40,00 %	2,5	3	191,78 %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	130	9	50,51 %	135	100,00 %	3	40,00 %	2,5	212	157,28 %	45	s. o.
Sous-total	7 872	9 298	42,29 %	11 795	2,46 %	169	40,00 %	2,5	8 575	72,70 %	107	89	
Total des clientèles non détail - FIRB	13 643	12 261	42,05 %	18 814	1,57 %	198	41,86 %	2,5	10 634	56,52 %	109	89	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 60.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 décembre 2023

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
Sous-total	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—	—
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	4 727	2 522	42,21 %	5 815	0,07 %	26	45,00 %	2,5	1 587	27,29 %	2	s. o.
	0,15 à < 0,25	58	211	33,00 %	128	0,19 %	3	45,00 %	2,5	54	42,73 %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	170	150	40,00 %	230	0,35 %	1	45,00 %	2,5	134	58,18 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
Sous-total	4 955	2 883	41,42 %	6 173	0,08 %	30	45,00 %	2,5	1 775	28,76 %	2	1	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	981	2 616	44,30 %	2 140	0,12 %	23	40,00 %	2,5	609	28,46 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	890	1 448	28,50 %	1 304	0,22 %	17	40,00 %	2,5	535	41,08 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 062	1 817	51,83 %	2 004	0,34 %	26	40,00 %	2,5	1 027	51,22 %	3	s. o.
	0,50 à < 0,75	511	669	43,83 %	804	0,59 %	17	40,00 %	2,5	534	66,40 %	2	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 265	1 853	40,58 %	3 016	1,51 %	48	40,00 %	2,5	2 800	92,85 %	18	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 700	698	35,04 %	1 944	4,29 %	30	40,00 %	2,5	2 451	126,09 %	33	s. o.
	10,00 à < 100,00	1	2	33,34 %	1	14,91 %	2	40,00 %	2,5	3	193,22 %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	133	8	52,11 %	137	100,00 %	1	40,00 %	2,5	225	163,97 %	45	s. o.
Sous-total	7 543	9 111	41,79 %	11 350	2,50 %	164	40,00 %	2,5	8 184	72,11 %	103	98	
Total des clientèles non détail - FIRB⁽⁴⁾	12 498	11 994	41,70 %	17 523	1,64 %	194	41,76 %	2,5	9 959	56,84 %	105	99	

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 60.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 septembre 2023

(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—	—
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	4 816	2 112	42,48 %	5 725	0,07 %	305	45,00 %	2,5	1 585	27,69 %	2	s. o.
	0,15 à < 0,25	22	355	35,78 %	149	0,19 %	25	45,00 %	2,5	63	42,72 %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	206	150	40,00 %	266	0,35 %	11	45,00 %	2,5	155	58,35 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	7	100,00 %	7	0,62 %	7	45,00 %	2,5	9	128,57 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
Sous-total	5 044	2 624	41,42 %	6 147	0,08 %	348	45,00 %	2,5	1 812	29,48 %	2	—	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	663	3 147	42,11 %	1 982	0,11 %	42	40,00 %	2,5	561	28,38 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	566	1 132	29,50 %	901	0,22 %	21	40,00 %	2,5	370	41,10 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 289	1 627	53,25 %	2 155	0,33 %	47	40,00 %	2,5	1 085	50,33 %	3	s. o.
	0,50 à < 0,75	580	566	44,91 %	834	0,59 %	35	40,00 %	2,5	554	66,38 %	2	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 627	1 266	41,06 %	3 147	1,43 %	88	40,00 %	2,5	2 861	90,91 %	18	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 600	543	36,28 %	1 794	4,38 %	55	40,00 %	2,5	2 277	126,93 %	31	s. o.
	10,00 à < 100,00	70	51	40,60 %	92	13,22 %	2	40,00 %	2,5	175	189,30 %	5	s. o.
	100,00 (défaut)	65	7	48,52 %	67	100,00 %	638	40,00 %	2,5	139	202,72 %	28	s. o.
Sous-total	7 460	8 339	42,22 %	10 972	2,01 %	928	40,00 %	2,5	8 022	73,11 %	89	75	
Total des clientèles non détail - FIRB	12 504	10 963	42,03 %	17 119	1,32 %	1 276	41,79 %	2,5	9 834	57,44 %	91	75	

⁽¹⁾ Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul des APR.

⁽²⁾ La perte attendue est évaluée conformément aux exigences de la section 5.6.1 de la ligne directrice de l'AMF.

⁽³⁾ Les provisions sont évaluées conformément aux exigences de la section 5.6.2 de la ligne directrice de l'AMF.

⁽⁴⁾ La PD moyenne du 4^e trimestre 2023 a été redressée afin que sa présentation soit conforme à celle des autres trimestres.

Tableau CR8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche IRB

	a	a	a	a	a
	Valeurs des APR				
(en millions de dollars)	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023	Au 30 septembre 2023
1 APR à la fin de la période précédente	75 126	72 879	72 016	71 975	69 925
2 Montant des actifs ⁽¹⁾	955	423	1 357	129	780
3 Qualité des actifs ⁽²⁾	77	820	(1 147)	693	1 256
4 Mise à jour des modèles ⁽³⁾	—	—	323	—	—
5 Méthodologie et politique ⁽⁴⁾	(2 164)	934	199	(638)	(131)
6 Acquisitions et cessions ⁽⁵⁾	—	—	—	—	—
7 Mouvements de devises ⁽⁶⁾	(74)	70	131	(143)	145
8 Autres	—	—	—	—	—
9 APR à la fin de la période considérée	73 920	75 126	72 879	72 016	71 975

⁽¹⁾ Concerne la hausse ou la baisse des expositions sous-jacentes.

⁽²⁾ Concerne la variation des facteurs d'atténuation du risque et de la qualité des portefeuilles.

⁽³⁾ Concerne l'évolution des modèles et des paramètres de risque.

⁽⁴⁾ Concernent les changements réglementaires et l'évolution des méthodes de calcul du capital réglementaire.

⁽⁵⁾ Concernent l'évolution de la taille du portefeuille découlant des acquisitions et cessions d'entités.

⁽⁶⁾ Concernent les fluctuations de marché comme les mouvements de devises.

Expositions en cas de défaut par classes d'actif et par régions

(en millions de dollars)	Au 30 septembre 2024							Au 30 juin 2024						
	Catégories d'expositions ⁽¹⁾							Catégories d'expositions ⁽¹⁾						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾
Approche standard														
Emprunteurs souverains	6 599	—	—	—	—	6 599	7 879	8 139	—	—	—	—	8 139	9 232
Organismes publics hors administration centrale	6 918	1 702	—	—	58	8 678	8 764	6 579	1 637	—	—	57	8 273	8 307
Institutions financières	1 778	10	—	6	20	1 814	2 459	1 392	9	—	15	17	1 433	2 019
Entreprises	10 335	3 635	4 922	18	2 608	21 518	16 519	9 782	3 754	3 761	25	2 157	19 479	15 819
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	220	80	—	—	6	306	292	212	80	—	—	7	299	281
Immobilier	6 584	219	—	—	—	6 803	5 257	6 332	165	—	—	—	6 497	5 135
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	91	17	—	—	—	108	108	87	18	—	—	—	105	105
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	1 157	774	—	—	4	1 935	1 792	1 151	765	—	—	6	1 922	1 795
Titrisation	25	—	—	—	—	25	25	25	—	—	—	—	25	25
Actions	673	148	—	—	—	821	821	638	144	—	—	—	782	782
Portefeuille de négociation	—	—	23 805	517	—	24 322	1 025	—	—	20 775	485	—	21 260	859
Approche des notations internes														
Emprunteurs souverains	35 691	1 342	—	—	54	37 087	93 035	35 037	1 360	—	—	64	36 461	89 326
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Institutions financières	3 935	1 203	70	5 768	180	11 156	11 126	3 580	1 204	44	5 106	138	10 072	10 037
Entreprises	33 616	7 166	—	—	978	41 760	37 170	33 197	7 228	—	—	1 345	41 770	37 523
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 708	3 932	—	1	90	11 731	10 395	7 653	3 944	—	2	125	11 724	10 334
Immobilier	196 334	27 881	—	—	—	224 215	175 061	192 111	27 088	—	—	—	219 199	172 988
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	7 212	8 068	—	—	—	15 280	15 280	7 077	8 186	—	—	—	15 263	15 263
Autres expositions sur la clientèle de détail	14 821	8 008	—	—	8	22 837	21 514	14 742	8 112	—	—	7	22 861	21 505
Portefeuille de négociation	—	—	15 801	798	—	16 599	1 308	—	—	9 514	715	—	10 229	839
Total	333 697	64 185	44 598	7 108	4 006	453 594	409 830	327 734	63 694	34 094	6 348	3 923	435 793	402 174
Par régions														
Canada	328 234	62 802	37 493	2 502	2 735	433 766	397 157	323 162	62 051	27 594	2 366	3 007	418 180	391 191
États-Unis	4 571	1 354	6 034	618	888	13 465	7 308	4 001	1 614	4 872	467	577	11 531	6 507
Autres Pays	892	29	1 071	3 988	383	6 363	5 365	571	29	1 628	3 515	339	6 082	4 476
Total	333 697	64 185	44 598	7 108	4 006	453 594	409 830	327 734	63 694	34 094	6 348	3 923	435 793	402 174

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 64.

Expositions en cas de défaut par classes d'actif et par régions (suite)

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2024						Au 31 décembre 2023							
	Catégories d'expositions ⁽¹⁾						Catégories d'expositions ⁽¹⁾							
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾
Approche standard														
Emprunteurs souverains	8 249	—	—	—	—	8 249	9 064	5 262	—	—	—	—	5 262	6 014
Organismes publics hors administration centrale	7 040	1 617	—	—	50	8 707	8 763	6 846	1 632	—	—	47	8 525	8 578
Institutions financières	3 046	9	10	13	19	3 097	3 612	2 190	69	46	6	23	2 334	2 809
Entreprises	9 226	3 518	3 853	25	2 373	18 995	15 384	9 006	2 995	2 352	22	2 210	16 585	14 420
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	188	78	—	—	7	273	258	167	78	—	—	7	252	238
Immobilier	5 962	107	—	—	—	6 069	4 996	5 889	114	—	—	—	6 003	4 993
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	81	17	—	—	—	98	98	75	16	—	—	—	91	91
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	1 098	750	—	—	6	1 854	1 712	1 232	760	—	—	6	1 998	1 836
Titrisation	26	—	—	—	—	26	26	26	—	—	—	—	26	26
Actions	626	140	—	—	—	766	766	608	139	—	—	—	747	746
Portefeuille de négociation	—	—	19 297	414	—	19 711	681	—	—	15 269	380	—	15 649	681
Approche des notations internes														
Emprunteurs souverains	34 611	1 165	—	4	58	35 838	85 566	34 628	1 166	—	—	75	35 869	83 581
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Institutions financières	5 771	1 117	1 318	5 180	131	13 517	12 468	4 955	1 085	783	4 716	133	11 672	10 964
Entreprises	32 107	6 684	—	—	1 672	40 463	36 300	30 977	6 481	—	—	1 630	39 088	34 994
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 577	3 901	—	4	121	11 603	10 182	7 161	3 722	—	2	119	11 004	9 635
Immobilier	186 296	26 135	—	—	—	212 431	169 391	184 913	25 409	—	—	—	210 322	168 710
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	7 172	8 151	—	—	—	15 323	15 323	7 225	8 101	—	—	—	15 326	15 326
Autres expositions sur la clientèle de détail	14 525	8 068	—	—	6	22 599	21 187	14 659	8 125	—	—	5	22 789	21 856
Portefeuille de négociation	—	—	7 487	718	—	8 205	1 055	—	—	5 944	932	—	6 876	1 076
Total	323 601	61 457	31 965	6 358	4 443	427 824	396 832	315 819	59 892	24 394	6 058	4 255	410 418	386 574
Par régions														
Canada	318 414	60 154	25 598	2 141	3 456	409 763	385 387	311 536	58 710	17 225	2 191	3 529	393 191	376 496
États-Unis	4 347	1 296	5 009	465	694	11 811	6 542	3 543	1 178	3 963	425	417	9 526	5 490
Autres Pays	840	7	1 358	3 752	293	6 250	4 903	740	4	3 206	3 442	309	7 701	4 588
Total	323 601	61 457	31 965	6 358	4 443	427 824	396 832	315 819	59 892	24 394	6 058	4 255	410 418	386 574

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 64.

Expositions en cas de défaut par classes d'actif et par régions (suite)

Au 30 septembre 2023

 Catégories d'expositions⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾
Approche standard							
Emprunteurs souverains	6 084	—	—	—	—	6 084	6 563
Organismes publics hors administration centrale	6 725	1 711	—	—	46	8 482	8 526
Institutions financières	2 333	108	122	44	26	2 633	3 049
Entreprises	8 636	2 892	2 532	31	1 771	15 862	13 392
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	162	21	—	—	7	190	182
Immobilier	5 427	78	—	—	—	5 505	4 775
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	77	16	—	—	—	93	93
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	1 012	648	—	—	6	1 666	1 474
Titrisation	32	—	—	—	—	32	32
Actions	594	137	—	—	—	731	731
Portefeuille de négociation	—	—	13 142	207	—	13 349	604
Approche des notations internes							
Emprunteurs souverains	33 807	1 411	—	—	53	35 271	81 457
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—	—	—	—
Institutions financières	5 044	989	1 009	4 410	113	11 565	10 639
Entreprises	30 434	6 129	—	—	1 582	38 145	34 197
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 205	3 639	—	7	113	10 964	9 667
Immobilier	182 637	24 694	—	—	—	207 331	166 996
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	7 402	8 141	—	—	—	15 543	15 543
Autres expositions sur la clientèle de détail	14 741	8 246	—	—	6	22 993	22 077
Portefeuille de négociation	—	—	10 861	886	—	11 747	1 505
Total	312 352	58 860	27 666	5 585	3 723	408 186	381 502
Par régions							
Canada	308 402	58 006	22 589	2 107	3 311	394 415	372 735
États-Unis	2 878	848	2 703	363	79	6 871	4 219
Autres Pays	1 072	6	2 374	3 115	333	6 900	4 548
Total	312 352	58 860	27 666	5 585	3 723	408 186	381 502

⁽¹⁾ La définition des catégories d'expositions liées aux exigences de capital réglementaire diffère de celle de la classification comptable.

⁽²⁾ Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité

(en millions de dollars)	Au 30 septembre 2024							Au 30 juin 2024						
	Catégories d'expositions ⁽¹⁾							Catégories d'expositions ⁽¹⁾						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾
Secteurs d'activité														
Agriculture	10 141	533	—	—	22	10 696	12 017	9 993	531	—	—	52	10 576	11 909
Mines	678	297	—	—	73	1 048	1 049	878	302	—	—	69	1 249	1 251
Pétrole et gaz	291	439	—	—	24	754	753	308	451	—	—	17	776	776
Services publics	3 027	1 088	—	—	296	4 411	4 410	2 513	1 239	—	—	277	4 029	4 029
Construction	3 689	1 102	—	—	298	5 089	5 189	3 560	1 240	—	—	296	5 096	5 180
Fabrication	4 592	1 397	—	—	157	6 146	6 253	4 543	1 263	—	—	332	6 138	6 248
Commerce de gros	2 103	444	—	—	86	2 633	2 670	2 080	450	—	—	129	2 659	2 700
Commerce de détail	3 516	805	—	—	18	4 339	4 378	3 591	773	—	—	36	4 400	4 457
Transport	1 497	448	—	1	71	2 017	2 032	1 451	448	—	—	74	1 973	1 989
Industrie de l'information	452	511	—	—	18	981	996	467	574	—	—	21	1 062	1 077
Finance et assurances	12 871	2 434	1 492	5 791	1 330	23 918	22 471	14 493	2 469	1 496	5 146	961	24 565	23 359
Immobilier	4 477	1 333	—	—	79	5 889	24 632	4 658	1 332	—	—	126	6 116	22 548
Services professionnels	1 415	409	—	—	278	2 102	1 975	1 353	397	—	—	337	2 087	1 937
Gestion de sociétés	1 247	227	—	—	35	1 509	1 496	1 206	207	—	—	41	1 454	1 452
Services administratifs	784	152	—	—	35	971	985	790	128	—	—	42	960	972
Enseignement	143	54	—	—	2	199	203	159	50	—	—	3	212	215
Soins de santé	665	120	—	—	5	790	2 386	668	126	—	—	23	817	2 322
Arts et spectacles	239	51	—	—	1	291	315	265	66	—	—	3	334	358
Hébergement	524	40	—	—	2	566	618	484	41	—	—	8	533	616
Autres services	1 091	133	—	—	10	1 234	1 259	995	129	—	—	14	1 138	1 179
Organismes publics	36 777	1 088	—	—	78	37 943	68 338	35 077	1 093	—	—	77	36 247	66 060
Autres secteurs d'activités	1 735	251	3 500	—	922	6 408	3 763	1 595	246	2 309	—	783	4 933	3 322
Total	91 954	13 356	4 992	5 792	3 840	119 934	168 188	91 127	13 555	3 805	5 146	3 721	117 354	163 956

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2024							Au 31 décembre 2023						
	Catégories d'expositions ⁽¹⁾							Catégories d'expositions ⁽¹⁾						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾
Secteurs d'activité														
Agriculture	9 657	503	—	—	38	10 198	11 567	9 497	509	—	—	44	10 050	11 378
Mines ⁽³⁾	796	203	—	—	57	1 056	1 061	747	124	—	—	17	888	892
Pétrole et gaz ⁽³⁾	391	462	—	—	17	870	869	376	432	—	—	106	914	913
Services publics	2 558	1 040	—	4	273	3 875	3 875	2 021	1 088	—	—	210	3 319	3 318
Construction	3 199	1 243	—	—	301	4 743	4 822	3 176	1 127	—	—	302	4 605	4 654
Fabrication	4 439	1 207	—	—	323	5 969	6 080	4 180	1 228	—	—	314	5 722	5 835
Commerce de gros	2 025	460	—	—	132	2 617	2 655	1 972	475	—	—	135	2 582	2 618
Commerce de détail	3 506	745	—	—	32	4 283	4 340	3 852	731	—	—	29	4 612	4 669
Transport	1 400	474	—	—	74	1 948	1 963	1 162	432	—	1	75	1 670	1 686
Industrie de l'information	423	319	—	—	440	1 182	1 196	433	292	—	—	440	1 165	1 177
Finance et assurances	9 791	2 252	3 237	5 218	1 107	21 605	18 835	11 220	1 960	2 066	4 743	1 115	21 104	19 342
Immobilier	4 817	1 263	—	—	114	6 194	20 442	4 638	1 162	—	—	106	5 906	18 641
Services professionnels	1 256	391	—	—	461	2 108	1 840	1 211	327	—	—	212	1 750	1 664
Gestion de sociétés	1 116	218	—	—	43	1 377	1 357	1 010	195	—	—	41	1 246	1 226
Services administratifs	653	149	—	—	38	840	850	609	166	—	—	33	808	817
Enseignement	142	25	—	—	2	169	173	143	25	—	—	2	170	174
Soins de santé	639	107	—	—	18	764	2 207	601	120	—	—	18	739	2 148
Arts et spectacles	263	68	—	—	2	333	356	264	64	—	—	2	330	352
Hébergement	442	46	—	—	8	496	584	385	30	—	—	8	423	516
Autres services	909	139	—	—	15	1 063	1 104	789	126	—	—	15	930	968
Organismes publics	42 958	923	—	—	59	43 940	72 666	37 001	908	—	—	91	38 000	66 326
Autres secteurs d'activités	1 630	256	1 944	—	699	4 529	3 552	1 731	275	1 115	—	756	3 877	3 468
Total	93 010	12 493	5 181	5 222	4 253	120 159	162 394	87 018	11 796	3 181	4 744	4 071	110 810	152 782

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité (suite)

Au 30 septembre 2023

 Catégories d'expositions⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾
Secteurs d'activité							
Agriculture	9 196	471	—	—	40	9 707	11 013
Mines ⁽³⁾	684	116	—	—	18	818	819
Pétrole et gaz ⁽³⁾	304	428	—	—	108	840	840
Services publics	1 765	708	—	—	177	2 650	2 650
Construction	3 438	1 158	—	—	293	4 889	4 936
Fabrication	4 339	1 150	—	—	312	5 801	5 899
Commerce de gros	2 084	432	—	—	129	2 645	2 677
Commerce de détail	2 935	790	—	—	31	3 756	3 809
Transport	1 154	441	—	—	76	1 671	1 688
Industrie de l'information	458	293	—	—	440	1 191	1 200
Finance et assurances	11 705	1 914	2 729	4 485	804	21 637	19 135
Immobilier	4 408	1 171	—	—	99	5 678	16 827
Services professionnels	1 374	295	—	—	66	1 735	1 757
Gestion de sociétés	1 067	261	—	—	38	1 366	1 336
Services administratifs	732	127	—	—	30	889	896
Enseignement	127	27	—	—	2	156	159
Soins de santé	650	308	—	—	19	977	2 322
Arts et spectacles	302	65	—	—	3	370	388
Hébergement	381	18	—	—	9	408	490
Autres services	903	93	—	—	13	1 009	1 043
Organismes publics	36 694	926	—	—	88	37 708	66 105
Autres entreprises	1 638	337	934	—	750	3 659	3 308
Total	86 338	11 529	3 663	4 485	3 545	109 560	149 297

⁽¹⁾ La définition des catégories d'expositions liées aux exigences de capital réglementaire diffère de celle de la classification comptable.

⁽²⁾ Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

⁽³⁾ Les données au 31 mars 2024 et pour les périodes antérieures ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

RISQUE DE CONTREPARTIE

Tableau CCR1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche⁽¹⁾

	a	b	c	d	e	f
	Au 30 septembre 2024					
(en millions de dollars)	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1 AS – CCR (pour les dérivés)	1 440	3 638	s. o.	1,4	7 108	2 961
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1 331	861
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
6 Total	1 440	3 638	—	s. o.	8 439	3 822
	a	b	c	d	e	f
	Au 30 juin 2024					
(en millions de dollars)	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1 AS – CCR (pour les dérivés)	1 000	3 535	s. o.	1,4	6 348	2 792
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	923	796
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
6 Total	1 000	3 535	—	s. o.	7 271	3 588
	a	b	c	d	e	f
	Au 31 mars 2024					
(en millions de dollars)	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1 AS – CCR (pour les dérivés)	1 042	3 499	s. o.	1,4	6 358	2 596
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1 587	1 102
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
6 Total	1 042	3 499	—	s. o.	7 945	3 698

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau CCR1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche⁽¹⁾ (suite)

	a	b	c	d	e	f
	Au 31 décembre 2023					
(en millions de dollars)	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1 AS – CCR (pour les dérivés)	908	3 419	s. o.	1,4	6 058	2 421
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1 057	838
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
6 Total	908	3 419	—	s. o.	7 115	3 259

	a	b	c	d	e	f
	Au 30 septembre 2023					
(en millions de dollars)	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1 AS – CCR (pour les dérivés)	692	3 297	s. o.	1,4	5 585	2 595
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1 360	698
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
6 Total	692	3 297	—	s. o.	6 945	3 293

⁽¹⁾ Exclut les expositions et les APR en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit et en regard des contreparties centrales (présentés au tableau CCR8).

Tableau CCR3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques⁽¹⁾

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
		Au 30 septembre 2024														Total des expositions (après techniques ARC)
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	
Portefeuille réglementaire / Pondération des risques																
1	Emprunteurs souverains	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Institutions de dépôts et banques	—	—	43	3	—	6	—	—	—	—	—	—	223	—	275
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Entreprises	—	—	22	—	—	8	—	8	170	—	751	76	9	—	1 044
	Dont : Financement spécialisé	—	—	—	—	—	—	—	—	170	—	28	76	—	—	274
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Total	—	—	68	3	—	14	—	8	170	—	751	76	232	—	1 322

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
		Au 30 juin 2024														Total des expositions (après techniques ARC)
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	
Portefeuille réglementaire / Pondération des risques																
1	Emprunteurs souverains	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	30	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	30
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Institutions de dépôts et banques	—	—	53	1	—	15	—	—	—	—	—	—	125	—	194
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Entreprises	—	—	24	—	—	4	—	15	83	—	891	74	—	—	1 091
	Dont : Financement spécialisé	—	—	—	—	—	—	—	—	83	—	5	74	—	—	162
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Total	—	—	107	1	—	19	—	15	83	—	891	74	125	—	1 315

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 72.

Tableau CCR3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques⁽¹⁾ (suite)

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
		Au 31 mars 2024														Total des expositions (après techniques ARC)
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	
Portefeuille réglementaire / Pondération des risques																
1	Emprunteurs souverains	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	21	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	21
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Institutions de dépôts et banques	—	—	26	1	—	13	—	—	—	—	—	—	119	—	159
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Entreprises	—	—	25	—	—	6	—	12	87	—	1 051	72	—	—	1 253
	Dont : Financement spécialisé	—	—	—	—	—	—	—	—	87	—	3	72	—	—	162
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Total	—	—	72	1	—	19	—	12	87	—	1 051	72	119	—	1 433
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
		Au 31 décembre 2023														Total des expositions (après techniques ARC)
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	
Portefeuille réglementaire / Pondération des risques																
1	Emprunteurs souverains	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	20
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Institutions de dépôts et banques	—	—	46	—	—	6	—	—	—	—	—	—	60	—	112
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Entreprises	—	—	22	—	—	9	—	8	136	—	873	66	—	—	1 114
	Dont : Financement spécialisé ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	136	—	5	66	—	—	207
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Total	—	—	88	—	—	15	—	8	136	—	873	66	60	—	1 246

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 72.

Tableau CCR3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques⁽¹⁾ (suite)

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
		Au 30 septembre 2023														
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	Total des expositions (après techniques ARC)
Portefeuille réglementaire / Pondération des risques																
1	Emprunteurs souverains	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Institutions de dépôts et banques	—	—	61	—	—	44	—	—	—	—	—	—	87	—	192
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Entreprises	—	—	31	—	—	—	—	10	36	—	646	21	—	—	744
	Dont : Financement spécialisé ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	36	—	1	21	—	—	58
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Total	—	—	95	—	—	44	—	10	36	—	646	21	87	—	939

⁽¹⁾ Les expositions sont présentées nettes après l'atténuation du risque de crédit.

⁽²⁾ Les données antérieures au 1^{er} trimestre 2024 ont été reclassées de la ligne "Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises" à la ligne "Financement spécialisé" afin que leur présentation soit conforme à celle des trimestres subséquents.

Tableau CCR4 – AIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Au 30 septembre 2024							Au 30 juin 2024						
		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	479	0,02 %	14	10,00 %	0,10	2	0,40 %	129	0,02 %	11	10,00 %	0,30	1	0,80 %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	479	0,02 %	14	10,00 %	0,10	2	0,40 %	129	0,02 %	11	10,00 %	0,30	1	0,80 %	
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	2	0,05 %	48	86,40 %	1,10	—	13,30 %	2	0,06 %	32	86,40 %	1,00	—	13,87 %
	0,15 à < 0,25	9	0,22 %	71	86,40 %	1,70	6	67,61 %	11	0,22 %	61	86,40 %	1,30	7	62,44 %
	0,25 à < 0,50	38	0,32 %	77	86,40 %	2,80	39	101,61 %	40	0,32 %	58	86,40 %	2,10	36	90,46 %
	0,50 à < 0,75	41	0,57 %	63	86,40 %	3,50	55	134,61 %	24	0,58 %	50	86,40 %	3,20	31	129,88 %
	0,75 à < 2,50	165	1,76 %	312	86,40 %	2,80	281	170,30 %	131	1,84 %	224	86,40 %	2,30	204	155,35 %
	2,50 à < 10,00	28	4,01 %	86	86,40 %	2,70	62	224,53 %	19	4,92 %	54	86,40 %	1,90	46	239,84 %
	10,00 à < 100,00	17	23,16 %	27	86,40 %	2,00	63	380,38 %	19	23,67 %	18	86,40 %	1,80	70	362,72 %
	100,00 (défaut)	3	100,00 %	10	86,40 %	1,20	32	1 079,94 %	8	100,00 %	7	86,40 %	1,00	83	1 079,94 %
Sous-total	303	3,71 %	694	86,40 %	2,80	538	177,49 %	254	6,26 %	504	86,40 %	2,20	477	187,88 %	
Total AIRB		782	1,45 %	708	39,94 %	1,20	540	68,54 %	383	4,16 %	515	60,73 %	1,60	478	124,63 %

Tableau CCR4 – AIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Au 31 mars 2024							Au 31 décembre 2023						
		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	379	0,03 %	11	10,00 %	0,30	3	0,88 %	152	0,04 %	9	10,00 %	0,70	2	1,47 %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	379	0,03 %	11	10,00 %	0,30	3	0,88 %	152	0,04 %	9	10,00 %	0,70	2	1,47 %	
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	1	0,06 %	42	86,40 %	1,10	—	14,77 %	2	0,06 %	18	86,40 %	1,00	—	14,03 %
	0,15 à < 0,25	19	0,22 %	67	86,40 %	1,20	10	53,15 %	14	0,21 %	65	86,40 %	1,40	8	55,20 %
	0,25 à < 0,50	34	0,33 %	60	86,40 %	2,00	29	87,40 %	37	0,31 %	63	86,40 %	2,70	37	98,07 %
	0,50 à < 0,75	15	0,57 %	52	86,40 %	3,70	21	136,74 %	20	0,56 %	39	86,40 %	4,00	27	141,79 %
	0,75 à < 2,50	144	1,80 %	235	86,40 %	2,10	226	156,38 %	156	1,80 %	183	86,40 %	2,30	249	158,62 %
	2,50 à < 10,00	10	4,68 %	49	86,40 %	2,50	23	231,06 %	99	3,45 %	44	86,40 %	1,10	218	219,72 %
	10,00 à < 100,00	6	16,55 %	15	86,40 %	3,10	20	350,28 %	7	16,14 %	15	86,40 %	3,70	24	358,59 %
	100,00 (défaut)	7	100,00 %	4	86,40 %	1,00	76	1 079,94 %	4	100,00 %	7	86,40 %	1,10	48	1 079,94 %
Sous-total	236	4,77 %	524	86,40 %	2,10	405	171,77 %	339	3,56 %	434	86,40 %	2,00	611	180,37 %	
Total AIRB	615	1,85 %	535	39,30 %	1,00	408	66,42 %	491	2,47 %	443	62,73 %	1,60	613	124,94 %	

Tableau CCR4 – AIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

		a	b	c	d	e	f	g
		Au 30 septembre 2023 ⁽¹⁾						
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	637	0,04 %	10	10,00 %	0,20	8	1,25 %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %
	Sous-total	637	0,04 %	10	10,00 %	0,20	8	1,25 %
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %
	Sous-total	—	— %	—	— %	—	—	— %
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	2	0,05 %	33	86,40 %	1,10	—	13,08 %
	0,15 à < 0,25	20	0,22 %	60	86,40 %	1,20	11	54,82 %
	0,25 à < 0,50	40	0,33 %	58	86,40 %	1,60	33	82,16 %
	0,50 à < 0,75	6	0,58 %	38	86,40 %	2,10	7	112,66 %
	0,75 à < 2,50	145	1,84 %	178	86,40 %	1,60	207	143,19 %
	2,50 à < 10,00	16	3,87 %	47	86,40 %	1,70	35	224,12 %
	10,00 à < 100,00	7	20,91 %	23	86,40 %	2,20	25	360,67 %
	100,00 (défaut)	4	100,00 %	6	86,40 %	1,00	44	1 079,94 %
	Sous-total	240	3,76 %	443	86,40 %	1,60	362	151,07 %
Total AIRB		877	1,06 %	453	30,45 %	0,60	370	42,20 %

⁽¹⁾ Un raffinement méthodologique a été effectué au niveau de certains éléments de la PCD moyenne.

Tableau CCR4 – FIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Au 30 septembre 2024							Au 30 juin 2024						
		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,15 à < 0,25	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,25 à < 0,50	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,50 à < 0,75	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,75 à < 2,50	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	2,50 à < 10,00	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	10,00 à < 100,00	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	100,00 (défaut)	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
Sous-total	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	5 907	0,07 %	41	45,00 %	2,18	1 692	28,65 %	5 184	0,07 %	41	45,00 %	2,50	1 643	31,68 %
	0,15 à < 0,25	220	0,19 %	2	45,00 %	4,30	130	59,16 %	160	0,19 %	1	45,00 %	2,50	68	42,77 %
	0,25 à < 0,50	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,50 à < 0,75	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,75 à < 2,50	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	2,50 à < 10,00	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	10,00 à < 100,00	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	100,00 (défaut)	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
Sous-total	6 127	0,07 %	43	45,00 %	2,25	1 822	29,77 %	5 344	0,07 %	42	45,00 %	2,50	1 711	32,02 %	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	48	0,10 %	8	40,00 %	1,61	9	18,75 %	48	0,12 %	5	40,00 %	2,50	14	28,71 %
	0,15 à < 0,25	72	0,23 %	5	40,00 %	2,90	33	45,83 %	121	0,23 %	3	40,00 %	2,50	50	42,01 %
	0,25 à < 0,50	53	0,30 %	7	40,00 %	1,36	20	37,65 %	27	0,32 %	7	40,00 %	2,50	13	49,51 %
	0,50 à < 0,75	11	0,62 %	8	40,00 %	1,16	6	53,56 %	9	0,62 %	6	40,00 %	2,50	6	67,99 %
	0,75 à < 2,50	8	1,79 %	8	40,00 %	2,19	8	94,15 %	6	1,47 %	7	40,00 %	2,50	6	91,82 %
	2,50 à < 10,00	13	3,63 %	4	40,00 %	1,63	15	110,93 %	14	3,83 %	3	40,00 %	2,50	17	122,03 %
	10,00 à < 100,00	4	27,53 %	2	40,00 %	1,78	8	191,53 %	4	27,53 %	3	40,00 %	2,50	8	189,11 %
	100,00 (défaut)	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
Sous-total	209	1,09 %	42	40,00 %	1,99	99	47,34 %	229	0,96 %	34	40,00 %	2,50	114	49,94 %	
Total FIRB		6 336	0,11 %	85	44,83 %	2,24	1 921	30,35 %	5 573	0,11 %	76	44,79 %	2,50	1 825	32,75 %

Pour la note de bas de tableau, se référer à la page 78.

Tableau CCR4 – FIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Au 31 mars 2024							Au 31 décembre 2023						
		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,15 à < 0,25	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,25 à < 0,50	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,50 à < 0,75	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,75 à < 2,50	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	2,50 à < 10,00	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	10,00 à < 100,00	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	100,00 (défaut)	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
Sous-total	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	5 635	0,07 %	44	45,00 %	2,50	1 716	30,43 %	5 103	0,07 %	48	45,00 %	2,50	1 321	25,89 %
	0,15 à < 0,25	15	0,19 %	1	45,00 %	2,50	6	42,77 %	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,25 à < 0,50	3	0,28 %	1	45,00 %	2,50	1	52,82 %	3	0,28 %	1	45,00 %	2,50	2	52,73 %
	0,50 à < 0,75	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	0,75 à < 2,50	56	1,94 %	1	45,00 %	2,50	61	110,00 %	2	1,94 %	1	45,00 %	2,50	2	110,00 %
	2,50 à < 10,00	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	10,00 à < 100,00	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
	100,00 (défaut)	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
Sous-total	5 709	0,08 %	47	45,00 %	2,50	1 784	31,25 %	5 108	0,07 %	50	45,00 %	2,50	1 325	25,94 %	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	71	0,12 %	9	40,00 %	2,50	20	28,73 %	101	0,11 %	9	40,00 %	2,50	28	28,31 %
	0,15 à < 0,25	77	0,23 %	3	40,00 %	2,50	32	42,01 %	99	0,22 %	4	40,00 %	2,50	41	41,08 %
	0,25 à < 0,50	18	0,39 %	6	40,00 %	2,50	10	52,78 %	32	0,39 %	5	40,00 %	2,50	18	54,50 %
	0,50 à < 0,75	11	0,62 %	3	40,00 %	2,50	8	67,99 %	9	0,59 %	2	40,00 %	2,50	6	66,78 %
	0,75 à < 2,50	9	1,37 %	7	40,00 %	2,50	8	89,75 %	19	1,29 %	9	40,00 %	2,50	17	88,44 %
	2,50 à < 10,00	2	6,68 %	3	40,00 %	2,50	2	137,03 %	2	6,16 %	5	40,00 %	2,50	3	135,63 %
	10,00 à < 100,00	—	27,53 %	1	40,00 %	2,50	—	220,79 %	9	26,40 %	1	40,00 %	2,50	19	220,24 %
	100,00 (défaut)	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%
Sous-total	188	0,35 %	32	40,00 %	2,50	80	42,75 %	271	1,19 %	35	40,00 %	2,50	132	48,79 %	
Total FIRB		5 897	0,09 %	79	44,84 %	2,50	1 864	31,61 %	5 379	0,12 %	85	44,75 %	2,50	1 457	27,10 %

Tableau CCR4 – FIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

	a	b	c	d	e	f	g	
	Au 30 septembre 2023							
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	—	— %	—	— %	—	—	—	— %
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	4 103	0,07 %	35	45,00 %	2,50	1 077	26,26 %
	0,15 à < 0,25	15	0,19 %	2	45,00 %	2,50	6	41,98 %
	0,25 à < 0,50	3	0,28 %	2	45,00 %	2,50	2	52,73 %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	745	0,96 %	1	45,00 %	2,50	856	114,89 %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	4 866	0,21 %	40	45,00 %	2,50	1 941	39,89 %	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	215	0,12 %	36	40,00 %	2,50	63	29,09 %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	14	0,38 %	7	40,00 %	2,50	7	51,69 %
	0,50 à < 0,75	2	0,59 %	2	40,00 %	2,50	1	66,78 %
	0,75 à < 2,50	25	1,26 %	9	40,00 %	2,50	22	87,98 %
	2,50 à < 10,00	6	4,95 %	4	40,00 %	2,50	7	119,72 %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	262	0,35 %	58	40,00 %	2,50	100	38,15 %	
Total FIRB	5 128	0,21 %	98	44,74 %	2,50	2 041	39,81 %	

(1) Changement méthodologique appliqué au niveau du calcul de l'échéance moyenne, et ce, à compter du 3^e trimestre 2024.

Tableau CCR5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie

	a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
	Au 30 septembre 2024						Au 30 juin 2024					
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
(en millions de dollars)	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	reçue	constituée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	reçue	constituée
1 Encaisse – Devise locale	—	2 953	—	40	20 794	26 603	—	2 455	—	98	17 845	22 692
2 Encaisse – Autres devises	—	5 144	—	446	734	62	—	4 285	—	367	39	222
3 Dette souveraine locale	7	—	1 326	—	25 238	20 792	7	—	1 120	—	21 017	16 415
4 Autres dettes souveraines	259	—	—	—	5	659	—	—	—	—	208	39
5 Dette publique	—	—	—	—	109	—	—	—	—	—	208	—
6 Obligations d'entreprises	—	—	—	—	879	4	—	—	—	—	962	315
7 Actions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	222	1 121
8 Autres sûretés	—	—	—	—	486	4	—	—	—	—	328	1
Total	266	8 097	1 326	486	48 245	48 124	7	6 740	1 120	465	40 829	40 805
	a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
	Au 31 mars 2024						Au 31 décembre 2023					
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
(en millions de dollars)	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	reçue	constituée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	reçue	constituée
1 Encaisse – Devise locale	—	2 221	—	146	17 663	18 620	—	2 334	—	131	11 636	14 618
2 Encaisse – Autres devises	—	4 502	—	331	113	179	—	3 846	—	683	6	244
3 Dette souveraine locale	16	—	1 034	—	16 902	17 532	—	—	784	—	13 140	11 167
4 Autres dettes souveraines	—	—	—	—	172	113	—	—	—	—	217	6
5 Dette publique	—	—	—	—	215	—	—	—	—	—	227	22
6 Obligations d'entreprises	—	—	—	—	910	129	—	—	—	—	880	439
7 Actions	—	—	—	—	365	5	—	—	—	—	164	—
8 Autres sûretés	—	—	—	—	277	—	—	—	—	—	242	4
Total	16	6 723	1 034	477	36 617	36 578	—	6 180	784	814	26 512	26 500
	a	b	c	d	e	f						
	Au 30 septembre 2023											
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres							
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée						
(en millions de dollars)	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	reçue	constituée						
1 Encaisse – Devise locale	—	2 050	—	193	13 484	14 057						
2 Encaisse – Autres devises	—	3 821	—	851	4	129						
3 Dette souveraine locale	3	—	455	—	12 980	13 375						
4 Autres dettes souveraines	—	—	—	—	139	4						
5 Dette publique	—	—	—	—	147	8						
6 Obligations d'entreprises	—	—	—	—	798	103						
7 Actions	—	—	—	—	—	—						
8 Autres sûretés	—	—	—	—	157	—						
Total	3	5 871	455	1 044	27 709	27 676						

Tableau CCR6 – Expositions sur dérivés de crédit

		a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
		Au 30 septembre 2024		Au 30 juin 2024		Au 31 mars 2024		Au 31 décembre 2023		Au 30 septembre 2023	
		Protection achetée	Protection vendue								
(en millions de dollars)											
Montants notionnels											
1	Swaps de défaut de crédit sur signature unique	113	—	110	—	110	—	—	—	—	—
2	Swaps de défaut de crédit indiciels	947	—	1 025	—	965	—	676	—	340	—
3	Swaps sur rendement total	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Options de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	Autres dérivés de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Total des montants notionnels	1 060	—	1 135	—	1 075	—	676	—	340	—
Justes valeurs											
7	Juste valeur positive (actif)	22	—	—	—	25	—	3	—	—	—
8	Juste valeur négative (passif)	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—

Tableau CCR8 – Expositions sur les contreparties centrales (CC)

		a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
		Au 30 septembre 2024		Au 30 juin 2024		Au 31 mars 2024		Au 31 décembre 2023		Au 30 septembre 2023	
		ECD après prise en compte des techniques ARC	APR								
(en millions de dollars)											
1	Expositions sur les CC éligibles (total)	348	17	1 011	31	565	24	246	16	242	22
2	Expositions sur opérations auprès de CC éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie), dont :										
3	i) Dérivés de gré à gré	97	2	723	14	302	6	50	1	30	1
4	ii) Marchés dérivés organisés	35	1	45	1	44	1	66	1	100	2
5	iii) Cessions temporaires de titres	110	2	142	3	118	2	29	1	11	—
6	iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Dépôt de garantie initial séparé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Dépôt de garantie initial non séparé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Contributions aux fonds de garantie préfinancées	106	12	101	13	101	15	101	13	101	19
10	Contributions aux fonds de garantie non financées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11	Expositions sur les CC non éligibles (total)	—	—								
12	Expositions sur opérations auprès de CC non éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie), dont :										
13	i) Dérivés de gré à gré	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14	ii) Marchés dérivés organisés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
15	iii) Cessions temporaires de titres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
16	iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
17	Dépôt de garantie initial séparé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
18	Dépôt de garantie initial non séparé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
19	Contributions aux fonds de garantie préfinancées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
20	Contributions aux fonds de garantie non financées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

TITRISATION

Tableau SEC1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Au 30 septembre 2024											
	Entité financière agissant comme émetteur				Entité financière agissant comme mandataire				Entité financière agissant comme investisseur			
(en millions de dollars)	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total
1 De détail (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 Créances immobilières résidentielles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3 Cartes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4 Autres expositions à la clientèle de détail	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 De gros (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	25	—	—	25
7 Prêts aux entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Créances immobilières commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Crédits-bails et créances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Autres expositions sur la clientèle de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	22	—	—	22
11 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	—	3
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Au 30 juin 2024											
	Entité financière agissant comme émetteur				Entité financière agissant comme mandataire				Entité financière agissant comme investisseur			
(en millions de dollars)	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total
1 De détail (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 Créances immobilières résidentielles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3 Cartes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4 Autres expositions à la clientèle de détail	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 De gros (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	25	—	—	25
7 Prêts aux entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Créances immobilières commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Crédits-bails et créances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Autres expositions sur la clientèle de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	22	—	—	22
11 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	—	3
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Au 31 mars 2024											
	Entité financière agissant comme émetteur				Entité financière agissant comme mandataire				Entité financière agissant comme investisseur			
(en millions de dollars)	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total
1 De détail (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 Créances immobilières résidentielles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3 Cartes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4 Autres expositions à la clientèle de détail	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 De gros (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	26	—	—	26
7 Prêts aux entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Créances immobilières commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Crédits-bails et créances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Autres expositions sur la clientèle de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	23	—	—	23
11 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	—	3

* STC : Simples, transparents et comparables.

Tableau SEC1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (suite)

Au 31 décembre 2023												
(en millions de dollars)	Entité financière agissant comme émetteur				Entité financière agissant comme mandataire				Entité financière agissant comme investisseur			
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	—	—	—	—	—	—	—	—	26	—	—	26
7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	—	—	—	—	—	—	—	—	24	—	—	24
11	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	2

Au 30 septembre 2023												
(en millions de dollars)	Entité financière agissant comme émetteur				Entité financière agissant comme mandataire				Entité financière agissant comme investisseur			
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	—	—	—	—	—	—	—	—	32	—	—	32
7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	—	—	—	—	—	—	—	—	29	—	—	29
11	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	—	3

* STC : Simples, transparents et comparables.

Tableau SEC4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (entité financière agissant comme investisseur)

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Au 30 septembre 2024																
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
(en millions de dollars)	≤ 20 %	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	> 100 % < 1 250 %	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %
1 Expositions totales	—	—	—	—	25	—	—	—	25	—	—	—	317	—	—	—	25
2 Titrisation classique	—	—	—	—	25	—	—	—	25	—	—	—	317	—	—	—	25
3 Dont titrisation	—	—	—	—	22	—	—	—	22	—	—	—	285	—	—	—	22
4 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 Dont de gros	—	—	—	—	22	—	—	—	22	—	—	—	285	—	—	—	22
7 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Dont retitrisation	—	—	—	—	3	—	—	—	3	—	—	—	32	—	—	—	3
9 Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12 Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Au 30 juin 2024																
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
(en millions de dollars)	≤ 20 %	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	> 100 % < 1 250 %	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %
1 Expositions totales	—	—	—	—	25	—	—	—	25	—	—	—	314	—	—	—	25
2 Titrisation classique	—	—	—	—	25	—	—	—	25	—	—	—	314	—	—	—	25
3 Dont titrisation	—	—	—	—	22	—	—	—	22	—	—	—	282	—	—	—	22
4 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 Dont de gros	—	—	—	—	22	—	—	—	22	—	—	—	282	—	—	—	22
7 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Dont retitrisation	—	—	—	—	3	—	—	—	3	—	—	—	32	—	—	—	3
9 Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12 Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Au 31 mars 2024																
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
(en millions de dollars)	≤ 20 %	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	> 100 % < 1 250 %	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %
1 Expositions totales	—	—	—	—	26	—	—	—	26	—	—	—	319	—	—	—	26
2 Titrisation classique	—	—	—	—	26	—	—	—	26	—	—	—	319	—	—	—	26
3 Dont titrisation	—	—	—	—	23	—	—	—	23	—	—	—	287	—	—	—	23
4 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 Dont de gros	—	—	—	—	23	—	—	—	23	—	—	—	287	—	—	—	23
7 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Dont retitrisation	—	—	—	—	3	—	—	—	3	—	—	—	32	—	—	—	3
9 Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12 Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Tableau SEC4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (entité financière agissant comme investisseur) (suite)

Au 31 décembre 2023																	
(en millions de dollars)	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)					APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement		
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	≤ 20 %	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	> 100 % < 1 250 %	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %
1 Expositions totales	—	—	—	—	26	—	—	—	26	—	—	—	326	—	—	—	26
2 Titrisation classique	—	—	—	—	26	—	—	—	26	—	—	—	326	—	—	—	26
3 Dont titrisation	—	—	—	—	24	—	—	—	24	—	—	—	295	—	—	—	24
4 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 Dont de gros	—	—	—	—	24	—	—	—	24	—	—	—	295	—	—	—	24
7 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Dont retitrisation	—	—	—	—	2	—	—	—	2	—	—	—	31	—	—	—	2
9 Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12 Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Au 30 septembre 2023																	
(en millions de dollars)	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)					APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement		
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	≤ 20 %	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	> 100 % < 1 250 %	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %	TITR-NI (dont AEI)	TITR-NE	AS APS	= 1 250 %
1 Expositions totales	—	—	—	—	32	—	—	—	32	—	—	—	394	—	—	—	32
2 Titrisation classique	—	—	—	—	32	—	—	—	32	—	—	—	394	—	—	—	32
3 Dont titrisation	—	—	—	—	29	—	—	—	29	—	—	—	362	—	—	—	29
4 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 Dont de gros	—	—	—	—	29	—	—	—	29	—	—	—	362	—	—	—	29
7 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Dont retitrisation	—	—	—	—	3	—	—	—	3	—	—	—	32	—	—	—	3
9 Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12 Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

MESURE DE CONTRÔLE MACROPRUDENTIEL

Tableau CCyB1 – Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique

(en millions de dollars)	Au 30 septembre 2024					Au 30 juin 2024				
	a	b	c	d	e	a	b	c	d	e
	Taux du volant de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volant de fonds propres contracyclique		Taux du volant de fonds propres contracyclique propre au Mouvement	Montant du volant contracyclique	Taux du volant de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volant de fonds propres contracyclique		Taux du volant de fonds propres contracyclique propre au Mouvement	Montant du volant contracyclique
Allemagne	0,75 %	7	6	s. o.	s. o.	0,75 %	10	8	s. o.	s. o.
Canada	— %	350 291	90 896	s. o.	s. o.	— %	346 220	91 761	s. o.	s. o.
États-Unis	— %	8 211	5 934	s. o.	s. o.	— %	8 095	5 536	s. o.	s. o.
France	1,00 %	33	11	s. o.	s. o.	1,00 %	33	11	s. o.	s. o.
Hong Kong SAR	1,00 %	83	16	s. o.	s. o.	1,00 %	85	21	s. o.	s. o.
Japon	— %	1	—	s. o.	s. o.	— %	—	—	s. o.	s. o.
Luxembourg	— %	—	—	s. o.	s. o.	— %	—	—	s. o.	s. o.
Royaume-Uni	2,00 %	285	263	s. o.	s. o.	2,00 %	229	206	s. o.	s. o.
Autres pays ⁽¹⁾	— %	673	897	s. o.	s. o.	— %	644	841	s. o.	s. o.
Total	— %	359 584	98 023	s. o.	s. o.	— %	355 316	98 384	s. o.	s. o.

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2024					Au 31 décembre 2023				
	a	b	c	d	e	a	b	c	d	e
	Taux du volant de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volant de fonds propres contracyclique		Taux du volant de fonds propres contracyclique propre au Mouvement	Montant du volant contracyclique	Taux du volant de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volant de fonds propres contracyclique		Taux du volant de fonds propres contracyclique propre au Mouvement	Montant du volant contracyclique
Allemagne	0,75 %	6	6	s. o.	s. o.	— %	—	—	s. o.	s. o.
Canada	— %	337 173	88 451	s. o.	s. o.	— %	336 349	95 752	s. o.	s. o.
États-Unis	— %	7 223	4 977	s. o.	s. o.	— %	6 209	4 504	s. o.	s. o.
France	1,00 %	23	7	s. o.	s. o.	0,50 %	17	5	s. o.	s. o.
Hong Kong SAR	1,00 %	85	24	s. o.	s. o.	1,00 %	85	24	s. o.	s. o.
Japon	— %	5	—	s. o.	s. o.	— %	7	—	s. o.	s. o.
Luxembourg	— %	—	—	s. o.	s. o.	— %	—	—	s. o.	s. o.
Royaume-Uni	2,00 %	163	163	s. o.	s. o.	2,00 %	178	178	s. o.	s. o.
Autres pays	— %	51	16	s. o.	s. o.	— %	46	14	s. o.	s. o.
Total	— %	344 729	93 644	s. o.	s. o.	— %	342 891	100 477	s. o.	s. o.

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau CCyB1 – Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique (suite)

	a	b	c	d	e
	Au 30 septembre 2023				
	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volant de fonds propres contracyclique			Taux du volant de fonds propres contracyclique propre au Mouvement	Montant du volant contracyclique
(en millions de dollars)	Taux du volant de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques		
Allemagne	0,75 %	6	6	s. o.	s. o.
Canada	— %	325 996	77 824	s. o.	s. o.
États-Unis	— %	4 577	3 338	s. o.	s. o.
France	0,50 %	24	16	s. o.	s. o.
Hong Kong SAR	1,00 %	88	24	s. o.	s. o.
Japon	— %	4	—	s. o.	s. o.
Luxembourg	0,50 %	27	5	s. o.	s. o.
Royaume-Uni	2,00 %	214	214	s. o.	s. o.
Autres pays	— %	76	21	s. o.	s. o.
Total	— %	331 012	81 448	s. o.	s. o.

(1) Inclut les fonds d'investissement traités selon l'approche par transparence et l'approche fondée sur le mandat depuis le 2^e trimestre 2024.

RATIO DE LEVIER

Tableau LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier

	a	a	a	a	a
(en millions de dollars)	Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023	Au 30 septembre 2023
1 Total des actifs consolidés figurant dans les états financiers publiés	464 677	444 348	435 819	422 940	414 056
2 Ajustements pour participations dans des banques, des compagnies d'assurance ou des entités financières ou commerciales qui sont consolidées à des fins comptables, mais qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire	(64 514)	(60 889)	(59 219)	(59 065)	(55 444)
3 Ajustements pour expositions de titrisation respectant les exigences opérationnelles pour la reconnaissance du transfert du risque	—	—	—	—	—
4 Ajustements pour actifs fiduciaires inscrits au bilan conformément aux normes comptables applicables, mais exclus de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	—	—	—	—	—
5 Ajustements pour instruments financiers dérivés	333	1 598	660	402	405
6 Ajustements pour cessions temporaires de titres (opérations de pension et autres types de prêts garantis)	1 390	1 006	1 594	989	1 328
7 Ajustements pour éléments hors bilan (conversion en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	32 323	31 950	30 981	30 159	25 473
8 Autres ajustements ⁽¹⁾	(7 012)	(6 606)	(6 596)	(4 862)	(6 960)
9 Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	427 197	411 407	403 239	390 563	378 858

⁽¹⁾ Conformément aux mesures d'allègement temporaires émises par l'AMF en réponse aux incidences de la pandémie de COVID-19, les réserves auprès de banques centrales ont été exclues du total de l'exposition utilisée dans le calcul des ratios de levier. Ces mesures ont cessé de s'appliquer au quatrième trimestre de 2023.

Tableau LR2 – Déclaration commune du ratio de levier

		a	b			
		Au 30 septembre 2024	Au 30 juin 2024	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023	Au 30 septembre 2023
(en millions de dollars)						
Expositions sur éléments de bilan						
1	Expositions figurant au bilan (hors dérivés et cessions temporaires de titres (SFT), mais sûretés incluses)	358 029	348 404	345 038	338 344	332 127
2	Montant brut incluant les sûretés fournies sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs de bilan en vertu du référentiel comptable	—	—	—	—	—
3	(Déduction des actifs à recevoir au titre de la fraction liquide de la marge de variation fournie dans les transactions sur dérivés)	—	—	—	—	—
4	(Actifs déduits aux fins du calcul des fonds propres de base de Bâle III et ajustements réglementaires)	—	—	—	—	—
5	Total des expositions de bilan (hors dérivés et SFT) (somme des lignes 1 à 4)	358 029	348 404	345 038	338 344	332 127
Expositions sur dérivés						
6	Coût de remplacement associé à toutes les transactions sur dérivés (si applicable, nettes de la fraction liquide et éligible de la marge de variation, et/ou avec compensation bilatérale)	2 030	1 425	1 484	1 327	1 051
7	Majorations pour expositions futures potentielles associées à toutes les transactions sur dérivés	5 209	5 689	5 217	4 846	4 663
8	(Volet contrepartie centrale (CCP) exempté sur les expositions de transaction compensées par les clients)	—	—	—	—	—
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit vendus	—	—	—	—	—
10	(Compensation des notionnels effectifs ajustés et déduction des majorations sur dérivés de crédit vendus)	—	—	—	—	—
11	Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 6 à 10)	7 239	7 114	6 701	6 173	5 714
Expositions sur cessions temporaires de titres (SFT)						
12	Actifs bruts associés aux SFT (sans compensation), après ajustements en cas de transactions comptabilisées comme des ventes	28 216	22 933	18 925	14 898	14 216
13	(Montants compensés des liquidités à verser et à recevoir sur actifs SFT bruts)	—	—	—	—	—
14	Exposition au risque de contrepartie sur actifs SFT	1 390	1 006	1 594	989	1 328
15	Expositions sur transactions dans lesquelles la banque opère en tant qu'agent	—	—	—	—	—
16	Total des expositions sur SFT (somme des lignes 12 à 15)	29 606	23 939	20 519	15 887	15 544
Autres expositions sur éléments hors bilan						
17	Expositions sur éléments hors bilan à leur montant notionnel brut	144 303	143 336	139 257	136 936	134 404
18	(Ajustements pour conversion en équivalent-crédit)	(111 980)	(111 386)	(108 276)	(106 777)	(108 931)
19	Éléments de hors-bilan (somme des lignes 17 et 18)	32 323	31 950	30 981	30 159	25 473
Expositions sur fonds propres et total des expositions						
20	Fonds propres de base (Tier 1)	32 630	31 111	29 912	28 678	28 566
21	Total des expositions (somme des lignes 5,11,16,19)	427 197	411 407	403 239	390 563	378 858
Ratio de levier						
22	Ratio de levier de Bâle III (y compris l'impact de toute exemption temporaire applicable aux réserves auprès de la banque centrale)	7,6 %	7,6 %	7,4 %	7,3 %	7,5 %
22a	Ratio de levier de Bâle III (hors impact de toute exemption temporaire applicable aux réserves auprès de la banque centrale) ⁽¹⁾	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	7,5 %
23	Exigence minimum nationale concernant le ratio de levier	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %

⁽¹⁾ Conformément aux mesures d'allègement temporaires émises par l'AMF en réponse aux incidences de la pandémie de COVID-19, les réserves auprès de banques centrales ont été exclues du total de l'exposition utilisée dans le calcul des ratios de levier. Ces mesures ont cessé de s'appliquer au quatrième trimestre de 2023.

AUTRES INFORMATIONS

EXIGENCES DE COMMUNICATION AU TITRE DU TROISIÈME PILIER

Tableaux et fiches		Fréquence	Dernière publication	
			Rapport ⁽¹⁾	Page
<i>Aperçu de la gestion des risques, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction des risques</i>				
KM1	Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé)	Trimestrielle	Ce rapport	4
KM2	Indicateurs clés – Exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution)	Trimestrielle	Ce rapport	5
OVA	Approche de la gestion des risques du Mouvement	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2023	6
OV1	Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	Trimestrielle	Ce rapport	6
CMS1	Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque	Trimestrielle	Ce rapport	11
CMS2	Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs	Trimestrielle	Ce rapport	12
<i>Composition des fonds propres et TLAC</i>				
CC1	Composition des fonds propres réglementaires	Trimestrielle	Ce rapport	14
CC2	Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	Trimestrielle	Ce rapport	18
CCA	Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles	Trimestrielle	Ce rapport	20
TLAC1	Composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution)	Trimestrielle	Ce rapport	28
TLAC3	Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique	Trimestrielle	Ce rapport	29
<i>Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires</i>				
L11	Différence entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	Trimestrielle	Ce rapport	31
L12	Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers	Trimestrielle	Ce rapport	33
LIA	Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2023	29
PV1	Ajustements prudents de la valeur (PVA)	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2023	33
<i>Actifs grevés</i>				
ENC	Actifs grevés	Trimestriel	Rapport de gestion ⁽²⁾	43
<i>Rémunération</i>				
REMA	Politique de rémunération	Annuelle	Notice annuelle 2023	40
REM1	Rémunération attribuée durant l'exercice fiscal	Annuelle	Notice annuelle 2023	60
REM2	Paiements spéciaux	Annuelle	Notice annuelle 2023	61
REM3	Rémunération différée	Annuelle	Notice annuelle 2023	60
<i>Risque de crédit</i>				
CRA	Informations qualitatives générales sur le risque de crédit	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2023	34
CR1	Qualité de crédit des actifs	Trimestrielle	Ce rapport	34
CR2	Variations des stocks de prêts et de titres de créance en défaut	Trimestrielle	Ce rapport	35
CRB	Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2023	39

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 91.

EXIGENCES DE COMMUNICATION AU TITRE DU TROISIÈME PILIER (suite)

Tableaux et fiches		Fréquence	Dernière publication	
			Rapport ⁽¹⁾	Page
<i>Risque de crédit (suite)</i>				
CRC	Informations qualitatives requises sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (CRC)	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2023	41
CR3	Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	Trimestrielle	Ce rapport	36
CRD	Informations qualitatives sur le recours du Mouvement à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2023	47
CR4	Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)	Trimestrielle	Ce rapport	38
CR5	Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	Trimestrielle	Ce rapport	41
CRE	Informations qualitatives sur les modèles fondés sur les notations internes (IRB)	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2023	56
CR6	AIRB/FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	Trimestrielle	Ce rapport	46
CR7	IRB – Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques (APR)	Trimestrielle	Le Mouvement n'utilise pas l'effet des dérivés de crédit dans la méthode NI.	
CR8	États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche IRB	Trimestrielle	Ce rapport	61
CR9	IRB – Contrôles ex post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2023	72
CR10	IRB – Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques	Trimestrielle	Le Mouvement n'utilise pas l'approche NI sur les financements spécialisés et actions.	
<i>Risque de contrepartie</i>				
CCRA	Informations qualitatives sur le risque de contrepartie	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2023	81
CCR1	Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche	Trimestrielle	Ce rapport	68
CCR3	Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	Trimestrielle	Ce rapport	70
CCR4	AIRB/FIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	Trimestrielle	Ce rapport	73
CCR5	Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie	Trimestrielle	Ce rapport	79
CCR6	Expositions sur dérivés de crédit	Trimestrielle	Ce rapport	80
CCR7	États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de contrepartie selon la méthode des modèles internes (IMM)	Trimestrielle	Le Mouvement n'utilise pas l'approche NI pour le risque de contrepartie.	
CCR8	Expositions sur les contreparties centrales	Trimestrielle	Ce rapport	80
<i>Titrisation</i>				
SECA	Informations qualitatives requises sur les expositions de titrisation	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2023	94
SEC1	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	Trimestrielle	Ce rapport	81
SEC2	Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	Trimestrielle	L'exposition du Mouvement à la titrisation est non significative.	
SEC3	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associés (entité financière agissant comme émetteur ou mandataire)	Trimestrielle	Le Mouvement n'agit pas comme émetteur ou mandataire.	
SEC4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associés (entité financière agissant comme investisseur)	Trimestrielle	Ce rapport	83

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 91.

EXIGENCES DE COMMUNICATION AU TITRE DU TROISIÈME PILIER (suite)

Tableaux et fiches		Fréquence	Dernière publication	
			Rapport ⁽¹⁾	Page
<i>Risque de marché</i>				
MRA	Informations qualitatives sur le risque de marché	Annuelle	Le Mouvement a reporté la divulgation des informations propres au risque de marché à la deuxième phase d'implantation des exigences de communication du troisième pilier.	
MR1	Risque de marché selon l'approche standard	Trimestrielle		
MRB	Informations qualitatives sur les entités financières appliquant l'approche des modèles internes (IMA)	Annuelle		
MR2	États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de marché selon l'approche des modèles internes (IMA)	Trimestrielle		
MR3	Valeur du portefeuille de négociation selon l'approche des modèles internes (IMA)	Trimestrielle		
MR4	Comparaison des estimations de VaR par rapport aux gains ou pertes	Trimestrielle		
<i>Mesures de contrôle macroprudentiel</i>				
IFIS	Communication des indicateurs pour les IFIS	Annuelle	Rapport de gestion 1 ^{er} trimestre 2024 ⁽²⁾	31
CCyB1	Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique	Trimestrielle	Ce rapport	85
<i>Risque Opérationnel</i>				
ORA	Exigences d'informations qualitatives générales relative au cadre de risque opérationnel de l'institution	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2023	101
OR2	Indicateur d'activité et sous-composantes	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2023	102
OR3	Exigences minimales de fonds propres au titre du risque opérationnel	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2023	102
<i>Ratio de levier</i>				
LR1	Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	Trimestrielle	Ce rapport	87
LR2	Déclaration commune du ratio de levier	Trimestrielle	Ce rapport	88
<i>Liquidité</i>				
LIQA	Gestion du risque de liquidité	Annuelle	Rapport Pilier 3 4 ^e trimestre 2023	105
LIQ1	Ratio de liquidité à court terme (LCR)	Trimestrielle	Rapport de gestion ⁽²⁾	43
LIQ2	Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)	Trimestrielle	Rapport de gestion ⁽²⁾	44

⁽¹⁾ Indique le dernier rapport dans lequel l'exigence a fait l'objet d'une divulgation.

⁽²⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

ABRÉVIATIONS

Abréviation	Définition	Abréviation	Définition
AEC	Ajustement de l'évaluation de crédit	FSB	Conseil de stabilité financière (Financial Stability Board)
AEI	Approche basée sur les évaluations internes	HQLA	Actifs liquides de haute qualité (High quality liquid assets)
AIRB	Approche de notation interne avancée (advanced internal ratings-based approach)	IA	Indicateur d'activité
AS	Approche standard	IFIS-G	Institution financière d'importance systémique globale
APS	Approche prudentielle simplifiée	IFIS-i	Institution financière d'importance systémique intérieure
Approche NI	Approche fondée sur les notations internes	IFRS	Normes internationales d'information financière
Approche NI avancée	Approche de notation interne avancée	IRB approach	Approche fondée sur les notations internes (Internal Ratings Based)
Approche NI fondation	Approche de notation interne fondation	IRC	Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (Incremental Risk Charge)
AMF	Autorité des marchés financiers	LCR	Ratio de liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio)
APR	Actifs pondérés en fonction des risques	MMI / IMM	Méthode des modèles internes (Internal Model Method)
ARC	Atténuation du risque de crédit	NE	Approche fondée sur les notations externes
CBCB	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire	NSFR	Ratio de liquidité à long terme (Net Stable Funding Ratio)
CC	Contrepartie centrale	OEEC	Organisme externe d'évaluation du crédit
CCE	Contrepartie centrale éligible	PA	Perte attendue
CCR	Risque de contrepartie (Counterparty Credit Risk)	PCD	Perte en cas de défaut
CRM	Atténuation du risque de crédit (Credit Risk Mitigation)	PD	Probabilité de défaut
ECD	Exposition en cas de défaut	SFT	Cessions temporaires de titres (Securities financing transactions)
EPAE	Exposition positive attendue effective	STC	Simple, transparents et comparables.
ERCDE	Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	TLAC	Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity)
FCEC	Facteurs de conversion en équivalent-crédit	VaR	Valeur à risque
FIRB	Approche de notation interne fondation (foundation internal ratings-based approach)		

GLOSSAIRE

Acceptation

Titre d'emprunt à court terme et négociable sur le marché monétaire qu'une institution financière garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

Actifs pondérés en fonction des risques

Actifs ajustés en fonction d'un facteur de pondération des risques déterminé par règlement afin qu'ils reflètent le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan combiné. Certains actifs ne sont pas pondérés, mais déduits du capital. La façon de calculer ces actifs est définie dans les lignes directrices de l'AMF. Pour plus de détails, se reporter à la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)

L'ajustement de l'évaluation de crédit correspond à la différence entre la valeur sans risque des dérivés et la valeur réelle de portefeuille, en tenant compte du défaut potentiel de la contrepartie. L'AEC vise à déterminer l'incidence du risque de contrepartie.

Approche de notation interne avancée

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, la perte en cas de défaut, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut.

Approche de notation interne fondation

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut. Le régulateur vient prescrire les paramètres de perte en cas de défaut.

Approche standard

– Risque de crédit

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques et en vertu de laquelle l'entité se sert des évaluations faites par des organismes externes d'évaluation du crédit reconnus par l'AMF pour déterminer les coefficients de pondération des risques liés aux différentes catégories d'expositions.

– Risque de marché

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques pour les classes de risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque d'écart de rendement, le risque sur actions, le risque de change, le risque lié aux produits de base et le risque de défaut.

– Risque opérationnel

Approche standard du risque opérationnel qui se fonde sur deux composantes principales : une composante d'indicateur d'activité (CIA) reposant sur les états financiers et une composante de perte (CP), à partir de laquelle un multiplicateur de perte interne (MPI) est calculé selon la moyenne des pertes historiques. Le capital pour le risque opérationnel est le produit du CIA et du MPI, les actifs pondérés en fonction du risque opérationnel étant cette exigence de capital multipliée par 12,5.

Autorité des marchés financiers (AMF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer les lois relatives à l'encadrement du secteur financier, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des institutions de dépôts et de la distribution de produits et services financiers.

Autres expositions sur la clientèle de détail

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant tous les prêts consentis à des particuliers, à l'exception des expositions liées à des créances hypothécaires au logement et des expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles.

Billets subordonnés FPUNV

Titres qui répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, notamment les titres de la Fédération qui comportent une disposition permettant la conversion automatique en parts de capital de la Fédération à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans cette ligne directrice.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer l'ensemble des lois encadrant le secteur financier au Canada, notamment en ce qui concerne les banques, les sociétés d'assurance, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuel et les régimes de retraite privés fédéraux.

Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)

Ensemble des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF.

Capital réglementaire

Capitaux nécessaires pour couvrir les pertes inattendues et calculés à partir de méthodes et de paramètres prescrits par les autorités réglementaires en matière de fonds propres.

GLOSSAIRE (suite)

Coussin contracyclique

Un coussin contracyclique vise à faire en sorte que les exigences de fonds propres tiennent compte du contexte macrofinancier dans lequel le Mouvement évolue. Un tel coussin pourrait être activé par l'AMF lorsqu'elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. Ce coussin permettrait de se doter d'une réserve de fonds propres pour absorber d'éventuelles pertes.

Exposition en cas de défaut (ECD)

Estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, elle correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, elle inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut.

Exposition hors bilan

Comprend les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.

Exposition inutilisée

Représente le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts.

Expositions liées à des créances hypothécaires au logement

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires et les marges de crédit garanties par un bien immobilier consentis à des particuliers.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit et les marges de crédit non garanties consentis à des particuliers.

Exposition utilisée

Représente le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.

Fonds propres réglementaires

Conformément à la définition figurant dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, les fonds propres réglementaires selon Bâle III sont composés des fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 et de la catégorie 2. La composition de ces différentes catégories est présentée dans la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale effectuée à la date d'évaluation.

Méthode des modèles internes

Approche permettant de calculer, à l'aide de modèles internes, les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de différentes mesures de risque telles que la valeur à risque, la valeur à risque en période de tension ainsi que le risque supplémentaire (IRC).

Parts de capital

Titre de capital offert aux membres des caisses Desjardins.

Perte attendue (PA)

Mesure sur une période d'un an du niveau de perte attendue sur un portefeuille donné. Elle est le produit des trois paramètres de risque de crédit, soit l'ECD, la PCD et la PD.

Perte en cas de défaut (PCD)

Perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur et exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Prêt déprécié brut

Un actif financier est considéré comme déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de celui-ci. Un actif financier est donc considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable. La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, ou à certains autres critères.

Probabilité de défaut (PD)

Probabilité, sur une période d'un an, qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations.

Provision pour pertes de crédit

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie, et qui prend en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir.

GLOSSAIRE (suite)

Ratio de fonds propres

Ensemble des fonds propres réglementaires divisé par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques. Ces mesures sont calculées selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

Ratio de levier

Ratio se calculant en divisant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de levier TLAC

Ratio se calculant en divisant la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés par rapport au montant des sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidités sévère.

Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)

Ratio du financement stable disponible désigné par les fonds propres et le passif par rapport au financement stable requis désigné par les actifs.

Ratio TLAC

Ratio correspondant à la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) divisée par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques.

Risque de contrepartie et d'émetteur

Risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

Risque de crédit

Risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Risque de marché

Risque de perte résultant d'une variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit, le cours des actions et leur volatilité.

Risque opérationnel

Risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes ou la non-atteinte d'objectifs et prend en considération l'impact des défaillances sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la composante visée ou du Mouvement, selon le cas.

Titrisation

Mécanisme par lequel des actifs financiers, comme des prêts hypothécaires, sont transformés en titres adossés.

Valeur à risque (VaR)

Perte potentielle qui pourrait survenir d'ici la prochaine journée ouvrable dans des conditions normales de marché et selon un niveau de confiance de 99 % (approximation de la perte pouvant survenir une fois tous les 100 jours).